



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PETR PAYS MIDI QUERCY

2021-2026



ENTRE

LE PETR du Pays Midi Quercy

Représenté par Monsieur Jacques Calmettes, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17/12/2021.

Ci-après désigné « le PETR »,

La Communauté de communes Quercy Vert Aveyron

Représentée par Monsieur Morgan Tellier,

Ci-après désignée « La Communauté de communes Quercy Vert Aveyron » ;

La communauté de communes Quercy Caussadais

Représentée par Monsieur, Guy Rouziès

Ci-après désignée « La Communauté de communes Quercy Caussadais » ;

La communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron

Représentée par Monsieur Gilles Bonsang

Ci-après désignée « La Communauté de communes Quercy Rouergue gorges de l'Aveyron » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Chantal MAUCHET,

Ci-après désigné « l'État » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son Président Arnaud LEROY,

et par délégation sa directrice régionale adjointe Celine VACHEY

Ci-après désignée « l'ADEME » ;

Le Département de Tarn-et-Garonne,

Représenté par Monsieur Michel WEILL,

Ci-après désigné « le Département » ;

D'autre part,

Table des matières

PRÉAMBULE	4
Article 1 : Objet du contrat	4
1.1 Le CRTE	4
1.2 Méthodologie et calendrier :	5
1.3 Présentation du territoire signataire	6
a) <i>Le PETR, un territoire de projets contractuels</i>	7
b) <i>Des documents de référence : SCOT, PCAET, PAT,...</i>	9
c) <i>Des programmes au cœur des territoires</i>	13
Article 2 : l'Ambition du territoire du PETR PMQ à travers son projet de territoire	14
2.1 Les principaux enseignements du diagnostic de développement durable de territoire	15
2.2 La stratégie de développement durable du territoire :	17
Article 3 : Les Axes stratégiques du CRTE	20
Article 4 : Le plan d'actions	21
4.1 La déclinaison du plan d'action	21
4.2. Validation des actions	40
4.3 Les mesures de relance en amont de la signature du CRTE	41
4.4 Les projets en maturation	41
4.5 Les actions de coopération interterritoriale	42
Article 5 – L'appui en ingénierie pour élaborer et suivre le CRTE	43
5.1 Contrat d'Objectif Territorial (COT) :	43
5.2 Les signataires se coordonneront pour étudier la possibilité de co-financer :	43
Article 6 : Engagements des partenaires	44
6.1. Dispositions générales concernant les financements	44
6.2. Le territoire signataire	44
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	45
6.4. Engagements du Département de Tarn et Garonne	46
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	46
Article 7 : Modalités de gouvernance	47
7.1 Le comité de pilotage :	47
7.2 Le comité technique :	47
Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE	48
Article 9 : Entrée en vigueur et durée du CRTE	48

Article 10 : Evolution et mise à jour du CRTE	48
Article 11 : Communication	49
Article 12 : Résiliation du CRTE	49
Article 13 –Traitement des litiges	49
TABLE DES ANNEXES	50

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

[Article 1 : Objet du contrat](#)

1.1 Le CRTE

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Pays Midi Quercy autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet durable et résilient.

Le CRTE a vocation à mobiliser l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE est un outil souple qui sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. **Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux** (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

1.2 Méthodologie et calendrier :

- ✓ Une phase préalable : l'actualisation du Projet de territoire Midi Quercy

En 2015 le PETR a élaboré son projet de développement durable et de territoire afin de relever plusieurs défis pour une durée de 5 ans (2015-2020) en s'appuyant notamment sur de grands chantiers coordonnés par le PETR. Ce projet de territoire a fait l'objet d'une réactualisation pour une nouvelle durée de 6 ans (2021-2026), qui a mobilisé l'ingénierie interne du PETR, la participation des élus et du conseil de développement.

Dans le cadre de cette phase préalable, une actualisation du diagnostic de territoire, prenant notamment en compte les éléments du diagnostic du SCOT et du PCAET réalisés ces 3 dernières années, a été effectué dans le cadre d'un stage de 3ème cycle.

- ✓ La méthodologie et le calendrier pour l'élaboration du CRTE :

- Avril-Sept 2021 : actualisation du Projet de territoire (comprenant le diagnostic et la stratégie territoriale pour la période 2021-2026).
- 7 juillet 2021 : lancement officiel de la démarche CRTE avec la signature de la convention d'initialisation en présence des maires, EPCI, ...
- Juillet-sept : appel à contribution aux communes/EPCI pour faire remonter leurs projets pour le mandat 2021-2026
- Mi-novembre 2021 : animation de groupes de travail thématiques multi-partenariaux (autour des 3 axes du CRTE : cohésion territoriale, transition écologique, relance économique) pour contribuer à la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques du CRTE PMQ.
- Nov 2021 : formalisation du CRTE et du programme opérationnel
- Dec 2021 : signature du CRTE PMQ
-

1.3 Présentation du territoire signataire

Territoire de projet situé dans l'est du Tarn et Garonne (82), le PETR du Pays Midi Quercy (PMQ) est composé de 3 communautés de communes représentant 49 communes, pour 51 000 habitants environ, sur une surface d'environ 1 200 km² :

- La communauté de communes Quercy Vert Aveyron
- La communauté de communes Quercy Caussadais
- La communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron

Peu après sa transformation en PETR en janvier 2015, les élus accompagnés par le Conseil de développement territorial (société civile) du PETR du Pays Midi-Quercy (PMQ) ont souhaité construire un projet de développement durable de territoire (2015-2020) intégrant un axe majeur sur la transition écologique.

En effet, l'historique des actions portées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis 15 ans a conduit naturellement à ce portage fort de la transition énergétique à l'échelle de ce territoire rural de 50 000 habitants. Cette unité territoriale à l'échelle du Pays Midi-Quercy conforte une cohérence des politiques publiques déployées notamment par la prise de deux compétences structurantes, en 2016 et en 2017, pour l'aménagement de l'espace et la planification, en lien avec la transition écologique : l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

De plus, le portage des politiques contractuelles territoriales sur le même territoire midi-Quercy avec

- l'Etat, via le Contrat de ruralité (2017-2020)
- et la Région et le Département via le Contrat territorial Occitanie (2018-2021)

axé sur deux enjeux opérationnels du Projet de territoire :

- enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif,
- enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré,

a permis de renforcer l'unité territoriale et la cohérence des politiques publiques déployées sur le territoire du PMQ.

En décembre 2019 le PETR du Pays Midi Quercy s'était inscrit dans une nouvelle démarche partenariale avec l'Etat en chef de file : les Contrats de Transition Ecologique (CTE) qui avaient pour vocation d'accompagner par des projets concrets, la mutation écologique et économique des territoires lauréats.

L'enjeu de la mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) sur le PETR du Pays Midi Quercy (PMQ), était, jusqu'à ce jour, d'amplifier différentes approches telles que conforter les actions dans l'habitat, et le développement des énergies renouvelables, ou encore développer l'économie circulaire via une véritable appropriation locale pour passer de démarches exceptionnelles à des dynamiques plus massives. Depuis 2019, le CTE a permis de

faciliter la coordination et la cohérence des politiques publiques en faveur de la transition écologique sur le territoire en amplifiant les démarches antérieures déjà entreprises et prometteuses.

Dans le cadre de cette mutation, le PETR du Pays Midi Quercy continuera dans cette dynamique dans l'objectif d'affirmer son rôle de coordonnateur et son ambition : « **une transition écologique solidaire pour renforcer l'attractivité durable du Pays Midi Quercy** » fil rouge du précédent CTE.

a) Le PETR, un territoire de projets contractuels

En matière de politiques contractuelles, le PETR PMQ a mis en œuvre et porte différents dispositifs :

- ✓ **Le programme européen LEADER (fonds FEADER gérés par le Conseil régional Occitanie) PMQ pour la période 2014-2022.**

Le Programme LEADER est un dispositif européen d'aides financières qui vise à soutenir le développement du Pays Midi Quercy en favorisant l'émergence d'initiatives locales et en accompagnant des projets pilotes en zone rurale. Dans le cadre de ce programme, l'Europe a attribué au territoire une enveloppe de 3 271 750 € sur la période 2015-2022.

Le groupe d'action local (GAL) composé d'habitants et d'élus du territoire Midi Quercy gère le programme LEADER et s'est doté d'une stratégie de développement territorial intitulée "Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable".

La Région Occitanie, en qualité d'Autorité de gestion des fonds européens sur son territoire, lancera un nouvel appel à candidature sur les territoires en 2022 pour la candidature au prochain programme LEADER 2023- 2027.

- ✓ **Le Contrat de Ruralité (2017-2020) du PETR du PMQ**

Ce contrat avec signé avec l'Etat en chef de file et la région Occitanie a permis d'accompagner les projets publics du territoire sur 6 volets d'intervention :

- l'accès aux services et aux soins
- la revitalisation des centres bourgs, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité
- l'attractivité du territoire (économie, numérique, alimentation, tourisme, etc...)
- les mobilités (mobilités douces,...)
- la transition écologique et énergétique (rénovation thermique, production d'EnR...)
- la cohésion sociale (équipements structurants, etc...).

Globalement, sur 4 années de programmation, 91 opérations ont été soutenues représentant un investissement d'environ 41 M€, pour un montant d'aides de l'Etat mobilisé d'environ 11.4 M€.

✓ **Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) (2018-2021) du PETR du PMQ**

Ce contrat signé avec la région Occitanie, cheffe de file et le Conseil départemental, permet de fixer les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une période 2018-2020. La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année d'un ou deux programmes opérationnels. Le PETR PMQ, en concertation avec les EPCI et les communes, a positionné les deux enjeux stratégiques suivants :

Enjeu 1: Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Enjeu 2: Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Sur la période 2018-2021, 119 projets (en 5 programmations opérationnelles) ont été soutenus dans le cadre du CTO, représentant un coût total de projets investis d'environ 28 M€.

✓ **Label TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) décerné par l'Etat (2015-2017)**

En 2015-2016 le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé un appel à projet pour mobiliser 200 « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » afin de donner une véritable impulsion pour encourager les actions concrètes pour contribuer à :

- Atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la conférence pour le climat de Paris (2015).
- Encourager la réduction des besoins énergétiques et encourager le développement des énergies renouvelables locales.
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, le gouvernement a soutenu financièrement le PETR PMQ sur 2015-2016 à hauteur de 2 000 000€.

Cette enveloppe a permis la concrétisation de plusieurs projets sur le territoire comme :

- L'Amélioration énergétique de l'éclairage public par 17 communes
- 34 rénovations énergétiques de bâtiments publics
- l'Achat de 14 véhicules électriques utilitaires
- 72 primes éco chèque habitat attribuées

✓ AMI France Mobilité

L'AMI France Mobilité lancé en mars 2018, a pour objectif de favoriser par les Territoires de projets, la mise en œuvre de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance, répondant à un besoin local.

Le projet consiste à expérimenter la mise en œuvre d'une « conciergerie de mobilité rurale » coconstruite à l'aide d'une démarche participative. Ce projet vise à organiser la mobilité des personnes, des biens et des services tout en s'appuyant sur le tissu économique local.

Il sera en capacité d'expérimenter de nombreux services, au fil de l'eau, tout en limitant le coût pour l'usager final en les mutualisant avec d'autres besoins (services aux personnes, livraison ...). Elle sera également un lieu ressource sur les questions de mobilité sur le territoire et un relais d'information sur l'offre de transport existante et innovante (renseignement sur le Réseau d'autostop organisé, le TAD, le covoiturage, le prêt de vélos électriques etc...).

L'objectif est également de pouvoir mettre à disposition du public des solutions de mobilités alternatives (autopartage, prêt de VAE etc... gérés par cette structure).

Ce projet a obtenu un co-financement de l'ADEME à hauteur de 50% ainsi qu'une aide Européenne via le fond LEADER de 28.95 % pour un coût total de l'opération de 200 000€.

✓ Contrat de Transition Ecologique (CTE) du PMQ (2020-2022)

Signé en décembre 2019, Le CTE a permis de travailler en collaboration avec les acteurs du territoire sur plusieurs thématiques telles que la rénovation thermique des bâtiments ; l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la mobilité alternative et la biodiversité. Ces dernières ont fait l'objet d'une attention particulière dans le but de concrétiser les axes forts du PCAET.

b) Des documents de référence : SCOT, PCAET, PAT,...

Le PETR du PMQ élabore des documents stratégiques tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mais également des documents de référence en matière de transition énergétique, de tourisme durable, d'alimentation locale etc...

Dans le cadre de ce contrat (CRTE) le PETR ainsi que les signataires de la convention s'attachent à poursuivre et accentuer la mise en œuvre des contrats et programmes en cours. Sont notamment recensés :

✓ **Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale :**

Le SCoT du Pays Midi-Quercy est en cours d'élaboration sur un territoire qui inclut 49 communes, regroupées en 3 intercommunalités (Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron). Le PETR du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de ce projet.

Un diagnostic et un état initial de l'environnement ont été établis. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été défini. Les documents relatifs à ce projet produits à ce jour sont consultables sur le site Internet du Pays Midi-Quercy ainsi qu'au siège du PETR du Pays Midi Quercy à Nègrepelisse. La conception du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT est en cours, elle a débuté au cours du dernier trimestre de l'année 2020. L'élaboration de ce document se poursuivra en 2022.

Après l'arrêt du projet de SCoT (par délibération), ce projet sera adressé à différentes personnes publiques et structures pour avis, puis une enquête publique sera réalisée. Le projet de SCoT sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport d'enquête. Ensuite, il sera proposé d'approuver le SCoT (par une délibération du Comité Syndical du PETR du Pays Midi-Quercy). Le SCoT approuvé sera tenu à la disposition du public.

✓ **Le Plan Climat Air Énergie Territorial :**

Depuis avril 2017, le PETR s'est vu confier l'élaboration du PCAET par ses 3 communautés de communes. En effet, les 3 EPCI ont souhaité délibérer pour transférer la compétence élaboration au PETR du Pays Midi Quercy dans le but notamment de faciliter une vision plus large et globale de l'élaboration du plan (dans la continuité des démarches antérieures réalisées en la matière à l'échelle du Pays MQ), et permettre une mutualisation des coûts et des moyens. Rappelons que cette démarche a réuni de nombreux acteurs du territoire tout au long de la procédure. En effet, après avoir réalisé en 2017/2018 un diagnostic présentant un état des lieux en termes de productions, de consommations d'énergies, ou encore d'émissions de gaz à effet de serre, le PETR du PMQ s'est fixé des objectifs stratégiques ambitieux d'ici 2030 et 2050, afin de construire un avenir énergétique et climatique souhaitable. Pour répondre à ces objectifs, un plan d'actions composé de 7 orientations prioritaires déclinées en 45 actions a été rédigé dans le but de poursuivre et d'amplifier les efforts engagés sur le territoire en faveur de la transition écologique.

✓ **Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) du PMQ (fonds FSE gérés par le conseil Départemental 82)**

Depuis 2006, le PETR du Pays Midi Quercy s'engage dans la mise en œuvre d'un dispositif : le Plan Local Insertion Emploi. Les objectifs du PLIE sont définis par le nouveau protocole d'accord 2018-2020 signé entre l'Etat, le Pôle Emploi, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et le PETR du Pays Midi Quercy. Il vise à accompagner vers l'emploi durable ou la qualification les demandeurs d'emploi, habitants du territoire, les plus éloignés du marché du travail et menacés d'exclusion, qui sont volontaires pour s'impliquer dans des démarches actives d'insertion professionnelle.

- ✓ **Labellisation PAT (Projet Alimentaire de territoire) depuis fin 2017 en cours de renouvellement avec le ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.**

Le PETR Pays Midi Quercy développe depuis de nombreuses années un projet de territoire axé sur le développement durable. Il intervient, en partenariat avec les acteurs locaux, dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation. Le Projet Alimentaire du Pays Midi Quercy a élargi son partenariat lors de sa demande de re-labellisation (2021) et compte désormais 14 partenaires principaux et 6 partenaires soutien afin de travailler de manière inclusive sur l'ensemble des problématiques liées à l'agriculture et à l'alimentation. Ainsi, 5 axes sont développés :

Axe 1 : Conforter et soutenir la production / transformation / commercialisation en circuits-courts.

Axe 2 : Construire et porter un discours cohérent sur le terroir et les patrimoines alimentaires.

Axe 3 : Reconnaître le lien alimentation et santé.

Axe 4 : Assurer et permettre la capacité à l'auto-production des habitant-e-s du territoire.

Axe 5 : Assurer la pérennité de la dynamique agricole.

Les actions qui sont déployées dans ce cadre visent à développer sur le territoire une alimentation locale, durable et de qualité en facilitant notamment la collaboration entre personnes et structures multiples compétentes dans ce domaine (Etat, collectivités, producteurs, structures transformatrices, organismes de recherche, de conseil, citoyens, associations...).

Les dispositifs de l'Etat/Région-Europe mobilisés pour déployer le PAT PMQ :

- FEADER 16.2 du PDR avec la Région Occitanie
- Convention avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour des actions du Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE)

- ✓ **La Candidature à l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH), déposée par le PETR PMQ en 2021, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC).**

Le Pays Midi-Quercy candidate pour l'obtention du label Pays d'art et d'histoire, délivré par le ministère de la Culture. Une démarche de structuration et de recherche menée depuis plusieurs années qui aujourd'hui se formalise avec la finalisation de la rédaction du dossier qui présentera le projet du Pays Midi-Quercy.

Cet outil de référence mis en place par l'Etat depuis 1985 permet de développer un projet patrimonial cohérent, concerté et de qualité à l'échelle d'un territoire. L'objectif est de développer l'animation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

- ✓ **La Convention de Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (GEAC) - 2021/2023.**

Le Pays Midi-Quercy et les Communautés de Communes qui le constituent s'associent aux côtés de la DRAC Occitanie, de l'Education nationale et du Département de Tarn-et-Garonne

pour mettre en œuvre des résidences d'action culturelle. Celles-ci s'inscrivent dans les objectifs du Parcours d'Éducation artistique et culturelle des élèves (PEAC).

Les programmes sur l'habitat :

- ✓ **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du PMQ (2018-2021 + 2ans), dont le PETR PMQ est maître d'ouvrage de l'animation-coordination.**

Le Pays Midi-Quercy, a mis en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** dont le but est de lutter contre l'insalubrité des logements, la précarité énergétique et favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, des propriétaires aux revenus modestes mais aussi permettre aux propriétaires de créer des logements locatifs à loyers modérés. Pour cela, **le Pays met à disposition des propriétaires, un accompagnement dans leur projet de rénovation** de leur logement en mobilisant toutes les aides financières en vigueur, en particulier celles de l'Agence Nationale de l'Habitat.

- ✓ **La plateforme rénovation habitat privé, reconnue Guichet Unique Rénovation avec la Région Occitanie depuis 2021 (mobilisant également le dispositif SARE)**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du territoire coordonné par le **Pays Midi-Quercy**, un service dédié aux démarches des particuliers a pour mission de travailler sur la réduction des consommations d'énergie des ménages afin de répondre aux engagements du territoire.

Dans ce contexte, le Pays Midi-Quercy participe au **programme de la Région pour accompagner les projets de rénovation énergétique des particuliers**. Désormais un seul et même programme pour vous aider à y voir plus clair pour votre projet de rénovation énergétique. **Ainsi le programme local « J'eco Renov en Midi-Quercy » devient Guichet Renov'Occitanie**. Ce projet lancé en début d'année 2012 par la Région Occitanie est l'un de ses projets phares en matière de transition écologique. L'idée est simple : un guichet unique auquel les ménages voulant entamer des travaux de rénovation énergétique pourront s'adresser.

- **Convention annuelle du PETR PMQ avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 82 depuis 2020 pour la lutte contre la précarité énergétique.**

La CAF a souhaité être présente sur les dispositifs Habitat mis en place par le PMQ (décris plus haut), de façon à lutter contre la précarité énergétique, notamment par l'appui aux actions de repérage en amont des projets et des actions de sensibilisation des populations.

c) Des programmes au cœur des territoires

✓ **Le programme Petites Villes de Demain (PVD) :**

Ce nouveau programme de l'Etat est engagé sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron avec les deux communes de Nègrepelisse/Monclar de Quercy, de la CC du Quercy Caussadais avec la commune de Caussade et de la CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron avec les communes de Caylus et de St Antonin Noble Val.

Il a pour objectif de revitaliser les petites villes de moins de 20 000 hab en élaborant une stratégie territoriale et un plan d'actions sur 6 ans.

Les conventions d'adhésion ont été signées collectivement en septembre 2021. Les PVD ont à présent 18 mois pour élaborer leur Projet de territoire et finaliser leur convention cadre PVD.

✓ **Les contrats Bourgs-Centres (politique régionale) :**

Politique régionale intégrée dans les politiques contractuelles territoriales (CTO 2018-2021) engagée par 10 communes en Midi-Quercy:

- Monclar, Nègrepelisse avec la CC QVA
- Caussade-Monteils, Molières, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds avec la CC QC
- Caylus, St-Antonin-NV avec la CC QRGA

Les communes et les EPCI s'engagent dans un plan d'actions pluriannuel (jusqu'en 2021, renouvelable par avenant) pour contribuer à développer les fonctions de centralité du bourg concerné (cadre de vie ; offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, de la mobilité, de la culture...).

✓ **L'engagement d'une démarche SPR (Site patrimonial remarquable) du ministère de la culture, accompagné par le PETR qui est maître d'ouvrage de l'étude préalable de définition et de délimitation, mutualisée pour 5 communes, dont 4 communes du MQ (Bruniquel, Montricoux, Caylus, St-Antonin-NV)**

✓ **Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens :**

- **Le pôle de Pleine Nature (PPN) "Gorges de l'Aveyron" (secteur QRGA), porté par le PETR PMQ, fonds FEDER Massif (2015-2022).**
- **La politique d'accueil portée par la communauté de communes QRGA, fonds FEDER Massif**

Article 2 : l'Ambition du territoire du PETR PMQ à travers son projet de territoire

Les élus du territoire Midi-Quercy ont souhaité indiquer dans l'édito du Projet de territoire PMQ (2021-2026) , leur vision pour les cinq ans à venir:

"Nous, élus de Midi-Quercy, avions décidé d'inscrire la dynamique créée par le Pays depuis 18 ans dans la durée en créant le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural), au début de l'année 2015. Depuis, 6 années sont passées et ont permis d'asseoir cet échelon territorial dans le paysage administratif territorial.

DÉCLARATION DE RIO SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
juin 1992, PRINCIPE 1

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Une nouvelle étape est envisagée pour les 5 ans à venir.

Elle est toujours nourrie par la volonté de rendre ce territoire équitable, viable et vivable pour tous.

Nous souhaitons sortir de la crise sanitaire par le haut en prenant en main de nombreux enjeux territoriaux (l'alimentation de proximité ; offre de soins ; culture de proximité, préservation des espaces naturels...) qu'elle a révélés.

Nous souhaitons unir nos efforts pour préparer l'avenir, développer durablement ce territoire et l'inscrire dans une dynamique de transition écologique et solidaire pour tous.

Nous souhaitons nous appuyer sur un conseil de développement renouvelé, source d'innovation, de réflexion et de lien social.

Nous souhaitons imaginer une nouvelle ruralité où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel qui nous entoure, aux liens social et culturel qui nous unissent et nous ouvrent aux autres, notamment grâce aux nombreuses associations locales.

Cette nouvelle vie rurale s'appuie aussi sur le développement de notre autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de notre agriculture, nos entreprises et notre artisanat local ainsi que le développement d'une offre touristique durable.

De nombreux défis sont devant nous :

- *Réussir la mutualisation et l'articulation des intercommunalités et du PETR au service de ce projet, organiser la cohérence des politiques publiques à l'échelle du Pays pour réduire les inégalités territoriales et sociales, préserver les grands équilibres entre les divers espaces et fonctions du territoire,*
- *Apporter des services et des équipements de qualité aux habitants (culturel, habitat, réseaux, mobilité ...) dans un contexte financier qui risque de se tendre dans les années à venir,*
- *Réussir le dialogue avec les acteurs locaux pour rendre plus efficaces nos actions et préparer celles de demain,*
- *Anticiper les besoins des administrés actuels et de ceux qui viendront après nous,*
- *Dynamiser ce territoire et conforter son attractivité en l'inscrivant dans des modes de développement soutenables.*

Ces défis, nous les relèverons tous ensemble en appliquant des lignes de conduite simples : coordination, solidarité et anticipation.”

2.1 Les principaux enseignements du diagnostic de développement durable de territoire

Le diagnostic du territoire a été préparé et discuté au travers des grands enjeux de développement durable (les 6 finalités du développement durable). Il en ressort en synthèse les éléments suivants :

1. Cohésion sociale et territoriale

Le territoire touché par le vieillissement de sa population voit cependant son solde migratoire augmenter grâce au cadre de vie de qualité proposé en PMQ. Cette nouvelle population pourra bénéficier de l'ensemble des services présents autour des trois bassins de vie du Pays Midi Quercy (Caussade, Nègrepelisse et Saint-Antonin). La proximité avec les pôles urbains métropolitains est un atout à l'installation de nouvelles populations dans le territoire. L'urbanisation est plus concentrée le long des voies de circulation et les déplacements majoritairement opérés avec l'utilisation de la voiture individuelle.

Les enjeux actuels du territoire portent sur l'adaptation des services face au vieillissement de la population, le développement d'une offre de déplacements alternatifs, une gestion économe de l'espace, une maîtrise et une qualité de l'urbanisation afin de préserver la richesse du patrimoine bâti et paysager.

2. Besoins et épanouissement des habitants

Ce territoire se caractérise par certaines faiblesses : un faible revenu moyen des habitants, un niveau de qualification et un taux de chômage moins bons que la moyenne régionale. Même si la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie.

Les enjeux actuels du territoire reposent principalement sur un renouvellement de la gestion du parc immobilier, l'insertion de la population dans le monde de travail ainsi que sur l'éducation artistique et culturelle contribuant à la formation des jeunes générations.

3. Développement responsable

Le Projet Alimentaire, labellisé par le ministère de l'Agriculture et développé par le PETR Pays Midi Quercy et ses partenaires, agit en faveur de la dynamisation de la production locale (en vue de la conservation des terres agricoles) et de la relocalisation alimentaire (développement des circuits courts).

L'artisanat est également un secteur important dans le tissu économique du territoire. Le tourisme dans le Pays Midi Quercy est orienté vers la valorisation de sa composante rurale en proposant une offre touristique de pleine nature. Les territoires labellisés sont également un atout d'attractivité pour le PMQ.

Les enjeux du territoire portent sur la préservation et la valorisation des activités agricoles et artisanales ainsi que sur la valorisation de l'offre touristique de proximité, de nature et de patrimoine.

4. Changement climatique

Le PMQ est engagé dans un processus de transition énergétique, des projets de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement d'infrastructures produisant de l'énergie renouvelable sont entrepris dans le territoire. Des résidents font cependant face à une précarité énergétique de leur logement associée à une dépendance aux énergies fossiles.

La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir, principalement dans les secteurs agricole, résidentiel et des transports.

5. Biodiversité, paysages et ressources naturelles

Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs, de la végétation et une biodiversité exceptionnelle dans certains secteurs, notamment à l'est du territoire.

L'enjeu majeur du territoire dans le domaine de protection des ressources et de la biodiversité est la gestion de son réseau hydrographique et plus généralement de la ressource en eau, essentielle à la préservation des milieux, espèces et de la vie de la population (activités agricoles, récréatives, résidentielles et touristiques) ; la préservation des réservoirs

écologiques, de continuités écologiques (et leur restauration quand il y a lieu), le maintien d'une diversité de milieux et de paysages.

6. Gouvernance et participation

Le PETR s'est engagé depuis l'origine dans le pilotage et la mise en œuvre concertée de nombreux programmes dont l'efficacité est démontrée par les diverses évaluations réalisées. Les enjeux du territoire sont aujourd'hui de conforter la mutualisation/coopération entre les PETR/intercommunalités/communes dans un contexte financier tendu, mais aussi d'atteindre la maturité vis-à-vis de la concertation citoyenne en clarifiant les attentes et en se dotant de moyens spécifiques.

L'ensemble du diagnostic de territoire est décliné en annexe 1 de ce contrat.

2.2 La stratégie de développement durable du territoire :

Les élus du Pays MQ ont souhaité pour l'actualisation de la stratégie du Projet de territoire s'appuyer fortement sur les dynamiques territoriales en cours et les différents travaux, études et réflexions engagés ces dernières années.

Ainsi des thématiques essentielles pour la connaissance fine du territoire et de ses enjeux de développement ont été abordées récemment :

- le PMQ a porté l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) comprenant un diagnostic et une stratégie Energie-Climat, qui vient d'être validée en 2020 par les instances nationales et régionales habilitées.
- le PMQ porte l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence territoriale).

L'élaboration des documents du SCoT avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude a commencé de manière effective fin 2018/début 2019. Un diagnostic, un état initial de l'environnement et un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été établis et un DOO (Documents d'Orientation et d'Objectifs) est en cours de conception.

- Une candidature au label VPAH (Ville et Pays d'Art et d'Histoire) vient d'être déposée auprès du Ministère de la culture et a permis de produire un diagnostic et une stratégie «patrimoine-culture».
- Le PMQ porte le label national « Projet Alimentaire de Territoire » depuis fin 2017, en cours de renouvellement avec le Ministère de l'Agriculture, qui a permis de définir une stratégie et des plans d'actions en la matière.

D'autres thématiques ont également été investies (l'habitat via le portage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du PMQ, insertion-emploi via l'animation-

coordination d'un Plan Local Insertion Emploi du PMQ, L'Inventaire du patrimoine...) permettant d'avoir une vision d'ensemble du territoire.

C'est sur ces bases solides, mais aussi en tenant compte des dernières attentes des élus et des membres du conseil de développement, que les trois grands enjeux de développement durable ont été maintenus pour les 6 années à venir :

Les 3 défis à relever pour notre territoire

- 1) Le renforcement d'une capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.**
- 2) L'amplification des capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une valorisation économique des ressources du territoire responsable (social et environnement), vectrice d'emplois durables.**
- 3) L'inscription du territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux**

Toutefois, le contexte national, régional et local a évolué ces dernières années, demandant des ajustements dans la déclinaison de la stratégie territoriale du PMQ.

Les élus et les membres du CDT notamment ont souhaité prendre en compte principalement les évolutions suivantes :

- La crise sanitaire de la COVID-19 révélant nombreux de problématiques et enjeux territoriaux en lien avec l'alimentation de proximité, l'utilisation du numérique, la protection de l'environnement et l'attractivité des espaces ruraux ;
- L'accentuation du dérèglement climatique mise en avant par les publications du GIEC et de l'IPBES (adaptation à la chaleur ; problème de la ressource eau, ...) ;
- Les derniers mouvements sociaux mettant en exergue une montée de la défiance des citoyens face aux pouvoirs politiques et aux institutions gouvernementales associée à une volonté de tendre vers des principes de démocratie participative ;
- Les évolutions démographiques contrastées, conjuguant un vieillissement de la population et des demandes d'accueil de population notamment post-Covid difficiles à quantifier ;
- Le renouvellement des politiques contractuelles avec l'Etat, la Région et l'Europe pour la période 2021-2027, intégrant de plus en plus la territorialisation des politiques publiques pour être plus en phase avec les besoins des habitants et les réalités « du terrain ».

La stratégie globale du projet de territoire s'articule autour de 6 orientations stratégiques pour rendre le territoire équitable, viable et vivable :

Pour un territoire équitable :

- 1- Connaître, informer, s'approprier et promouvoir un territoire durable
- 2- Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation

Pour un territoire viable :

- 3- Favoriser un développement économique durable
- 4- Accompagner la Transition écologique du Territoire

Pour un territoire vivable :

- 5- Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable
- 6- Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Les principales orientations qui ont été renforcées dans l'actualisation du Projet de territoire pour la période 2021-2026 :

- La Transition écologique en fil conducteur du projet de territoire et des politiques contractuelles et thématiques qui en découlent (CRTE, LEADER, PAH, PAT....)
- La valorisation de notre richesse culturelle (patrimoine, vie socio-culturelle ; éducation artistique et culturelle...) : axe stratégique renforcé par notamment le label PAH
- La préservation d'une qualité de vie dans nos villages et bourgs (services de proximité, habitabilité, adaptation au vieillissement de la population ; vie socio-culturelle...) en capacité d'accueillir de nouvelles populations (notamment post COVID)
- Le soutien et la création d'une activité économique responsable, valorisant les richesses naturelles et humaines du territoire (PAT, tourisme durable, TZCLD...)
- La prise en compte de la participation sous toutes ses formes (conseil de développement, SCIC, consultations numériques...) dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Les orientations détaillées du projet de territoire, sont jointes en annexe 2 de ce contrat.

Article 3 : Les Axes stratégiques du CRTE

Au regard des orientations stratégiques déclinées au sein du projet de territoire du PMQ, une déclinaison opérationnelle a été privilégiée, permettant de traiter des objectifs partagés entre l'Etat et le territoire MQ.

Le CRTE du PMQ est décliné en 3 axes stratégiques reprenant les ambitions de France Relance. Cette stratégie est déclinée en 12 orientations (mesures), résultant de la concertation réalisée durant l'année 2021, du CTE signé en 2019 ainsi que des orientations du projet de territoire approuvé en date du 28/10/2021 en Comité syndical du PETR PMQ.

Axe 1 : Pour une Cohésion sociale et territoriale équitable

Mesure 1.1 : L'offre de services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale

Mesure 1.2 : Le renforcement de la centralité des bourgs

Mesure 1.3 : Adaptation au vieillissement de la population (logement et dépendance)

Axe 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire

Mesure 2.1 : Rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement

Mesure 2.2 : Favoriser le développement de l'économie circulaire

Mesure 2.3 : Développement des énergies renouvelables

Mesure 2.4 : Développement des mobilités alternatives et solidaires

Mesure 2.5 : Adaptation au changement climatique et biodiversité

Axe 3 : Pour une Relance et une attractivité économique durable.

Mesure 3.1 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ

Mesure 3.2 : Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy

Mesure 3.3 : Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire

Mesure 3.4 : Promouvoir un développement économique responsable

Mesure Transversale : La coordination du CRTE sur le territoire (animation, suivi, évaluation, démarches participatives)

Article 4 : Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux.

4.1 La déclinaison du plan d'action

Axe 1 : Pour une Cohésion sociale et territoriale équitable

Mesure 1.1 : L'offre de services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale

Contexte :

L'évolution démographique croissante du territoire engendre une modification des attentes des populations en matière de services aux publics. Cette attractivité fragile peut s'étioler si l'offre de services liée à des équipements structurants et de proximité n'est plus adaptée aux aspirations des habitants potentiels (notamment en matière de santé, de services publics et d'accès au numérique). L'offre de services en matière de petite enfance et enfance jeunesse doit également s'adapter aux enjeux démographiques du territoire.

Les besoins de la population en matière de services publics et aux publics croissent et évoluent alors que les moyens financiers des collectivités territoriales pour y répondre stagnent. Il est donc privilégié d'accompagner dans le cadre du CRTE les projets qui permettent d'optimiser l'offre de services en les mutualisant et en les rendant plus accessibles, notamment grâce au numérique, en cohérence avec le Schéma directeur des usages et services numériques (SDUN 82). De plus, la maîtrise énergétique et de la consommation foncière seront également privilégiés.

Actions envisagées :

- Mailler le territoire d'un réseau équilibré de Maisons ou centres de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales : projets identifiés à Molières, Montricoux, Monclar de Quercy, Septfonds, St-Antonin-NV, Caylus, Montpezat de Quercy.
- Engager une réflexion globale à l'échelle du territoire Midi-Quercy sur la santé, prenant en compte la prévention de la santé (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : **projet de Contrat local de santé du PMQ avec l'ARS**, en lien avec le projet alimentaire de territoire
- Conforter le Maillage du territoire d'un réseau de Maisons "France Services" déjà bien déployé en Midi-Quercy, parfois mutualisées avec d'autres services à la population : projet à Laguépie d'un pôle de services mixtes (guichet France Services ; boulangerie, logements...), projet d'un pôle de services (France Services, pharmacie, poste) à Varen.

- Accompagner la structuration d'espaces mutualisés "hybrides", du type tiers lieu, regroupant plusieurs activités pour créer des synergies et une dynamique multi-acteurs :

- Projets identifiés : développement du projet **labellisé "La Fabrique des Territoires"** à Caylus (FABLAD/Tiers lieux) ; aménagement d'une friche industrielle à Septfonds ; ancienne friche près de la gare à Caussade en pôle socio-culturel...
- Réduire la fracture numérique par le déploiement d'espaces numériques mutualisés : structurer et développer les espaces existants ou à créer en mobilisant les dispositifs pour les animer (France Services, conseillers numériques, Pass numériques...).
- Montée en gamme d'équipements sportifs et de loisirs, socio-culturels, de proximité pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes notamment : regroupement de services communautaires aux publics au centre de Caussade dans un ancien lycée ; centres de loisirs à Caylus et Caussade ; équipements sportifs à Verfeil/Seye, aménagement d'une salle de blocs à St-Antonin-Noble Val....

Indicateurs de résultats :

- Nombres d'équipements de services aux publics mutualisés créés
- Projets d'aménagement : Economie d'énergie réalisée après travaux
- Nombres d'espaces numériques proposant un accompagnement/animation (inclusion numérique)

Mesure 1.2 : Le renforcement de la centralité des bourgs

Contexte :

La revitalisation des centres bourgs, qui structurent l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi-Quercy, est un enjeu majeur du territoire, inscrit dans le projet de SCoT du PMQ en cours d'élaboration. Le CRTE doit permettre d'accompagner le renforcement de l'attractivité des bourgs, notamment en soutenant l'engagement des communes concernées dans la nouvelle politique nationale des "Petites Villes de Demain (PVD)", au nombre de 5 en Midi-Quercy, et la politique régionale dite des « Bourgs-Centres », déployées depuis 2018 (10 en MQ actuellement).

La stratégie déployée sera également de poursuivre les actions engagées en la matière (OPAH Pays Midi-Quercy depuis 2011 et la plateforme habitat privé (Guichet unique Rénov'Occitanie) depuis fin 2015, l'élaboration du SCoT depuis 2019,...) en renforçant, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens. Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des Bourgs-Centres et s'inscrire dans les objectifs nationaux d'urbanisme durable (maîtrise de la consommation foncière). Le territoire pourra utilement

mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 15 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy ».

Actions envisagées :

- Tout type d'actions transversales : déploiement de la politique "Petites villes de Demain" en Midi Quercy : les 3 EPCI aux côtés des 5 petites villes sélectionnées (Caylus et St-Antonin-Noble Val ; Caussade ; Monclar de Quercy et Nègrepelisse), et de la politique régionale "Bourgs-centres" (10 communes). Actions favorisant le maintien des commerces dans les centres-bourgs (halle de marché ; espaces collaboratifs ; boutiques à l'essai, ...).
- Les aménagements d'espaces publics remarquables ou structurants, qui façonnent l'identité patrimoniale forte du territoire (ex : cœur de ville de Caussade ; St-Antonin-Noble Val ; Caylus ; Nègrepelisse ; Monclar).
- Tout type d'actions transversales, innovantes, rentrant dans le dispositif PVD ou Bourgs-centres. (Réflexion pour une ou des OPAH-RU ; ...).
- Accompagner une politique patrimoniale volontariste : Mise en œuvre de 4 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur le territoire (Caylus, St-Antonin-Noble Val ; Montricoux, Bruniquel) ; valoriser les façades au cœur de bourg (opérations façades) ; préservation et valorisation de bâtiments patrimoniaux remarquables dans les bourgs anciens.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de Projets de territoire PVD finalisés
- Nombre de projets innovants permettant de dynamiser les cœurs de villes anciens
- Nombre de commerces créés ou maintenus dans les cœurs de ville

Mesure 1.3 : Adaptation au vieillissement de la population (Logement et dépendance)

Contexte :

Extrait du Contrat Local /Profil de santé du PMQ : En 2015, près de 8 900 habitants du territoire sont âgés de moins de 15 ans et près de 6 460 sont âgés de 15 à 29 ans ; ainsi, les moins de 30 ans représentent 30,9 % de la population, part plus faible que celle du département et de la région (34 %) et plus faible qu'au niveau national (36 %). Plus de 5 500 personnes sont âgées de 65-74 ans et près de 6 000 sont âgées de 75 ans ou plus ; ainsi, le territoire compte 23,2 % de personnes âgées de 65 ans ou plus (11,1 % et 12,1 %), part légèrement plus importante qu'au niveau départemental ou régional (21 %), et plus importante qu'au niveau national (19 %). La part des personnes âgées de 75 ans ou plus dans la population du Pays est de 12,1 %, mais à l'intérieur du territoire, cette part varie fortement selon les CC : elle est de 9,7 % dans la CC du Quercy Vert Aveyron, de 12,8 % dans la CC du Quercy-Caussadais et atteint 16,8 % dans la CC Quercy-Rouergue et Gorges du Tarn, CC où la part des personnes âgées dépasse 12

% dans la majorité des communes. Le nombre et la part des habitants selon les tranches d'âge sont détaillés par commune et par CC en annexe (Diagnostic).

En cinq ans, la population du Pays Midi-Quercy a fortement vieilli : l'indice de vieillissement de la population est passé de 91 à 100 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement est plus élevé que celui observé dans les territoires de comparaison et plus particulièrement en moyenne nationale (77).

En 2030, il est estimé que 38% de la population aura plus de 60 ans (contre 27% en moyenne aujourd'hui) et 17% de plus de 75 ans (contre 15% aujourd'hui). Le territoire fera face à un vieillissement de la population plus fort qu'aujourd'hui.

Des situations à risque d'isolement ou de fragilité relativement fréquentes.

En 2015, près de 1 750 personnes âgées du Pays Midi-Quercy vivent seules à leur domicile, soit 32,8 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant à domicile.

Un parc de logements anciens et potentiellement dégradé.

L'ensemble des indicateurs permettant d'appréhender l'habitat dégradé sur le territoire traduisent une situation peu favorable pour le Pays Midi-Quercy, au regard des valeurs nationales, régionales et départementales. En 2015, la part des logements anciens (construits avant 1946) y est élevée (31,9 %). Près de 1 700 logements du parc privé sont considérés comme potentiellement indignes, ce qui représente une part de 8,4 % de ces logements, plus élevée que celle du département (5 %) et proche de celle de la région (8 %). On note que près de 1 000 logements, soit 4,7 % des résidences principales, sont des logements sociaux.

Actions envisagées :

- Poursuite des objectifs d'aide et d'accompagnement à l'adaptation des logements privés au vieillissement des populations dans le cadre de l'OPAH
- Crédit à la construction de logements communaux adaptés dans les centres-bourgs
- Crédit à la construction de logements intergénérationnels dans plusieurs centres-bourgs volontaires.
- Appel à manifestation d'intérêt "Habitat Inclusif" (avec l'Etat et le CD 82) : plusieurs communes pourraient être intéressées en Midi Quercy.
- Actions de communication et de veille sur l'habitat inclusif (ingénierie territoriale à mobiliser).
- Mise en place d'un contrat local de Santé avec l'ARS Occitanie à l'échelle du Pays Midi Quercy.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de logements adaptés créés
- Montant de l'investissement alloué à l'adaptation des logements

Axe 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire

Mesure 2.1 : Rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement

Contexte :

La maîtrise de l'énergie fait partie intégrante des enjeux d'un territoire en matière de réduction des consommations et des émissions énergétiques, et plus largement de développement durable. Le PETR du PMQ, les EPCI et ses communes membres entendent poursuivre et accentuer leurs efforts visant à encourager la transition énergétique à travers la rénovation énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'accompagnement et le conseil aux particuliers.

Actions envisagées :

- Rénovations thermiques de bâtiments communaux et projets de réseaux de chaleurs (*cf annexe 5 "projets financés par l'Etat en 2021"*)
- Promouvoir les projets de rénovation performants dans le logement et limitant les gaz à effet de serre grâce au Guichet Unique Rénov'Occitanie
- Réaliser des actions de sensibilisation des habitants et des jeunes (programme Watt' à l'école par exemple).
- Participer à la dynamique locale de réhabilitation des bâtiments.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de bâtiments rénovés
- Montant de l'investissement alloué à la rénovation énergétique
- Nombre de ménages conseillés et accompagnés
- Nombre d'actions de sensibilisation des habitants
- Nombre d'actions en faveur de la filière bâtiment

Mesure 2.2 : Favoriser le développement de l'économie circulaire

Contexte et objectifs :

L'objectif du territoire est de changer le modèle à chaque étape de la chaîne économique et dans une optique de développement durable.

Les opportunités d'activités peuvent être variées :

La collecte, gestion et traitement de certains flux de matières ou de produits dans une logique de valorisation, de réemploi, réparation, etc. ;

Des services répondant aux besoins des particuliers, entreprises, et collectivités, et des activités de production à partir des ressources locales et en circuits courts ;

Des services de mutualisation et de partage de ressources entre acteurs économiques du territoire.

Actions envisagées :

- Mise en œuvre d'un Référentiel « Economie Circulaire » via une Contrat d'objectif Territorial soutenu par l'ADEME.
- Obtention de labellisation (Citergie et économie circulaire)
- Mise en œuvre d'un plan d'actions « économie circulaire » par les EPCI
- Travail de coopération/mutualisation avec le syndicat départemental des déchets 82 (SDDM 82) et les acteurs locaux.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de territoires labellisés
- Evolution de la collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Nombre de territoire pratiquant le compostage collectif
- Nombre d'actions de réemploi

Mesure 2.3 : Développement des énergies renouvelables

Contexte :

Le profil Climat Air-Energie du Pays Midi Quercy, montre qu'il est nécessaire au sein du territoire, de **développer une économie responsable**, de préserver une **agriculture de proximité**, ancrée sur le territoire, de maîtriser les consommations d'énergie des bâtiments résidentiels et tertiaires, de maîtriser l'approvisionnement et **produire localement de l'énergie**, de maîtriser les risques liés au changement climatique et de **réduire** le plus possible **l'impact des déplacements**.

Plus précisément, la production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire représente **11.8% (121 GWh) des consommations totales du territoire**. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production. En termes de potentiels, les filières du photovoltaïque, de la méthanisation et de la biomasse montrent une réelle capacité de production à long terme.

Actions envisagées :

Pour lutter contre le réchauffement climatique et permettre d'atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé, le PETR du Pays Midi Quercy devra pour cela :

- Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en cohérence avec la stratégie du SCoT, et le schéma départemental des EnR.
- Initier le développement de la filière méthanisation et de la géothermie
- Poursuivre les projets de réseaux de chaleur avec les communes du territoire
- Développer des projets ENR citoyens pour faciliter le développement et l'acceptation locale.

Indicateurs de résultats :

- Production annuelle d'ENR (MWh)
- Nombre de kWh produits par an par les installations issues de la SCIC MQEC

Mesure 2.4 : Développement des mobilités alternatives

Contexte :

D'après le PCAET du PETR Midi Quercy, le secteur des transports représente la 1ère source de consommation énergétique et le 2nd émetteur de GES du territoire. Le territoire souffre également d'un manque d'offre de mobilité entraînant une dépendance à la voiture individuelle. Les acteurs publics et privés du territoire souhaitent poursuivre leur engagement en faveur des mobilités alternatives afin de répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire.

Actions envisagées :

Promouvoir les mobilités partagées et solidaires

- Créer des réseaux de mobilité douce dans les villages pour les déplacements de courte distance (cheminements doux ; voie partagée) et inter-village (liaison douce, pistes cyclables...)
- Consolider les offres de mobilités partagées et solidaires existantes
- Renforcer la communication et l'animation
- Expérimenter une ligne de covoiturage quotidienne (programme ACOTE)
- Développer une conciergerie de mobilité rurale
- Favoriser l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges multimodaux (gares de Caussade, Albias, Varen et Lexos)

Structurer un schéma directeur cyclable

- Définir une politique cyclable et élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle du PETR et des 3 communautés de communes
- Aménager des voies cyclables structurantes : Caussade - Albias - Montauban / Caylus - Saint Antonin Noble Val / Montricoux - Montauban.
- Développer des services vélos afin de promouvoir la pratique cyclable : stationnement, location, point de recharge...

- Promouvoir la pratique cyclable à travers des animations sur le territoire (balades gourmandes, atelier réparation...).
- Poursuivre la mise en valeur du cyclotourisme en lien avec les actions tourisme
- Finaliser la couverture du territoire en boucles vélos "partagées" (secteurs QC et QVA)

Indicateurs de résultats :

- Quantité (tonnes) de CO2 évitée
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (en km)
- Nombre d'arrêts et lignes de covoiturage installés
- Nombre de projets de Plateformes d'Echanges Multimodales (PEM) déployées

Mesure 2.5 : Adaptation au changement climatique et Biodiversité en Midi Quercy

Contexte :

L'adaptation au changement climatique est un sujet au cœur de la stratégie du territoire via le PCAET notamment. Le PCAET a vocation à mettre en place une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le diagnostic du PCAET a révélé plusieurs vulnérabilités (diminution de la ressource en eau, sécheresse, pollution etc...) qui ne sont pas sans conséquences pour le territoire. Il permet au territoire d'évaluer qualitativement la vulnérabilité aux risques liés au changement climatique et a permis également de les hiérarchiser. Les possibilités d'adaptation sont nombreuses mais pour réduire la vulnérabilité aux communautés de communes, il est important pour le territoire d'élargir les approches, requestionner les manières de faire, repenser les usages ou encore optimiser l'utilisation des ressources (ressource en eau notamment).

Actions envisagées :

- *Accompagnement des aménagements des espaces publics intégrant fortement l'adaptation au changement climatique (chaleur, eau,...): désimperméabilisation de cours d'école (ex: projet de l'école d'Albias), de parking, places; d'espaces délaissés...; gestion différenciée des espaces verts , de l'eau; végétalisation des coeurs de bourg; création d'écoquartier (réflexion à Caussade).*
- *Préserver la ressource en eau en sécurisant et en optimisant les réseaux d'eau potable et d'assainissement*
- *Gérer le traitement des eaux pluviales face aux risques de sécheresse ou de contamination*
- *Connaître, préserver voire reconstituer les zones humides sur l'ensemble du territoire.*
- *Favoriser la structuration de la gestion intégrée et cohérente de la rivière Aveyron aval (GEMAPI inter-communautaire).*

- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants en matière de connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable (*Atlas de la biodiversité communale* ; “*Territoire engagé pour la nature*”;....).

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'études ou d'opérations d'amélioration de la connaissance de la biodiversité
- Nombre d'aménagement d'espaces publics intégrant la désimperméabilisation des sols
- Nombre d'écoquartier réalisé

Axe 3 : Pour une Relance et une attractivité économique durable.

Mesure 3.1 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ

Contexte :

Depuis de nombreuses années, le PETR Pays Midi Quercy et ses partenaires développent des actions autour de l'agriculture et de l'alimentation.

Un partenariat a été développé autour du Projet Alimentaire de Territoire labellisé en 2017. Celui-ci a été construit sur la base de diagnostics et concertations et a permis de définir **5 axes qui englobent l'ensemble du système alimentaire territorial**, de la production à la consommation. Les 3 premières années de mise en œuvre du PAT ont permis de développer des programmes d'actions cohérents et complémentaires sur chacun des axes, de manière **partenariale et transversale** avec les autres thématiques de développement durable du territoire.

La démarche de renouvellement de la labellisation a élargi le partenariat :

Partenaires principaux :

4 structures publiques : PETR Pays Midi Quercy, Communauté de Communes Quercy Caussadais, Communauté de Communes Quercy Rouergue, Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, Centre d'Art La Cuisine

7 associations : CIVAM Semailles, Histoires Recyclables, CPIE Quercy Garonne, Biodiversité Réenchantée, Petit Verfeillais, ADEAR 82, FDCUMA82

2 entreprises : Barquette et Cie, Paysan des Couleurs

Partenaires soutiens

Le Conseil de Développement Territorial du PMQ

3 structures publiques : Chambre d'Agriculture, Chambre Métiers et Artisanat, Conseil Départemental

2 associations : Terre de Lien, Campagnes Vivantes 82

L'objectif du programme à venir est de continuer à renforcer la dynamique territoriale qui a pu démontrer son efficacité et sa pertinence, en développant de nouvelles actions. Celui-ci sera basé sur les axes définis précédemment tout en **renforçant de manière transversale une approche générale de résilience territoriale.**

Actions envisagées :

AXE 1 - Développer les circuits-courts

Objectif : Communication diversifiée autour des circuits-courts (« Produits en Pays Midi-Quercy ») et participation citoyenne :

- Communication régulière sur les acteurs de l'alimentation autour de la charte « Produits en Pays Midi Quercy », Signalétique « Produits en Pays Midi Quercy », édition annuelle guide, portraits de producteurs, site internet ressource thématique locale (PETR PMQ-Mesure 13)
- Événement annuel public PAT (PETR PMQ et CIVAM Semaille - Mesure 13)

Objectif : Accompagnement développement d'équipements structurants et coordination entre offre locale et achat local.

Structuration des circuits courts

- Développement de groupements d'achats citoyens (PETR PMQ et prestation CIVAM Semailles - PDR Région Occitanie 2021-22)
- Développement de groupements de producteurs et de formations points de vente à la ferme (PETR PMQ et prestation CIVAM Semailles - PDR Région Occitanie 2021-22)
- Création d'un Observatoire Circuits Courts sur le territoire du PMQ (PETR PMQ - PDR Région Occitanie 2021-22)

Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité

- Accompagnement technique d'un groupe de cantines scolaires pilote vers la loi Egalim en intégrant des produits locaux (PETR PMQ et prestation CA, Barquette & Cie-PDR Région Occitanie 2021-22)

- Accompagnement global des cantines de la restauration collective au développement d'un approvisionnement local de qualité : aide au respect de la Loi Egalim et à l'intégration des programmes européens, création/animation d'un club des cuisiniers du PMQ, mobilisation d'outils analytiques, (Outils analytiques – logistiques- Club des restos co (PETR PMQ-mesure 13- 2022-23),
- Etude Développement de filières maraîchère resto co (ADEAR82- mesure 13 - 2022-23),
- Référentiel offre /demande précise de la production alimentaire locale (financement à rechercher),
- Accompagnement à la mise en place d'une logistique d'approvisionnement de la restauration collective – solution numérique et physique - coordination des besoins d'approvisionnement des cantines du PMQ (financement à rechercher – Soumis à AAP Banque des Territoires - solution numérique),
- formations collectives des cuisiniers (notamment menus végétariens et utilisation bas morceaux viande + volaille entière) (financement à rechercher),
- projets d'investissements des communes - formations et équipements (mesure 14) et projets de 4 communes de relocalisation, rééquipement et remise aux normes (Réalville, Molières, Mirabel, Varen).

Création d'ateliers collectifs de transformations

- Ateliers collectifs de transformation, diagnostic et accompagnement émergence (Barquette et Cie et FDCUMA - Mesure 13- 2022-23)
- Accompagnement à la création d'ateliers collectifs (financement à rechercher)

AXE 2 – Valoriser le terroir et les patrimoines alimentaires

Objectif : Identifier et valoriser le patrimoine alimentaire du PMQ :

- Valorisation de la cuisine familiale autour des « Fourneaux », travail artistique autour des traditions culinaires (Centre d'Art La Cuisine – mesure 13- 2022-23)

AXE 3 - Reconnaître le lien alimentation et santé

Objectif : Généraliser des interventions scolaires sur l'alimentation

- Organisation de visites de fermes pour les scolaires (CIVAM Semailles- mesure 13 - 2022-23)

- Pédagogie scolaire sur le lien alimentation/santé (CPIE Quercy Garonne- mesure 13 - 2022-23)
- L'école du dehors au jardin partagé (Histoires Recyclables- mesure 13 - 2022-23)
- Ateliers cuisine et la forêt nourricière comme médium artistique (Centre d'Art La Cuisine- mesure 13 - 2022-23)
- Prévention (sensibilisation) au gaspillage alimentaire (Paysan des Couleurs- mesure 13 - 2022-23)

Objectif : Connecter l'alimentation à l'activité physique

- Balades gourmandes : participation à des randonnées pédestres alliant la pratique d'une activité physique avec la rencontre d'un producteur local (Centre d'Art La Cuisine - mesure 13 - 2022-23)

AXE 4 - Assurer et permettre la capacité à l'autoproduction des habitants du territoire

Objectif : Identifier et accompagner le potentiel des jardins de tous types sur le territoire.

- Un service partenarial d'accompagnement à la création et gestion de jardins collectifs /partagés (PETR PMQ, CPIE Quercy Garonne, Histoires Recyclables, Le Paysan des Couleurs- mesure 13 - 2022-23)
- Animations et sensibilisation : jardinage, permaculture, maraîchage en sol vivant (Biodiversité Réenchantée- mesure 13 - 2022-23)

Objectif : Donner à chacun les moyens de cuisiner simplement et de manière autonome.

- Animations d'ateliers de cuisine et de transformation des aliments du potager (Biodiversité Réenchantée- Histoires Recyclables- mesure 13 - 2022-23)
- Ateliers cuisine de valorisation de la production potagère notamment avec associations et organismes engagés contre la précarité – glanage de plantes comestibles (Centre d'Art La Cuisine- mesure 13 - 2022-23)
- Création d'une conserverie, cuisine et cantine mobile (Le Petit Verfeillais - mesure 13 - 2022-23)

AXE 5 - Assurer la pérennité de la dynamique agricole

Objectif : Articuler la planification urbaine aux enjeux agricoles.

- Accompagnement à la création d'un espace test – phase opportunité et faisabilité (PETR PMQ- prestation RENETA - PDR Région Occitanie- 2022)
- Accompagnement à la création d'un espace test – phase compagnonnage (financement à rechercher)
- Animation d'un outil cartographique pilote (ADEAR82- mesure 13 - 2022-23)
- Travail sur le foncier agricole dont friches, Identification des espaces disponibles pour l'installation, lieux tests, nouvelles opportunités de production sur le territoire (CCQC – CCQRGA)

Objectif : Accompagner le monde agricole dans ses mutations.

- Sensibilisation des postulants à l'installation pour une exploitation collective en maraîchage polyculture (PETR PMQ- prestation CA et ADEAR - PDR Région Occitanie - 2022)
- Focus sur l'usage des Groupements Foncier Agricole (ADEAR82- mesure 13 - 2022-23)
- conférence populaire sur la reprise agricole (ADEAR82- mesure 13 - 2022-23)
- Sensibilisation des demandeurs d'emploi aux opportunités offertes par le secteur agricole (ADEAR82- mesure 13 - 2022-23)
- Animations et actions de médiation visant à créer du lien entre agriculteurs, néoruraux et résidents secondaires (CIVAM Semailles- mesure 13 - 2022-23)

Objectif : Penser l'adaptation de l'Agriculture au changement climatique et à la préservation des ressources

- Organisation et animation d'ateliers d'échanges techniques entre agriculteurs pour développer les pratiques agroécologiques (PETR PMQ, CIVAM Semailles, ADEAR, FDCUMA – financement Fondation Carasso – 2021-22)
- valorisation des producteurs ayant des pratiques respectueuses de l'environnement (Centre d'Art La Cuisine- mesure 13 - 2022-23)

Indicateurs de résultats :

Nombre d'actions abouties, nombre de rencontres, nombre de personnes impliquées dans les différentes actions (impossible de fixer et d'objectiver des résultats quantitatifs sur l'évolution

de la production agricole, les modes de commercialisation et de consommation – pas d'outils analytiques existants actuellement).

Mesure 3.2 : Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy

D'après le rapport de l'ADEME "Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France" publié en 2021, ce secteur représente 11% des émissions de gaz effet de serre au niveau national. Plus des ¾ de ses émissions sont générées par les transports et ¼ par l'hébergement, la restauration et l'achat de biens. Les résultats de ce rapport impliquent une vraie transformation du secteur touristique vers la transition écologique.

Le PETR du Pays Midi Quercy travaille depuis plus de 10 ans avec les acteurs locaux et ses partenaires sur cette évolution du tourisme. La crise sanitaire subie depuis 2020 a montré les fragilités de ce secteur et pousse les professionnels à une remise en question si ce n'était déjà le cas. Force est de constater que les attentes des clients ont également évolué vers un tourisme de proximité plus responsable, même s'il faut accentuer la sensibilisation de nos visiteurs à la préservation et aux pratiques plus responsables, la prise de conscience est bien là. Les enjeux d'une adaptation des professionnels à ces changements (comportements et climatiques) sont forts pour l'avenir du secteur. C'est pourquoi le Pays Midi-Quercy a souhaité accentuer son positionnement sur le tourisme durable dans sa stratégie territoriale :

- en favorisant l'émergence d'offre "durable" en accompagnant de plus en plus d'acteurs locaux vers un écotourisme qualifié et reconnu (écolabel...).
- en valorisant prioritairement la qualité de cette offre auprès des habitants et des visiteurs

Actions envisagées :

Développer le "slow" tourisme en favorisant l'itinérance douce

- Poursuite du développement et de la mise en valeur du cyclotourisme en lien avec les actions de mobilités du territoire
- Développement d'Itinérances douces (cyclo, pédestre, nautique...)

Construire et développer une offre touristique innovante et cohérente

- Réhabilitation de l'office de tourisme et de la maison des vins de Montpezat de Quercy en lien avec le label national Vignobles & Découvertes pour l'œnotourisme mais également avec le Pays d'Art d'Histoire (PAH) pour la mise en lumière des savoir-faire et métiers du territoire. Ce projet transversal fait bien sûr le lien avec le projet alimentaire de territoire pour valoriser les circuits courts.
- Aménagement de l'office de Tourisme intercommunal de Bruniquel
- Aménagement de la base de loisirs de Molières (Station verte, Pavillon bleu). Commune engagée dans la transition écologique et qui souhaite mener un projet de tourisme durable pour valoriser son équipement sans le dénaturer.

- En lien avec le Pays d'histoire d'art, valorisation des châteaux de Bruniquel et valorisation de la découverte de portée mondiale de la grotte de Néandertal à Bruniquel

Mesurer sa performance touristique de manière durable et accompagner les acteurs du territoire vers une labellisation écoresponsable

- Étude pour le déploiement d'un schéma "tourisme durable" du territoire Midi-Quercy (diagnostic, plan d'action, organisation, accompagnement de porteurs de projets, méthode, évaluation...) Créer des indicateurs liés au tourisme durable pour qualifier et évaluer l'offre touristique en veillant à la mise en cohérence des solutions et outils.
- Accompagner les acteurs touristiques vers une qualification de leurs structures en fonction des objectifs du schéma "tourisme durable".

Indicateurs de résultats :

- Nombre de partenaires labellisés
- Montant des investissements
- Nombre de partenaires accompagnés dans le tourisme durable

Mesure 3.3 : Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire

Contexte :

Le Pays Midi-Quercy est dépositaire d'un patrimoine matériel et immatériel riche, patrimoines architectural, vernaculaire, archéologique, paysager et naturel, qu'il s'agit de préserver et de transmettre aux générations futures. En interaction avec les enjeux liés à l'habitat, le foncier, l'urbanisation et les activités, notamment agricoles, la candidature au label Pays d'art et d'histoire et la mise en oeuvre du projet ont pour objet de contribuer à sensibiliser les habitants et le jeune public en priorité à cette richesse patrimoniale, à l'histoire du territoire fondant sa personnalité ainsi qu'aux risques de dégradation et ou de banalisation, et à organiser la médiation. La prise en compte du changement climatique constitue un axe transversal au projet PAH.

En outre, le Pays Midi-Quercy conscient des enjeux liés à l'éducation, à la qualification notamment de sa jeunesse, a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Une convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle est formalisée entre la DRAC Occitanie, l'Education nationale, le Département, le PETR et les Communautés de communes. En cohérence avec cet objectif, un partenariat formalisé avec Tarn-et-Garonne arts et culture associe le PETR et les Communautés de Communes dans la mise en oeuvre d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle, comprenant la saison jeune public du Big Bang des arts, les Résonances (valorisation de lieux patrimoniaux par le spectacle vivant) et l'accompagnement des écoles de musique et des pratiques en amateur.

Enfin, les études récentes, notamment "Décarbonons la culture" par le Think Tank The Shift Project (inscrit dans le cadre du Plan de transformation de l'économie française), montre

l'impact du secteur culturel dans l'émission des gaz à effet de serre et son interaction avec les autres secteurs dont elle dépend (alimentation, énergies, bâtiments, transports et mobilités, communication et ressources numériques). Considérant que la culture peut être un moteur de la transition par la transformation de la demande par les utilisateurs-prescripteurs, par la capacité du monde culturel à proposer un récit, à transformer les imaginaires et à agir sur les mentalités et comportements, le Pays Midi-Quercy développe un programme d'action inscrit dans la durée.

Actions envisagées :

1. Mettre en œuvre le projet de Pays d'art et d'histoire

- structurer le réseau de CIAP “éclaté” et de partenaires au sein du comité technique, et des groupes projets avec le secteur associatif,
- élaborer et mettre en œuvre le programme de médiation annuel grand public et jeune public dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire, autour d'un fil rouge thématique, des projets de restauration et des chantiers archéologiques en cours, et des enjeux liés au SCoT, au dispositif SPR et à la démarche de classement de la vallée de l'Aveyron,
- coordonner et développer l'aménagement culturel du territoire par l'accompagnement de projets structurants (offre d'interprétation et signalétique, musée de St-Antonin labellisé “musée de France”, centre d'interprétation sur la biodiversité, les milieux naturels et les paysages à Caylus, centre d'interprétation sur Néandertal à Bruniquel, la Maison des vins à Montpezat-de-Quercy, création d'un centre de conservation et d'étude archéologique, ...) et soutenir des initiatives publiques et privées de valorisation de patrimoines remarquables à préserver : convention PETR/Fondation du Patrimoine dont la restauration de l'orgue Puget de Saint-Antonin, le Grand Barrau à Albias,
- proposer des programmes de sensibilisation et de formation des acteurs du territoire, en premier lieu à destination des guides conférenciers,
- développer les partenariats avec la recherche pour enrichir la connaissance,
- prendre en compte les enjeux liés au changement climatique dans la médiation (patrimoine bâti et construction contemporaine, environnement) et par la mise en œuvre de l'écoresponsabilité.

2. Mettre en œuvre la convention dite de Généralisation de l'EAC

- animer le dispositif aux côtés de la DRAC Occitanie,
- accompagner la mise en œuvre des résidences d'action culturelle en partenariat étroit avec les opérateurs, les services départementaux de l'Education nationale et les collectivités locales (Communautés de Communes et Communes).

3. Intégrer l'écoresponsabilité dans les actions et projets mis en oeuvre

→ S'appuyer sur les dispositifs contractuels avec l'Etat pour mettre en oeuvre l'écoresponsabilité, en premier lieu les dimensions alimentation en circuits courts, relocalisation des achats, mutualisation matériel et recours aux recycleries, covoiturage, éco-conception) : PAH (sensibilisation aux enjeux climatiques / mise en oeuvre éco-responsabilité), Convention de Généralisation de l'EAC (éco-responsabilité dans les projets de résidences mises en oeuvre), et les démarches en cours, prendre appui également sur le Projet paysager pour le territoire des Gorges de l'Aveyron et la Vallée de la Vère (démarche de classement),

→ Monter en compétence par la formation (professionnels et bénévoles) et l'intégration dans des réseaux, pour faciliter la mise en oeuvre d'accompagnement de projets dont projets d'investissement repérés ainsi que la mise en place d'outils au sein des structures (accompagnement des écoles de musiques du territoire, des équipements culturels sur leur saison ou à l'année, accompagnement des comités des fêtes - cf association départementale des comités des fêtes, et des organisateurs occasionnels de spectacles),

→ Créer un réseau local d'acteurs investis dans l'écoresponsabilité (ou départemental avec TGAC) fédéré par une charte d'engagement (dont la non intégration dans les contrats de la clause d'exclusivité territoriale pour le spectacle vivant) et créer un circuit avec les collectivités pour la prise en charge des déchets dont toilettes sèches

→ Mettre à disposition et faciliter l'accès aux guides de bonnes pratiques et aux ressources (prêt de matériel, réseau de covoiturage, etc). Intégrer dans le répertoire des acteurs culturels de la plateforme patrimoine en cours de création, un champ sur le matériel en prêt pour inciter à la mutualisation

→ Initier une dynamique pour favoriser l'émergence de projets et de nouveaux emplois et compétences : collaboration dans le cadre du dispositif "Territoire zéro chômeurs " pour le développement d'une recyclerie culturelle (économie circulaire et mutualisation de matériel dans le domaine du spectacle vivant/arts visuels, plateforme locale de vaisselle réutilisable).

Indicateurs de résultats :

Projet Pays d'art et d'Histoire (PAH):

- Nombre d'actions de médiation réalisées à destination des habitants et du jeune public, notamment dans le cadre scolaire,
- Nombre de projets structurants accompagnés,
- Nombre de formations mises en place.

Convention de Généralisation de l'EAC:

- Nombre de partenariats développés dans le cadre de chaque projet de résidence,

- Nombre de scolaires bénéficiaires,
- Nombre de personnes éloignées de l'offre culturelle touchées,
- Nombre de communes différentes associées et bénéficiaires.

Eco Responsabilité

- Nombre d'actions de formation réalisées ou proposées,
- Nombre de participants aux formations,
- Nombre de réseaux professionnels intégrés,
- Création d'un réseau local d'acteurs investis dans l'éco responsabilité,
- Nombre et type de projets accompagnés.

Mesure 3.4 : Promouvoir un développement économique responsable

Contexte :

L'objectif de cette mesure est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus respectueuse de l'impact environnemental et solidaire.

Actions envisagées :

- L'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises (hôtels d'entreprises ; Zones d'activités), mis en réseau et notamment à proximité du réseau ferré, pour permettre de conforter une économie productive sur le territoire : zone d'activités avec terminal ferré embranchée SNCF à Réalville portée par la CC Quercy-Caussadais ;
- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire : candidature à la démarche nationale “Territoire Zéro Chômeur Longue Durée” en cours de formalisation (plusieurs “sous territoires” prévus avec une entreprise à but d'emploi dans chaque territoire)
- Accompagner les acteurs économiques dans le développement des outils numériques pour favoriser la mise en coopération.
- Accompagner les entreprises locales dans leur engagement pour la responsabilité environnementale : opération Eco-défis avec les chambres consulaires ; rénovation énergétique de leurs bâtiments (conseil énergie de proximité)
- Soutenir le secteur du bâtiment par le soutien aux projets de restauration du patrimoine du territoire et à la restauration des logements

Indicateurs de résultats :

- Nombre de territoires retenus dans l'appel à projet national Territoire zéro chômeur (TZCLD).
- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de labellisation environnementale et/ou RSE

- Montant des investissements publics dans le secteur bâtiment

Mesure Transversale : La coordination du CRTE sur le territoire (animation, suivi, évaluation, démarches participatives)

A travers toutes ces années d'implication dans la transition énergétique il s'agit donc de mettre en œuvre une gouvernance et une évaluation partagée, afin d'engager les collectivités et partenaires dans une dynamique de transition écologique pérenne.

Actions envisagées :

- Animation-suivi du CRTE :

Les moyens d'ingénierie et d'animation dédiés à ce CRTE ont pour objectif de suivre l'évolution et coordonner plus particulièrement le suivi/évaluation des actions énergie/climat du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que le programme d'action du PCAET.

Le PETR travaille à l'élaboration d'un outil de suivi de la mise en œuvre du CRTE par l'application de la méthode ISO 37123 (référentiel méthodologique au service de la contractualisation conçue pour accompagner les territoires vers leur transition) : l'idée est de redonner du sens et d'améliorer la performance des politiques publiques. Il y a 3 grands principes à retenir :

- Un projet pensé selon la contribution aux 5 finalités du développement durable
- Un cadre méthodologique formalisé au niveau politique et technique
- Une grille au service de la définition des objectifs

- Coordination et mise en réseau :

Le PETR s'appuie d'un vaste réseau (le CLER, E-CLER, TEPOS, banque des territoire etc..., réunions du réseau Régional et de l'ADEME) qui permet d'alimenter les réflexions sur le volet transition écologique. Le suivi est primordial afin de transmettre des informations, les sources de financements. Cela participe directement à la promotion et à la reconnaissance du territoire.

- Exemplarité des collectivités locales du PMQ et des entreprises du territoire :

Actions auprès des EPCI :

Afin d'amener les collectivités locales (EPCI et communes volontaires du territoire MQ) à agir dans la TE, l'objectif est de continuer l'accompagnement des collectivités du territoire dans l'exemplarité de leurs actions. Ex: Appui à la rédaction d'un document de type charte (modèle du PETR) valorisant les actions de mobilités, d'économies d'énergies, de

recyclage/compostage, de coordination, mises en œuvre par la collectivité, qui contribuent à la diminution de la facture énergétique et/ou son empreinte carbone.

La mise en œuvre de la charte permettra alors de valoriser les réalisations de la collectivité et les engagements de ses salariés pour favoriser l'émergence d'une transition écologique dans la gestion propre de l'établissement (économie d'énergies, gestion des déchets, achats responsables.).

Actions auprès des entreprises :

Le PETR avec l'appui des collectivités et des chambres consulaires souhaiteraient faire prendre conscience aux petites et moyennes entreprises, leur valeur ajoutée en matière de maîtrise d'énergie sur le territoire. Il convient que ces structures au travers d'information et de conseil viennent à réduire leurs consommations et leurs émissions de GES.

ex: éco-défis en entreprises

- Actions de sensibilisation et démarches participatives :

Des actions d'animations et de sensibilisation en lien avec la culture et d'autres secteurs pourraient être envisagées, à l'instar de ce qui a été fait en automne 2018 dans le cadre de l'élaboration du PCAET (« Quand le Plan Climat passe à table »), en lien avec les thématiques du CTRE (ex : festival annuel sur le DD en partenariat avec le Cinéma de Caussade).

Le PETR s'appuiera tout au long de la démarche CRTE, du conseil de développement (CDT) du PETR PMQ pour acquérir de nouveaux outils et promouvoir de nouvelles actions de sensibilisation.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 1 : les opérations envisagées deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées (cf. article 7 Modalités de gouvernance).

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une annexe financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. (*Cf annexe 5*).

4.3 Les mesures de relance en amont de la signature du CRTE

D'ores et déjà, dans le cadre du Plan de relance, plusieurs collectivités ont pu bénéficier du soutien de l'Etat pour les projets s'inscrivant pleinement dans les priorités du CTRE et du Contrat de ruralité du PMQ. (*Cf Annexe 5 : Annexe financière*).

4.4 Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors

du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.5 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires limitrophes.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et la complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Une réflexion est en cours en MQ, inscrite dans le projet de territoire, sur l'opportunité d'un contrat de réciprocité avec le Grand Montauban, en lien avec plusieurs thématiques déjà investies par ces deux territoires (mobilité, planification, culture,...).

Article 5 – L'appui en ingénierie pour élaborer et suivre le CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie interne du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

5.1 Contrat d'Objectif Territorial (COT) :

L'ADEME prévoit un accompagnement d'envergure pour les CRTE, sous la forme d'un COT (350 k€ forfaitaire), avec un engagement pluriannuel du territoire (4 ans).

Avec le COT, l'ADEME permettra d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européen et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire
- Une déclinaison opérationnelle à l'échelle des EPCI.

Une première vague en 2021 a permis de sélectionner 15 territoires au niveau régional (100 au niveau national) : ex : les agglomérations du Grand Narbonne, Sète, Sicoval, Muretain, Albi, Tarbes-Lourdes, Perpignan, Grand Montauban, le PNR Grands Causses, le PETR Pays Portes de Gascognes,

La ministre souhaite avec cet outil constituer « une communauté de territoires démonstrateurs » sur le volet TEE (Transition énergétique et écologique). Le territoire devra justifier de résultats élevés et tangibles (ce qui conditionne 80% des 350k€ qui pourraient être alloués).

Un courrier de Mme la Ministre de la Transition Ecologique du 18/11/2021 a confirmé la possibilité au PETR du PMQ de pouvoir bénéficier d'un COT, aux côtés des EPCI.

Une délibération du PETR du PMQ du 17/12/2021 engagera le PMQ dans un COT, sous réserve d'une validation des 3 EPCI, pour accompagner le CRTE du PETR dans la mise œuvre exemplaire d'un plan d'actions pour la transition écologique.

5.2 Les signataires se coordonneront pour étudier la possibilité de co-financer :

Une ingénierie territoriale interne au PETR PMQ, nécessaire pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE (chef de projet dédié au suivi de la contractualisation). La définition de stratégies territoriales autour de thématiques peu traitées précédemment ou

demandant des approfondissements : tourisme durable, numérique, santé, mobilité active, économie et commerce, économie circulaire...

La préfète, déléguée territoriale de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat notamment dans le cadre des « petites villes de demain » (PVD), assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres.

Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le territoire signataire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de

faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le territoire signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les fiches mesures, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui en mobilisant sa capacité d'expertise et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour des aides à la connaissance, aides à la réalisation, aides au changement de comportement. L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs territorial (COT) sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn et Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés et inscrits au CRTE, au regard des politiques d'aides en vigueur, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier de demande de subvention complet et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à l'avenir en Commission Permanente.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou une référent(e) pour participer au suivi et à l'évaluation du CRTE à travers les comités techniques.

Le Département désignera un représentant élu chargé de participer à la gouvernance et au pilotage du CRTE.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socioéconomiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

La participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le territoire signataire associera le Conseil de Développement du PETR Pays Midi Quercy pour assurer une concertation optimum des acteurs du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le PETR avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires de Tarn et Garonne (DDT82), a souhaité organiser une concertation le 23/11/2021 à Génébrières, afin de permettre aux acteurs du territoire et aux partenaires d'échanger, de débattre sur de nouvelles pistes d'actions ou priorités à engager, ou encore d'initier une réflexion sur des pistes d'amélioration intégrant au maximum une prise en compte de la transition écologique. (Cf annexe 4 de ce présent document).

Article 7 : Modalités de gouvernance

7.1 Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage du CRTE sera mis en place, sous la coprésidence de la Préfète (ou de son représentant) et du Président de PETR du Pays Midi Quercy (ou de son représentant).

Il associe des membres du bureau PETR PMQ, des trois intercommunalités signataires, des services de l'Etat, de l'ADEME, des représentants des collectivités départementales et du conseil de développement territorial.

Il pourra également y être associé les représentants de la Région, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Il siégera au moins une fois par an et autant que de besoin pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE et de ses annexes en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Valider la convention de financement annuelle dans laquelle les actions prêtes sont inscrites et détaillant la participation des différents partenaires ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique :

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du PETR, y participent l'ensemble des signataires et autant que besoin des partenaires jugés nécessaires par la co-présidence.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (exemples : taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. En particulier le tableau de bord (volet transition écologique) sera enrichi des indicateurs des référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie déployés par l'ADEME au travers du Contrat d'objectif Territorial COT.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du PETR PMQ et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 11 : Communication

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 12 : Résiliation du CRTE

Il peut être mis fin au présent contrat soit d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE soit par courrier recommandé avec accusé réception du territoire signataire. En cas de résiliation unilatérale, celle-ci ne pourra être effective qu'au 31 décembre de l'année en cours.

Article 13 –Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

TABLE DES ANNEXES

- **Annexe 1 :** Le diagnostic de développement durable de territoire PMQ
- **Annexe 2 :** Les orientations du projet de développement durable de territoire (2021-2026) du PMQ
- **Annexe 3 :** Modèle vierge de fiche projet
- **Annexe 4 :** Programme détaillé des ateliers du CRTE PMQ du 23/11/2021 à Génébrières.
- **Annexe 5 :** Annexe financière : projets financés par l'Etat en 2021
- **Annexe 6 :** Listing indicatif des opérations prévues par les communes/EPCI sur le mandat sous réserve de complétude par le maître d'ouvrage et de validation par le copil.

Fait à Montauban, le 17 décembre 2021,

La préfète

Chantal MAUCHET

Le président du PETR

Jacques CALMETTES

Le Président de l'ADEME
et par délégation la directrice régionale adjointe,

Celine VACHEY

Le Président du Conseil
départemental de Tarn-et-
Garonne

Michel WEILL

Le président de la
communauté de communes
Quercy Vert Aveyron

Morgan TELLIER

Le président de la
communauté de communes
Quercy-Caussadais

Guy ROUZIES

Le président de la
communauté de communes
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Gilles BONSANG



PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE TERRITOIRE 2021 - 2026



ANNEXE 1
LE DIAGNOSTIC DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE DE
TERRITOIRE

PETR DU PAYS MIDI-
QUERCY

Sommaire

1.	<u>Cohésion sociale et territoriale</u>	3
a.	<u>Dynamique démographique</u>	
b.	<u>Accès aux équipements et aux services</u>	
c.	<u>Déplacements</u>	
d.	<u>Dynamique d'urbanisation et consommation de l'espace</u>	
2.	<u>Besoin et épanouissement des habitants</u>	16
a.	<u>Emploi, chômage et niveau de formation</u>	
b.	<u>Logement</u>	
c.	<u>Culture, patrimoine et paysages</u>	
3.	<u>Développement responsable</u>	25
a.	<u>Agriculture</u>	
b.	<u>Tourisme</u>	
c.	<u>Artisanat</u>	
4.	<u>Lutte contre le changement climatique</u>	32
a)	<u>Consommation énergétique</u>	
b)	<u>Emission des gaz à effet de serre</u>	
c)	<u>Production d'énergies renouvelables</u>	
5.	<u>Biodiversité et ressources naturelles</u>	36
➔	<u>Gouvernance et participation</u>	43
➔	Mots clés liés aux 5 finalités du développement durable	47

Le diagnostic du territoire a été préparé et discuté au travers des grands enjeux de développement durable (les 5 finalités* du développement durable et axe transversale-gouvernance et participation).

*Voir les mots clés liés à ces 6 finalités en fin de document (page 47)

1. Cohésion sociale et territoriale

Le territoire touché par le vieillissement de sa population voit son solde migratoire augmenté par le cadre de vie de qualité proposé en PMQ. Cette nouvelle population pourra bénéficier de l'ensemble des services présents autour des trois bassins de vie du Pays Midi Quercy (Caussade, Nègrepelisse et Saint-Antonin). La proximité avec les pôles urbains métropolitains est un atout à l'installation de nouvelles populations dans le territoire. L'urbanisation est plus concentrée le long des voies de circulation et les déplacements majoritairement opérés avec l'utilisation de la voiture individuelle.

Les enjeux actuels du territoire portent sur l'adaptation des services face au vieillissement de la population, le développement d'une offre de déplacements alternatifs, une gestion économe de l'espace, une maîtrise et une qualité de l'urbanisation.

a. Dynamique démographique

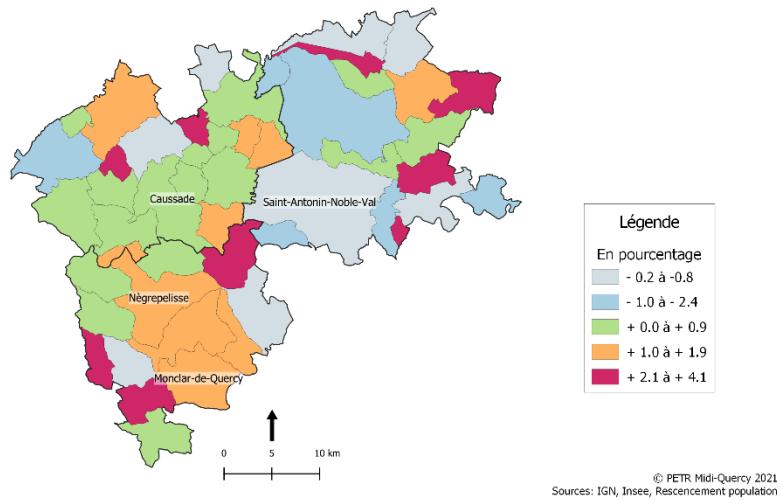
	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Population en 2017	7689	22098	20272
Part des moins de 15 ans 2017	13.1	19.9	16.6
Part des 15-29 ans 2017	10.9	13.2	13.5
Part des 30-44 ans 2017	13.4	19.7	16
Part des 45-59 ans 2017	22.1	20.6	21
Part des 60-74 ans 2017	23.9	17	19.8
Part des 75 ans et plus 2017	16.5	9.6	13.1

INSEE, RP 1968-2017

	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Taux d'évolution annuel de la population 2012-2017	-0.2	1.03	0.53
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel 2012-2017	-1.01	0.05	-0.22
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012-2017	0.81	0.98	0.74
Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012-2017	Décroissance liée à un solde naturel négatif	Croissance totale	Croissance liée à un solde migratoire apparent positif

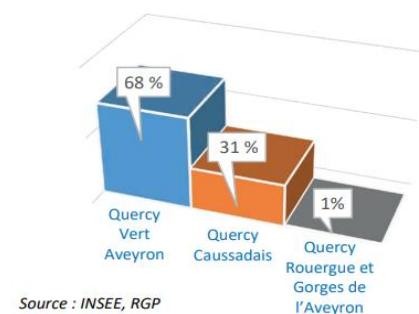
INSEE, RP 1968-2017

Taux d'évolution démographique au sein du PETR Midi-Quercy entre 2012 et 2017



RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS MIDI-QUERCY, PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, DEPUIS LES ANNÉES 90

10555 nouveaux habitants de 1990 à 2015



Le Pays Midi-Quercy compte 51 159 habitants en janvier 2020. La dynamique démographique est globalement positive et constante depuis 1975 et notamment depuis 1999, le territoire connaît une forte accélération de sa croissance (accueil de 10 364 nouveaux habitants entre 1999 et 2015). La croissance démographique est répartie principalement à l'ouest, dans la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron et dans une moindre mesure, en Quercy Caussadais. Le territoire du Quercy-Rouergue et gorges de l'Aveyron a un rythme plus ralenti voire négatif (selon les années prises pour référence). Les communes à la frontière du département de l'Aveyron voient leur population augmenter, la proximité avec l'aire d'influence de Villefranche-de-Rouergue pourrait expliquer cette augmentation. Plus globalement, le solde migratoire s'explique par l'arrivée d'une nouvelle population recherchant un cadre de vie rural tout en étant proche des pôles urbains de Toulouse et Montauban, une population étrangère d'Europe du Nord (anglais et hollandais) à la recherche d'un patrimoine culturel naturel et des retraités. Le solde migratoire positif compense le solde naturel qui lui est négatif ou proche du 0, les naissances ne compensant pas le nombre de décès dans le Pays.

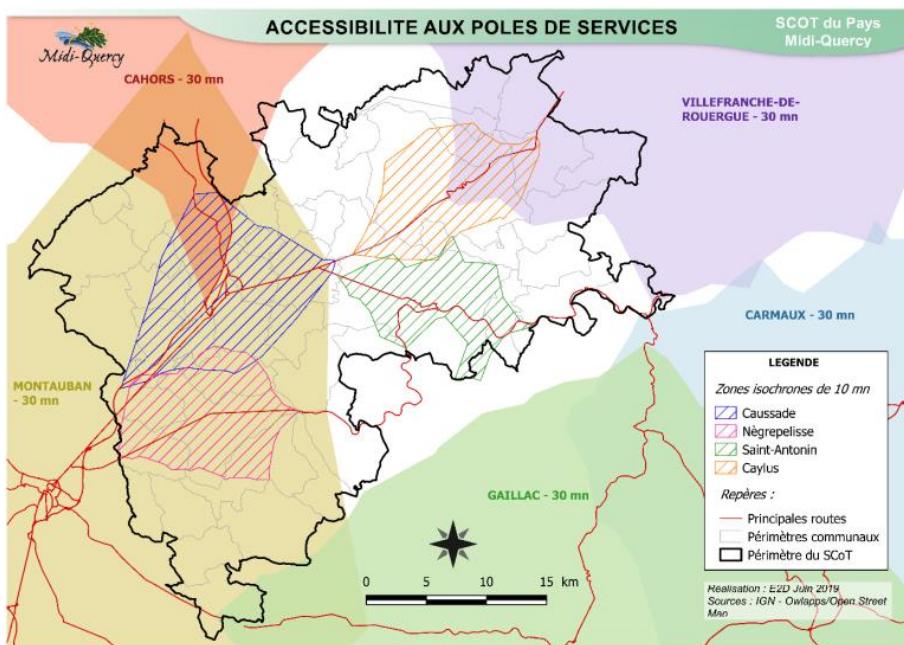
Sur le territoire Midi-Quercy, le solde migratoire est le principal vecteur de croissance. Une accélération des flux migratoires est observée à partir des années 2000 même si celle-ci s'atténue sur la dernière période censitaire. Le solde migratoire positif compense le solde naturel qui lui est négatif ou proche du 0, les naissances ne compensant pas le nombre de décès dans le Pays, même si un regain progressif du solde naturel est constaté.

La population au sein du Pays est vieillissante (augmentation progressive ces classes d'âges au-delà de 60 ans). Cette tendance au vieillissement s'inscrit dans un contexte national marqué par l'augmentation de l'espérance de vie. Les communes situées à l'Est du territoire possèdent un indice de vieillissement plus élevé que celles de l'Ouest, ce qui confirme l'attractivité de la frange du territoire qui est sous influence montalbanaise vis-à-vis des jeunes ménages. De plus, le territoire fera face à un vieillissement de la population plus fort qu'aujourd'hui. En 2030 il est estimé que 38% de la population aura plus de 60 ans (contre 27% en moyenne aujourd'hui) et 17% de plus de 75 ans (contre 15% aujourd'hui).

Les étudiants et jeunes actifs ne sont que très peu présents dans le territoire. Toutefois, l'élargissement de la base par le gain de population dans la tranche des 0-14 ans ainsi que l'augmentation des 30-44 ans traduit une attractivité du territoire vis-à-vis des ménages avec enfants. Le « creux de génération » observé pour la tranche des 15-29 ans peut s'expliquer par le départ des jeunes pour accéder aux formations et au début de carrière professionnelle, deux dimensions essentielles de la vie des jeunes adultes qui ne trouve pas d'offre suffisante sur le territoire Midi-Quercy ou sur l'agglomération de Montauban. Il convient de noter que le contexte de métropolisation et la forte attraction exercée par la métropole toulousaine est un facteur déterminant sur le départ des jeunes.

L'objectif défini dans le projet de SCoT en cours d'élaboration (dans la version du PADD du mois de juin 2020) vise à atteindre 62 000 habitants à l'échelle du Pays Midi-Quercy à l'horizon 2040.

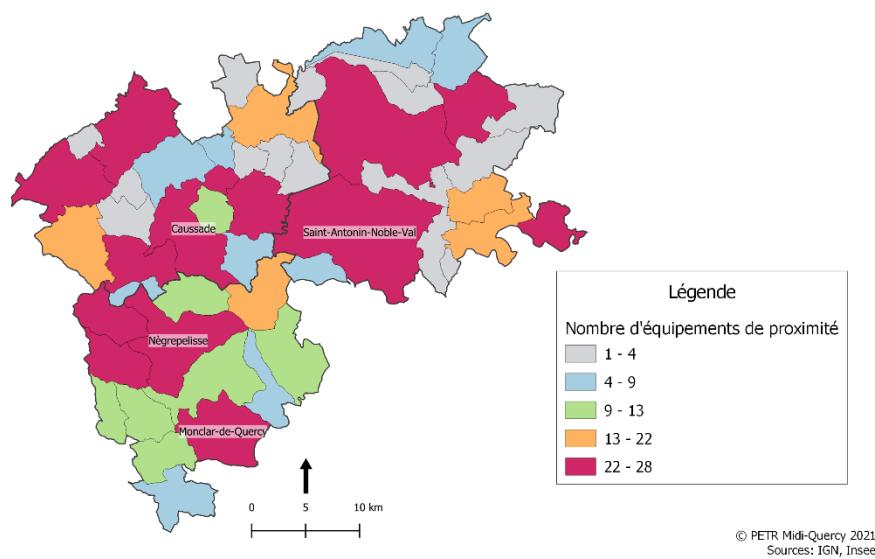
b. Accès aux équipements et aux services



Source : Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial : version provisoire - février 2020

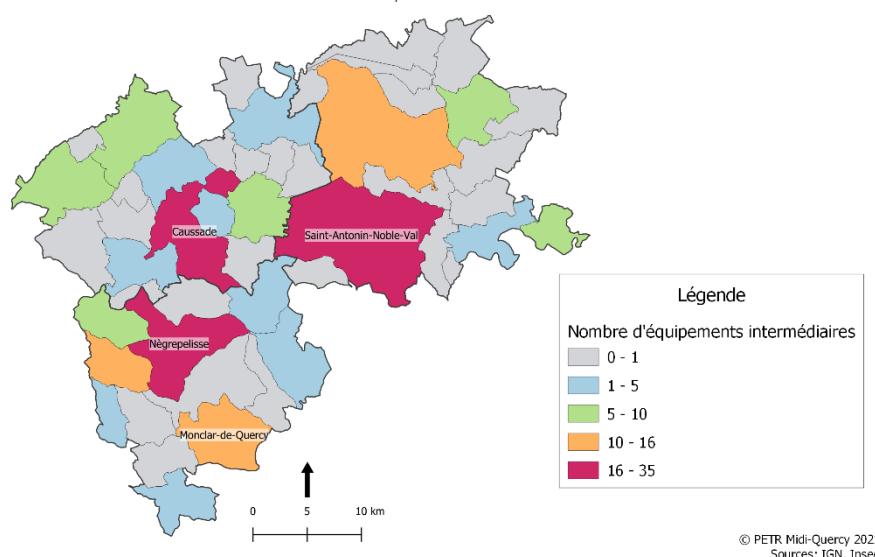
Nombre d'équipements de proximité au sein des communes du PETR Midi-Quercy

La gamme de proximité regroupe les équipements les plus fréquents. Elle comporte : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-superette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...



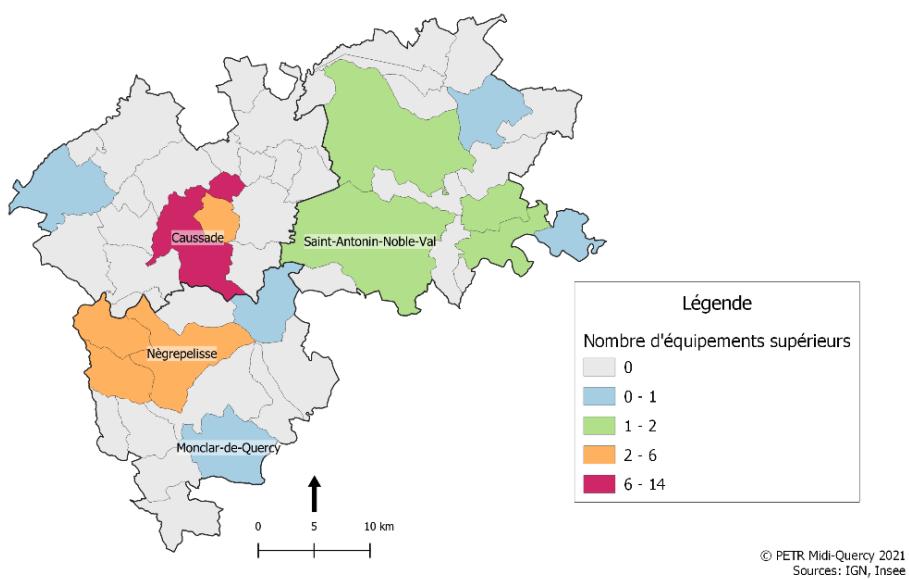
Nombre d'équipements intermédiaires au sein des communes du PETR Midi-Quercy

La gamme intermédiaire correspond aux équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...

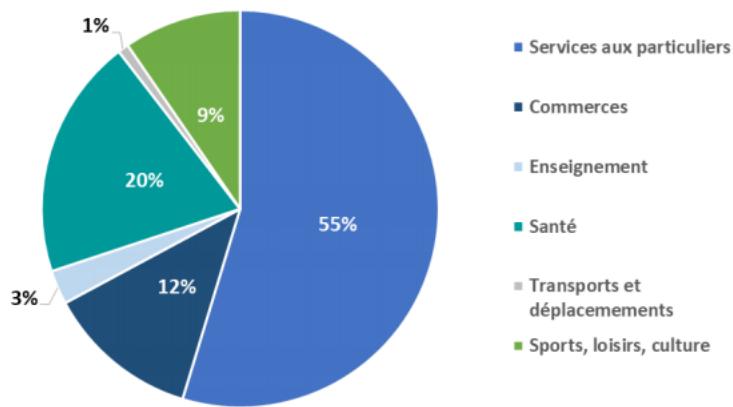


Nombre d'équipements supérieurs au sein des communes du PETR Midi-Quercy

La gamme supérieure recense : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecin spécialiste, cinéma



Répartition des équipements et des services par type



CC Quercy Caussadais	30
Centre Circonscription Sanitaire et Sociale	1
Centre de Jour pour Personnes Agées	1
Centre de Santé	1
Centre Médico-psychologique	2
Docteur	4
Etablissement de Soins	1
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	5
Laboratoire	1
Pharmacie	8
Résidences autonome	1
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	5
CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	23
Dentiste	1
Docteur	7
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	3
Foyer pour adultes handicapés	1
Lieux de vie	1
Maison de santé	1
Pharmacie	5
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	3
Service de Soins Infirmiers	1
CC Quercy Vert-Aveyron	30
Centre Accueil Demandeurs Asile	1

Centre de Santé	2
Etablissement de santé privée	1
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	4
Etablissement et Service d'Aide par le Travail	2
Foyer pour adultes handicapés	6
Maison de santé	2
Pharmacie	5
Résidences autonome	1
Service d'accompagnement pour adultes handicapés	1
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	4
Service de Soins Infirmiers	1
Total général	83

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le Pays Midi Quercy compte 3 bassins de vie : celui de Caussade, de Nègrepelisse et de Saint-Antonin Noble-Val, basés sur des indicateurs d'accès à l'emploi et aux services. Ces 3 bassins de vie locaux sont complétés par les aires urbaines proches où la population accède à un plus vaste bassin d'emplois et aux services, commerces et équipements supérieurs (bassins de vie de Montauban, de Villemur-sur-Tarn, de Villefranche de Rouergue et de Carmaux).

L'INSEE propose une Base Permanente des équipements permettant de classifier 188 types d'équipements en grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports, sport-loisirs-culture, tourisme) et en trois gammes : proximité, intermédiaire, supérieure. Ces trois gammes d'équipements mettent en valeur ces trois bassins de vie du pays et de chaque intercommunalité, plus particulièrement Caussade regroupant 17% des services du territoire. La commune de Caussade fonctionne en complémentarité avec la commune voisine de Monteils. Caussade rayonne aussi largement auprès des communes environnantes grâce à ses nombreux équipements scolaires et ses équipements culturels et sportifs.

Des communes telles que Monclar-de-Quercy, Caylus, Saint-Etienne de Tulmont se démarquent par une importante offre de services de proximité et intermédiaire. Les équipements les plus représentés étant les restaurants, garages automobile, banques, postes, agences immobilières et soins de beauté.

Le Pays Midi-Quercy bénéficie un bon niveau d'équipements, à hauteur de 38,5 équipements pour 1000 habitants en 2016 (en Tarn-et-Garonne ce taux de 38,5 également), ce bon niveau d'équipement concerne chacune des Communauté de communes, même si des différences sont observées entre EPCI. Selon les données INSEE, du point de vue des équipements et services, les pôles sont les suivants :

- . 1 pôle supérieur : Caussade
- . 5 pôles intermédiaires : Caylus, Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val Saint-Etienne-de-Tulmont,
- . 8 pôles de proximité : Albias, Laguépie-Varen, Molières, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Parisot, Réalville, Septfonds.

Le territoire du Pays Midi-Quercy se caractérise par une offre de services et équipements principalement de proximité (prédominante pour les services aux particuliers et les activités de sports/loisirs/culture), une forte représentation de la gamme intermédiaire dans les commerces (qui traduit une bonne diversité source d'autonomie vis-à-vis des pôles extérieurs tels que Montauban), une diversité des équipements d'enseignement (parcours éducatif complet sur le territoire possible

jusqu'au lycée) et un nombre important d'équipements de santé de la gamme supérieure (présence de spécialistes tels que dermatologues, ophtalmologues, gastro-entérologues, diététiciens...).

Toutefois, au sein du territoire, les temps moyens d'accès aux services et équipements sont contrastés. A l'échelle du Pays Midi-Quercy, moins de la moitié des communes sont situées à 10mn ou moins en voiture des pôles locaux de Caussade, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val ou Caylus. Seul l'ouest et quelques communes à l'est sont situés à 30 mn ou moins des pôles extérieurs de Montauban, Cahors ou Villefranche-de-Rouergue. Au regard des deux critères précédents, on constate que des « zones blanches » persistent dans les secteurs de Puylaroque et de Laguépie.

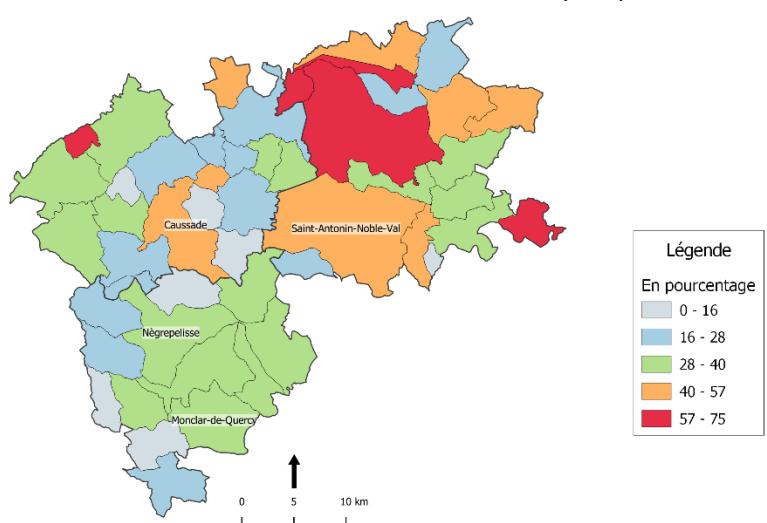
Comme dans la plupart des zones rurales françaises, les temps d'accès sont plus élevés pour se rendre dans les établissements d'enseignement secondaire ou encore accéder aux soins de santé spécialisés ou à une offre de services commerciaux et culturels diversifiée.

Le nombre d'équipements spécialisés y sont moins présents, notamment en ce qui concerne les services de santé. La population étant de plus en plus vieillissante au sein du territoire, le renouvellement des médecins généralistes, de kinésithérapeutes, place le territoire dans une zone de tension.

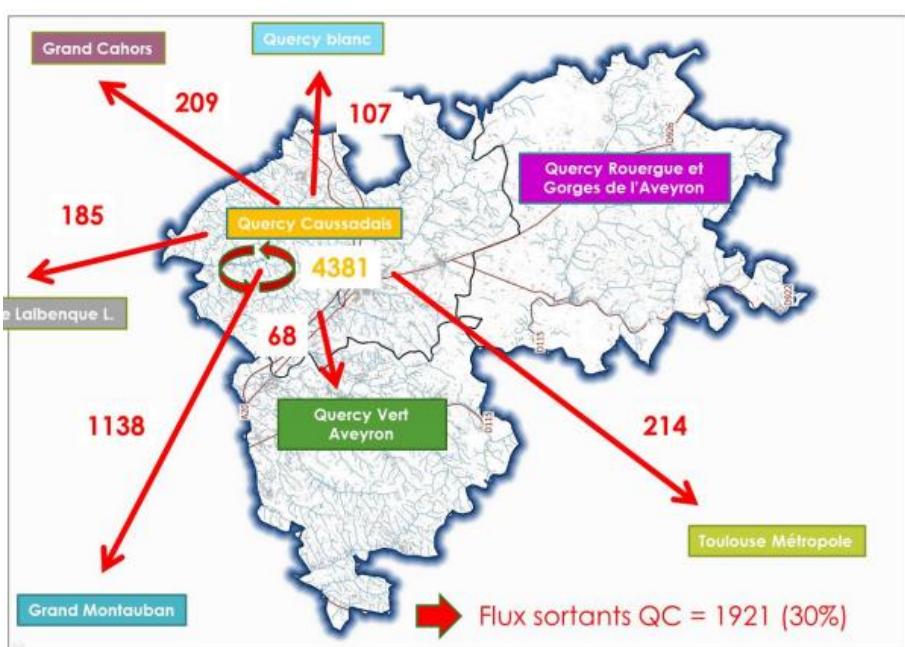
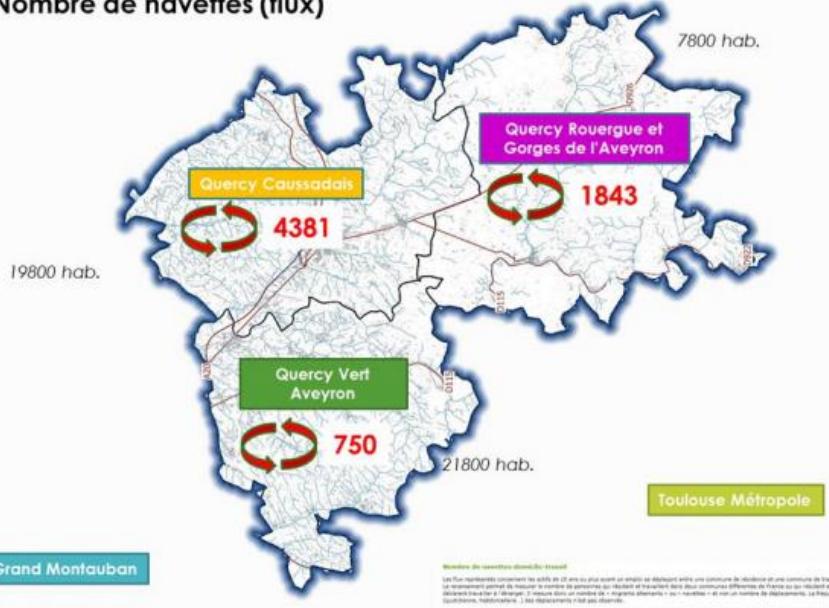
Il est à noter que la répartition des services reste inégale entre les territoires. Les communes les plus urbanisées concentrent des équipements pluriels, là où les communes plus rurales voient la diversité des équipements se raréfier.

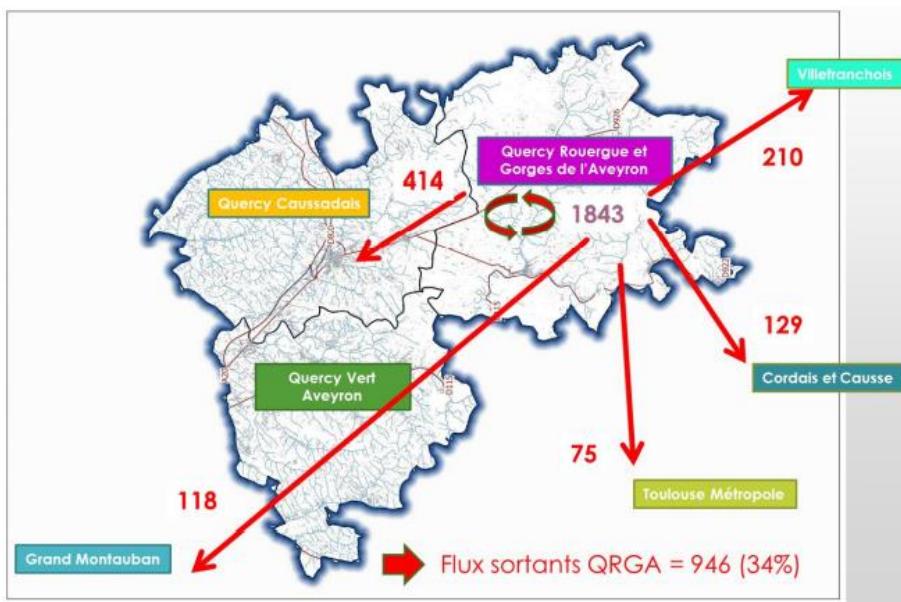
c. Déplacements

Part de la population active ayant un emploi et travaillant dans la même commune de résidence au sein du PETR Midi-Quercy



Nombre de navettes (flux)





Source cartes de flux : Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial (version provisoire) - février 2020

Le Pays Midi Quercy se retrouve dans une problématique liée avec l'augmentation des déplacements domicile-travail par l'utilisation de la voiture individuelle, 83% des actifs se déplacent en voiture. De fait, 44% de la consommation énergétique du territoire concerne les transports dans le Pays, contre 36% dans la région Occitanie. La proximité avec les différents pôles urbains a dessiné les grands axes de déplacements et un maillage routier important. L'autoroute A20 et la D115 représentent des axes de déplacements majeurs dans l'accès au territoire depuis l'agglomération toulousaine, Cahors et Montauban. Le réseau départemental représente lui des axes de déplacement de proximité du Pays.

Le Pays concentre en son sein des déplacements domicile-travail. La moitié de ces déplacements s'effectuent dans le Pays MQ. Le territoire du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron est celui qui concentre le plus de travailleurs par son économie locale et touristique. En effet, près de la moitié des habitants parcourrent moins de 4 kilomètres pour se rendre dans leur lieu de travail, là où la moyenne est de 10 kilomètres. Caussade se distingue également par son économie industrielle. Ces déplacements internes au territoire sont un indicateur d'attractivité et démontrent d'une présence d'une attractivité économique. Néanmoins, les actifs travaillant en dehors du Pays MQ sont de plus en plus nombreux et ont augmenté de 10% entre 2011 et 2016. L'influence de Montauban y est forte, 84% des actifs du Quercy Vert Aveyron et 60% des actifs du Quercy Caussadais travaillent dans le Grand Montauban. Pour le secteur QRGA, la position du territoire à l'écart de grands axes majeurs implique une variété des destinations quotidiennes : Quercy Caussadais (attractivité économique de Caussade), Grand Montauban, Toulouse Métropole, Villefranchois. Une majorité des actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire vont travailler sur le territoire voisin du Quercy Caussadais et du Villefranchois.

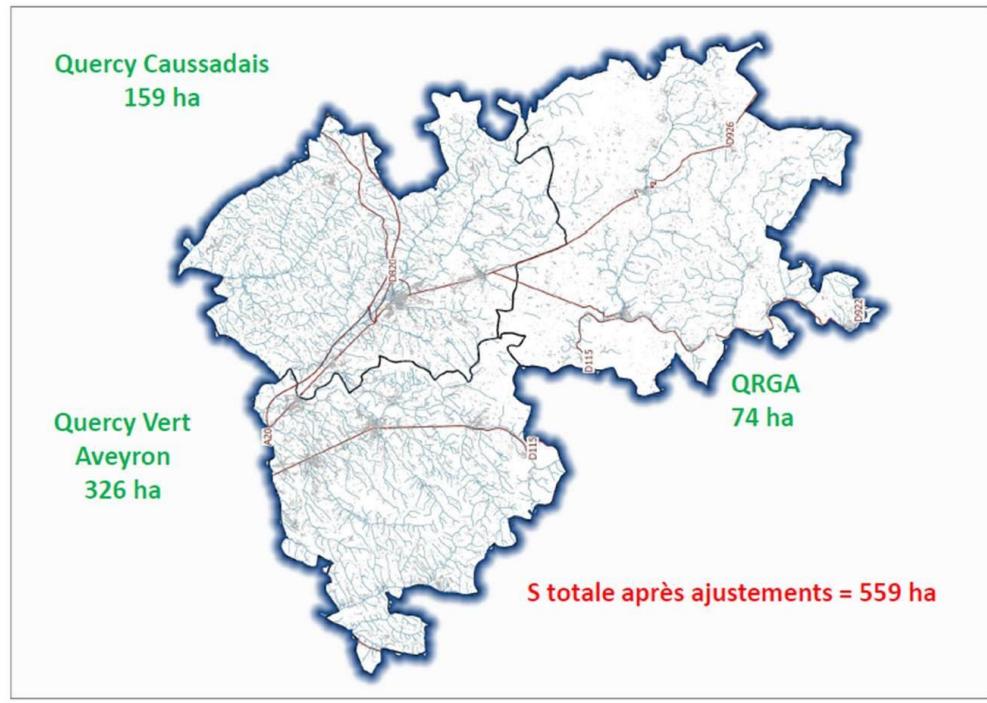
En ce qui concerne les offres de transports en commun, quatre gares SNCF sont présentes à Caussade, Albias et Varen (Lexox) et Laguépie se trouvant sur ligne desservant les communes de Montauban, Cahors, Brive, et Toulouse. Une ligne de car interurbain de Montauban à Villefranche-de-Rouergue dessert la commune de Caussade. Leurs horaires et fréquences de passage ne sont cependant pas adaptés aux besoins des habitants et ne permettent pas de concurrencer l'usage de la voiture individuelle. Une offre de mobilité partagée se développe dans le pays MQ afin de proposer du covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

Concernant les déplacements actifs, peu d'aménagements cyclables et de services de location et réparation sont présents dans le territoire. Cependant, des cheminements doux sont aménagés et en projets sur de nombreuses communes. Un itinéraire véloroute de la vallée de l'Aveyron traverse le Pays sur 85 km, de Montauban à Laguépie.

L'utilisation majoritaire de la voiture s'explique par le comportement des usagers mais aussi par un manque d'offre de transports en commun. Ce manque d'alternatives creuse les inégalités socioéconomiques et l'isolement des personnes captives : personnes âgées, jeunes, populations précaires.

d. Dynamique d'urbanisation et consommation de l'espace

- Consommation d'espace passée, sur la période 2010-2020 : résultats sur 10 ans



Source: Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, réunion technique 9/04/2021 : analyse par ARTELIA

Depuis la fin du XXème siècle, les dynamiques majeures d'évolution du territoire sont liées à la construction d'infrastructures de transport, à l'extension de l'urbanisation et aux évolutions des pratiques agricoles. Concernant plus particulièrement les dynamiques d'urbanisation, le mode d'urbanisation s'est modifié notamment à partir des années 50 avec l'avènement de la voiture.

L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire Midi-Quercy montre un urbanisme à deux vitesses, notamment des opérations d'aménagement d'ensemble en périphérie des centres villes des plus grandes communes, avec des typologies d'habitat variées ; et une urbanisation au « coup par

coup » en périphérie des centres-bourgs, voire avec un éloignement important du centre-bourg, souvent sur des parcelles assez grandes (1500 m² par exemple). Le territoire connaît des phénomènes de mitage (implantation et éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activités), le développement d'habitat pavillonnaire (dont des lotissements en rupture avec l'héritage urbain et bâti, des implantations de bâti en milieu de terrain sans mitoyenneté ni alignement...), le développement d'une urbanisation le long des axes routiers et une périurbanisation, notamment dans la frange ouest du territoire à proximité de Montauban. En Pays Midi-Quercy, la consommation d'espace sur 10 ans (2010-2020) représente 559 hectares (source : ARTELIA, analyse après ajustements, avril 2021). Cela représente en moyenne 11,4 hectares par commune, soit 0,46 % du territoire. Une forte consommation d'espace est observée sur le territoire Quercy Vert Aveyron, ce qui confirme la pression foncière qui impacte ce secteur proche de Montauban. Ce secteur (QVA) est aussi celui qui, en Pays Midi-Quercy, connaît la plus forte croissance démographique depuis les années 90 (données INSEE, RGP, 1990-2015).

Ces évolutions de l'urbanisation et phénomènes ont des impacts sur la qualité des paysages, de l'urbanisme, de l'environnement et sur l'évolution des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le mitage des paysages par les constructions génère un accroissement de coûts pour les collectivités.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, des espaces naturels, agricoles, et forestiers, ainsi que des ressources et des activités qui leur sont liées, nécessitent notamment une gestion économe des espaces, leur analyse et leur suivi dans le temps, une limitation de la fragmentation des espaces, de l'artificialisation des sols, une urbanisation qualitative et des politiques publiques volontaristes. La réduction de la consommation d'espace, et la lutte contre l'artificialisation des sols, sont des enjeux importants à différentes échelles dont la prise en compte est renforcée par des dispositions législatives, les politiques territoriales et la mise en œuvre de certains programmes.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets promulguée en août 2021 fixe un objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 ainsi qu'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, impliquant une réduction de la consommation d'espace. Ces objectifs devront être déclinés dans les différentes parties du territoire régional par l'intermédiaire des SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Les SCoT devront être compatibles avec les règles générales du fascicule du SRADDET et prendre en compte les objectifs de ce schéma. En l'absence de SCoT, les PLU et les cartes communales devront être compatibles avec les règles du fascicule du SRADDET et prendre en compte les objectifs de ce schéma.

Par ailleurs, l'Etat encourage les communes à entreprendre des projets de revitalisation des centres bourgs (par des programmes tels que les opérations Centre-bourg ou Petites villes de demain), à reconquérir les friches (appel à projets "fond friches")...

Au niveau des surfaces agricoles, la superficie agricole utilisée représente plus de 50 % de la superficie du territoire, mais elle diminue : plus de 3000 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2016. L'espace agricole se caractérise par une forte diversité de cultures (cf. partie 3.a)

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec les pôles urbains et métropolitains : Montauban, Cahors, Villefranche-de-Rouergue et Toulouse • Dynamisme démographique : progression constante de la population, dont arrivée de jeunes ménages avec enfants • Un territoire qui attire une diversité de populations (actifs, néo-ruraux, retraités...) • Plusieurs porteurs de projet en agriculture et transformation alimentaire • Bon niveau global d'équipements et de services (notamment de proximité et gamme intermédiaire de commerces) • Une diversité d'équipements d'enseignements • Offre d'emploi répartie sur l'ensemble du territoire : Maison de l'emploi – EREF, chantiers d'insertion, PLIE • Equipements culturels : réseau de médiathèques et cinémas • Equipements publics patrimoniaux diffus mis en réseau dans le cadre du Pays d'arts et d'histoire : Abbaye de Beaulieu, musées à Saint-Antonin, centre d'interprétation à Caylus, Epopée chapelière à Caussade, La Mounière à Septfonds, La Maison des vins à Montpezat, La Cuisine à Nègrepelisse, le centre d'interprétation du Néandertal à Bruniquel • Politique d'accueil des habitants développée sur la CC QRGA • Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (CC QRGA) 	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique démographique actuelle dépend essentiellement de l'arrivée de nouveaux habitants • Déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire en ce qui concerne : Un accès aux services, notamment ceux de la gamme supérieure Un attractivité démographique concentrée à l'ouest • Des structures d'accueil de loisirs relativement moins présentes à l'est • Un vieillissement de la population à l'est et à l'extrême nord du territoire • difficulté d'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles • Zones blanches téléphoniques et numériques • Un manque de structure d'accueil intermédiaires et innovantes pour personnes âgées, entre le maintien à domicile et l'EHPAD (résidences adaptées, résidences intergénérationnelles...) • Déséquilibre territorial concernant les enjeux démographiques, urbanistiques, agricole • Dépendance à la voiture et manque d'offre de transports • Consommation foncière importante • Territoire soumis à des pressions résidentielles à proximité de Montauban et de Caussade ; une urbanisation résidentielle diffuse ; une urbanisation linéaire le long des routes, sur les crêtes et les vallées • Des constructions nouvelles en rupture avec le tissu urbain ancien et le bâti ancien • Absence de PLU intercommunal dans 2 EPCI
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de parcs locatifs dans les centres-bourgs dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilisation des centres-bourgs par les vacances

<ul style="list-style-type: none"> • Création de politique de redynamisation des territoires et notamment des centres-bourgs dans le cadre du programme Petites villes de demain • la dynamique liée au Projet Alimentaire de territoire PMQ • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Midi-Quercy • Déploiement d'un schéma départemental d'aménagement numérique • Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public • Schéma directeur départemental des usages et services numériques • Le maillage du territoire par un réseau équilibré de Maisons de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales. • L'engagement d'une réflexion globale à l'échelle du Pays sur la santé, prenant en compte la prévention (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé avec l'ARS • Le développement de services itinérants • La labellisation Pays d'art et d'histoire intègre des enjeux en lien avec la préservation du cadre de vie • Coopération avec les territoires voisins dont notamment le Grand Montauban 	<ul style="list-style-type: none"> • Déséquilibre entre les besoins des personnes âgées et nouveaux habitants et entre les services présents dans le territoire • Déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire • Un risque de désertification de certains secteurs, en termes de services et équipements, notamment dans le domaine de la santé (départ de médecins) • Précarité énergétique conduisant à un dépeuplement de certains secteurs • Aggravation de la fracture numérique • Isolement des populations captives (personnes âgées, jeunes, populations précaires, sans voiture...) • Forte décroissance du nombre d'exploitants agricoles (départs en retraite nombreux et non remplacés) • Isolement des populations captives (personnes âgées, jeunes, populations précaires, sans voiture...) • Accentuation de la banalisation des paysages, des entrées de ville, de la "privatisation des vues" sur certains secteurs, perte de lisibilité des transitions entre espace urbain/rural (ex. en Quercy Vert Aveyron), dégradation de la qualité du cadre de vie • Manque d'ingénierie, et gouvernance à structurer, concernant le suivi et la gestion de la consommation de l'espace et l'objectif de réduire l'artificialisation des sols
---	--

2. Besoin et épanouissement des habitants

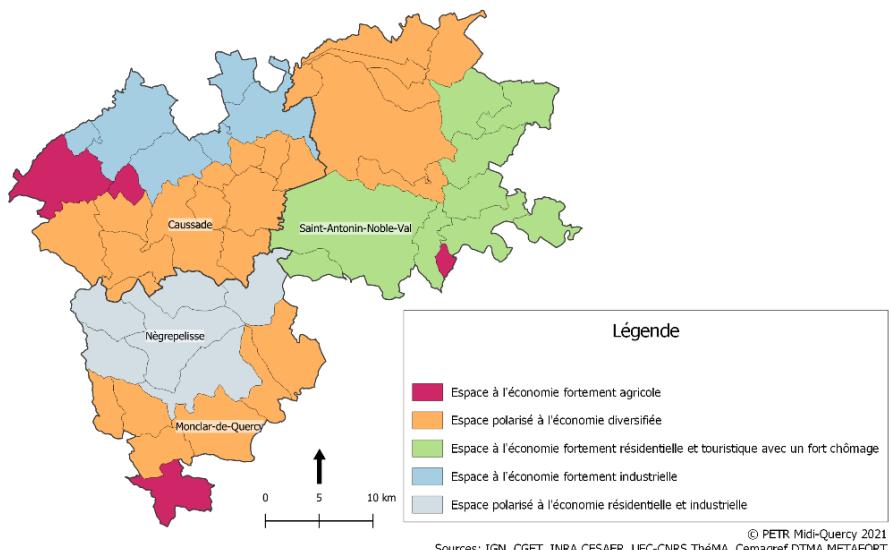
Ce territoire se caractérise par certaines faiblesses : un faible revenu moyen des habitants, un niveau de qualification et un taux de chômage moins bons que la moyenne régionale. Même si la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie.

Les enjeux actuels du territoire reposent principalement sur un renouvellement de la gestion du parc immobilier ainsi que l'insertion de la population dans le monde de travail.

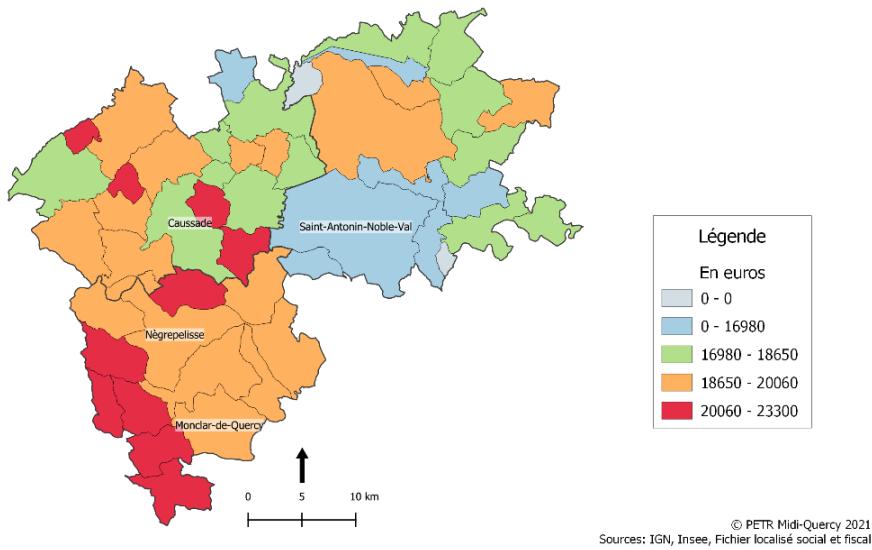
a. Emploi, chômage et niveau de formation

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.

Thématique "emploi et activités économiques"



Revenu fiscal médian par unité de consommation au sein des communes du PETR Midi-Quercy



	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC du Quercy Caussadais	CC Quercy Vert-Aveyron
Nombre de ménages fiscaux en 2017	3582	8909	8761
Médiane du niveau de vie en 2017 (€)	17800	18930	19980
Part des ménages fiscaux imposés en 2017 (%)	35.3	38.7	43.9
Taux de pauvreté en 2017 (%)	23.3	16.8	13.1

	Tarn-et-Garonne
Nombre de ménages fiscaux en 2017	108469
Médiane du niveau de vie en 2017 (€)	19560
Part des ménages fiscaux imposés en 2017 (%)	42.9
Taux de pauvreté en 2017 (%)	16.8

INSEE

L'emploi, au sein du Pays Midi-Quercy est en baisse depuis 2011. Dans le territoire, les emplois sont diversifiés grâce aux activités industrielles et agricoles. Cependant, deux tiers des emplois sont concernés par une économie de services résidentielles et touristiques. La prédominance de l'économie touristique et résidentielle au sein du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron semble confirmer un potentiel touristique de son territoire.

Le pays est constitué de trois pôles principaux d'emplois sur le territoire :

- Caussade (3275 emplois) ;

- Nègrepelisse (1893 emplois), Albias (650 emplois), Saint-Etienne-de-Tulmont (652 emplois) ;
- Caylus (742 emplois), Saint-Antonin-Noble-Val (715 emplois) ;

Le territoire est composé d'un maillage économique composé d'établissements polarisant la majeure partie de l'activité économique, tel que Guima Palfinger (concessionnaires de véhicules industriels à Caussade) ou bien APEM (fabricant d'interfaces homme-machine à Caussade et Montpezat-de-Quercy). Cependant, des très petites entreprises, commerciales, artisanales et de services, de moins de 10 employés, composent le territoire.

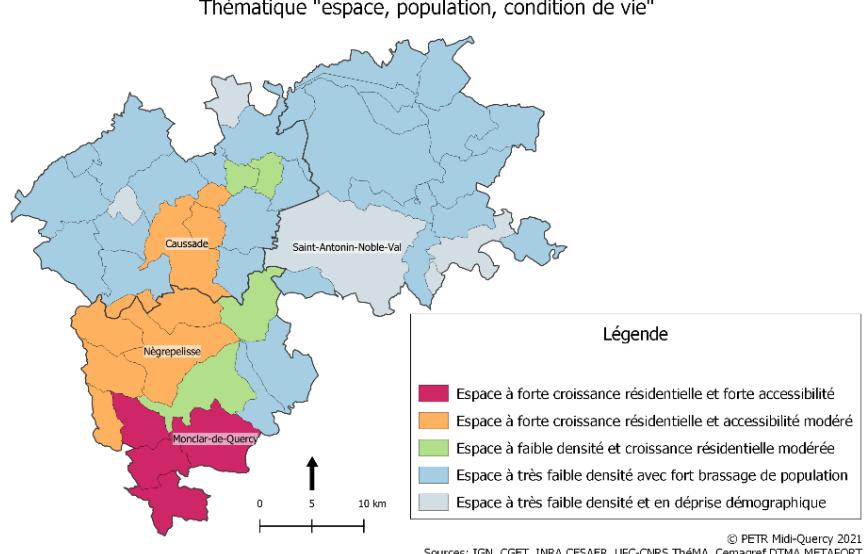
Le Pays Midi-Quercy reste un territoire touché par la pauvreté et le chômage. Le revenu fiscal médian par unité de consommation ne dépasse pas les 23300 euros et le taux de pauvreté dépasse les 22%. Un « effet territoire » semble cependant se dessiner. Les communes les plus proches de Montauban voient leur revenu fiscal médian être plus important qu'à l'est du Pays, un territoire avec une densité plus faible. En effet, la moitié des nouveaux arrivants s'installent au sein du Quercy Vert-Aveyron. Cette nouvelle population permet de maintenir un dynamisme démographique mais également économique, favorisant notamment le développement d'une économie résidentielle. Le pays voit son économie productive se transformer en économie résidentielle au service d'une population vieillissante et travaillant en dehors du territoire.

Au sein du territoire, le taux de chômage est touché plus durement par un chômage de longue durée. La difficulté de la population à retrouver un travail peut s'expliquer par une sous qualification des demandeurs d'emploi, 15% des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualifications.

On peut également souligner une forte décroissance du nombre d'exploitants agricoles qui met en péril ce secteur d'activité.

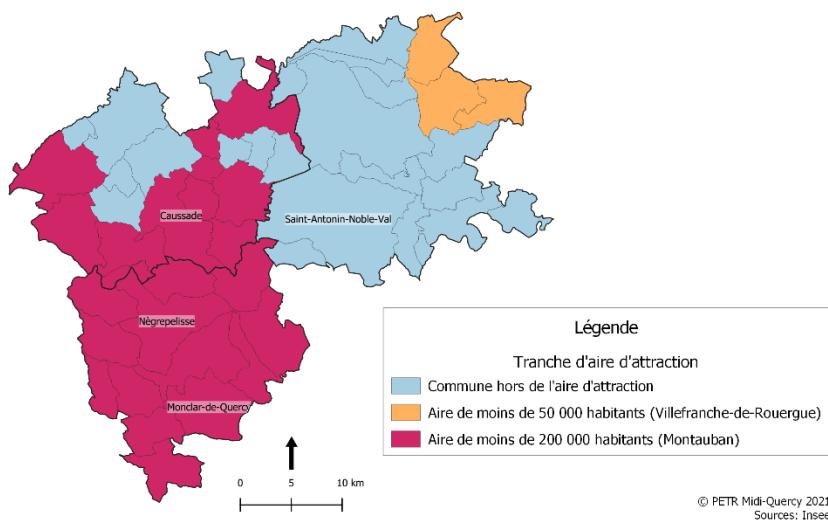
b. Logement

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.
Thématique "espace, population, condition de vie"



Influence du zonage en aires d'attraction des villes au sein du PETR Midi-Quercy

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.



	CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Nombre logements en 2017	6551	10431	11404
Part de logements vacants en 2017 (%)	11	7	9
Part de logements secondaires en 2017 (%)	34	8	11
Taux évolution de logements entre 2012 et 2017	0.7	1.5	1.4
Taux évolution de logements vacants entre 2012 et 2017	0.8	1	2.9
Taux évolution de logements secondaires entre 2012 et 2017	0.9	2.7	2.2

INSEE

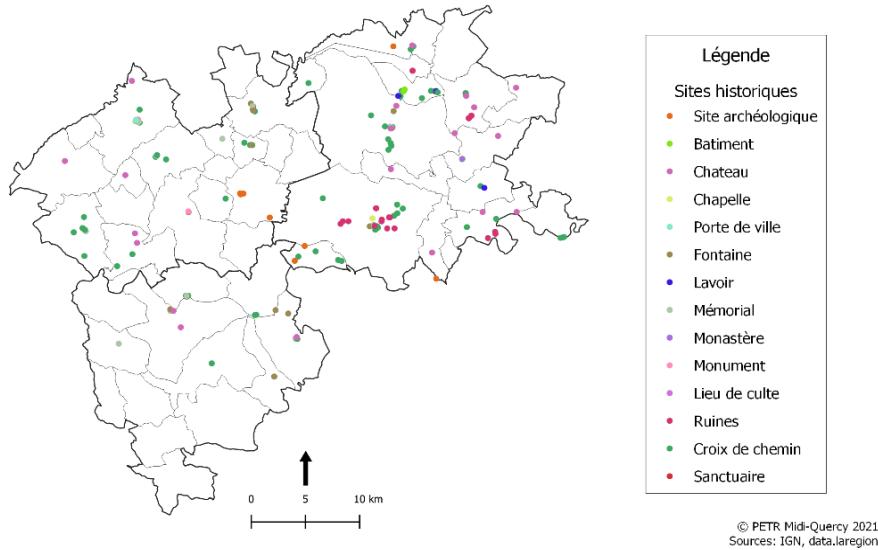
Le Quercy Vert Aveyron et la commune de Caussade et Montreils se démarquent du reste du territoire quant à leurs capacités d'attractivité résidentielle. En effet, 85% des habitants du pays vivent dans les communautés de communes Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais. Caussade et Nègrepelisse étant les deux communes les plus densément peuplées du pays, la dynamique démographique se construit autour de ces deux pôles dynamiques.

De plus, l'influence de Montauban explique indéniablement ce phénomène. Par sa faible densité, 40% du parc immobilier du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron est construit après 1949 comparé aux deux autres communautés de communes où 60 à 70 % du parc immobilier est construit après 1949. Cependant, le marché de l'immobilier tend à se dynamiser avec l'arrivée de nouveaux parcs de logements individuels. Ce dynamisme permet à l'ouest du Pays de voir apparaître une demande de terrains destinés à la construction de logements principaux et à l'est des résidences secondaires dans les logements existants.

c. Culture, patrimoine et paysages

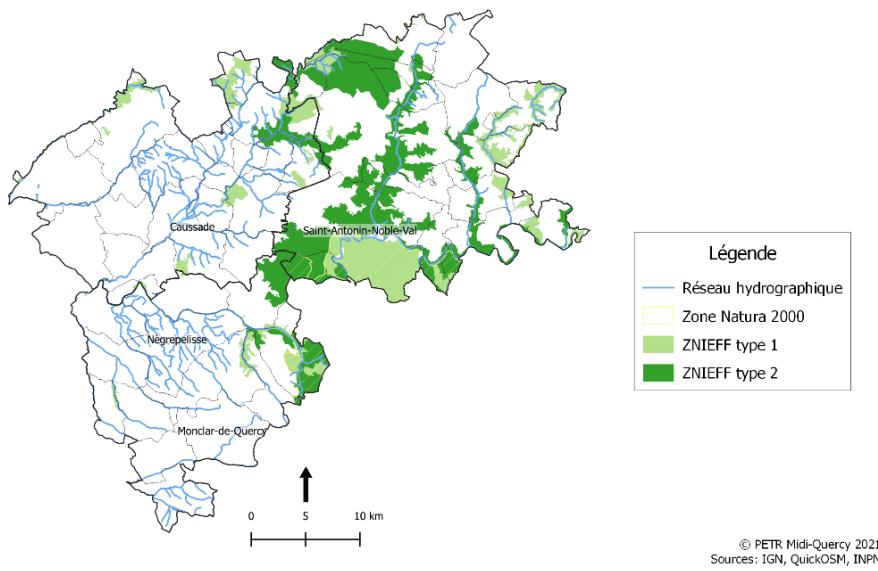
➤ Sites historiques recensés au sein du territoire Midi-Quercy :

Sites historiques recensés au sein du PETR Midi-Quercy



➤ Réseau hydrographique et Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique au sein du Pays Midi-Quercy :

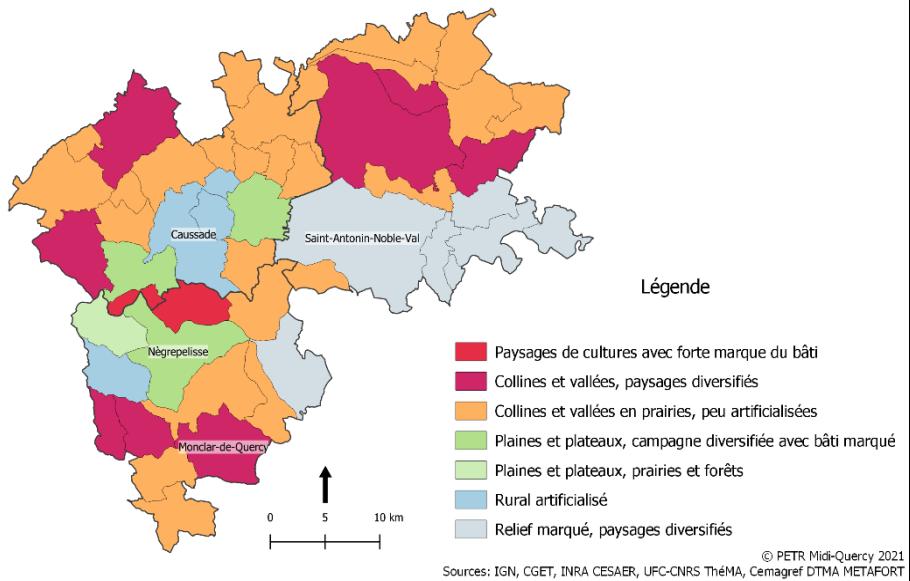
Patrimoine naturel préservé au sein du PETR Midi-Quercy



➤ Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du Pays Midi-Quercy :

Thématique “paysages”

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.
Thématique "paysage"



➤ Unités paysagères du Pays Midi-Quercy :



Source : d'après Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage, Charte Patrimoine et Paysages pour Demain - Ed. 2008

Le territoire de Midi-Quercy présente une grande richesse paysagère compte-tenu notamment des diversités géographiques présentes issues du sol, du relief et du climat, de sa situation à la confluence entre plusieurs ensembles géographiques (début du Massif central, plaine et gorges de l'Aveyron). Les sols et sous-sol du territoire fondent les paysages et donnent des couleurs au patrimoine bâti. Ils influencent l'agriculture, conditionnent l'implantation des boisements, fournissent les matériaux de l'architecture traditionnelle (tels que la crue, la brique, la pierre) et constituent l'un des fondements de la diversité écologique des milieux. Ils expliquent la diversité des vocations culturelles sur l'ensemble du territoire et constituent le support de la pratique de la polyculture.

L'eau et les reliefs forment l'armature paysagère et organisent la diversité des paysages. La plaine alluviale et les gorges de l'Aveyron, avec ses affluents principaux, ainsi que les collines, forment l'armature principale des paysages du Pays Midi-Quercy. L'armature des villes et des villages, et leurs évolutions, façonnent également les paysages et participent à leur identité. Il en est de même pour les activités et savoir-faire agricoles, la diversité des cultures et des productions agricoles renforcent la diversité des paysages.

L'articulation de ces différents éléments a conduit à la formation d'unités paysagères distinctes. Selon l'atlas départemental et la charte paysagère de Midi-Quercy, le territoire compte une dizaine d'unités paysagères.

Le Pays Midi-Quercy hérite d'un patrimoine bâti, architectural et urbanistique reconnu, fort présent dans le territoire. On distingue 3 grands types d'implantation : en plaine (Caussade, Nègrepelisse, Albias, Saint Antonin-Noble-Val...), perchés (Montricoux, Puylaroque, Monclar-de-Quercy...), sur pentes (Caylus...).

Le Pays compte notamment de nombreux vestiges de la civilisation paléolithique, des abbayes, églises, châteaux, bastides. Au total sont présents :

- 48 sites inscrits et classés ;
- 84 monuments classés ou inscrits ;

Cette richesse patrimoniale, culturelle, paysagère, environnementale est le socle d'une attractivité résidentielle et touristique. Elle est le fondement de stratégies de développement territorial qui visent une meilleure connaissance de ce patrimoine, de ces ressources et leur valorisation : inventaire du patrimoine bâti, stratégie touristique, charte paysagère de Pays, charte architecturale et paysagère (CC QRGA), projet de Pays d'Art et d'Histoire...

Ce patrimoine est également valorisé par différentes communes et communautés de communes qui en comptent les paysages et le patrimoine dans leurs projets d'aménagement et de développement.

Entre 2012 et 2018, des Résidences du Territoires ont vu le jour dans le Midi-Quercy. Elles ont permis d'impulser une nouvelle dynamique et une nouvelle offre culturelle à destination des habitants et plus particulièrement de la jeunesse. Ces Résidences ont pour ambition de favoriser l'éducation et la création à travers la médiation artistique. La démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » est mise en œuvre dans le territoire. Elle porte comme ambition de renforcer l'attractivité des sites culturels pour la population locale.

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Diversité et qualité des paysages et du patrimoine naturel et culturel (bastides, villages médiévaux, matériaux, patrimoine vernaculaire etc.) Diversité de la production agricole contribuant à une diversité de paysages Grand nombre d'association permettant de favoriser du lien social Dynamique partenariale des services d'aide et d'accès à l'emploi Nombres d'équipements et de services satisfaisants Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat Savoirs et savoir-faire locaux de qualité Offre culturelle et touristique riche et dynamique Cadre de vie propice à l'épanouissement des populations Présences d'espaces de travail et d'échanges innovants : espaces de coworking, fablab Charte paysagère de Pays, charte architecturale et paysagère CC QRGA 	<ul style="list-style-type: none"> Ménages précaires, notamment les familles monoparentales Précarité énergétique dans les logements Mobilités limitées et complexes pour les personnes âgées, jeunes et précaires Population touchée par la pauvreté, le chômage et un bas niveau de qualification Temps d'accès aux services longs Capacité limitée des structures d'animation de la vie sociale citoyenne Fragilité économique des structures culturelles publiques et associatives Répartition inégale des services périscolaires Départs à la retraite de professionnels de santé non remplacés Pressions résidentielles autour des agglomérations de Montauban et de Caussade (en Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais) Certains documents d'urbanisme anciens, ou absence de documents d'urbanisme dans plusieurs communes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement du Comité de développement territorial Présence d'un guichet unique Rénov'Occitanie, service habitat Labellisation Pays d'art et d'histoire inscrivant le Pays dans un projet culturel transversal et en lien avec les enjeux du développement durable (candidature en cours) Inscription de 4 communes en Site patrimonial remarquable valorisant la préservation du patrimoine Inventaire du patrimoine bâti du Pays MQ, outil de connaissance et de valorisation du patrimoine Extension de la couverture Très haut-débit à l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Replis social et territorial entraînant une diminution du lien social Manque d'adaptation des services face aux vieillissement de la population : habitat, santé... Dissonance entre les attentes de l'arrivée d'une nouvelle population et celles des territoires Risque d'enrichissement lié au non renouvellement des générations d'exploitants agricoles

<ul style="list-style-type: none"> • Participation forte du CDT Midi-Quercy dans la définition et l'animation de politiques publiques locales • Développement de l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse • Mise en réseau entre les acteurs culturels et la société civile : La Mounière, Miro-folie, tiers-lieux • Soutien à la création des espaces de mixité, de rencontre, de participation et coopération entre les associations et collectivités • Une préfiguration de démarches de reconquête du foncier agricole par les intercommunalités 	
--	--

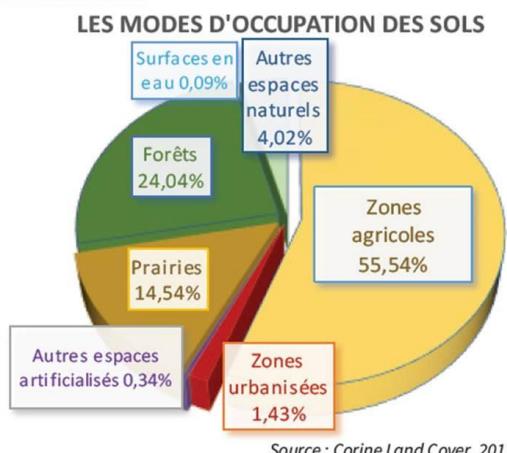
3. Développement responsable

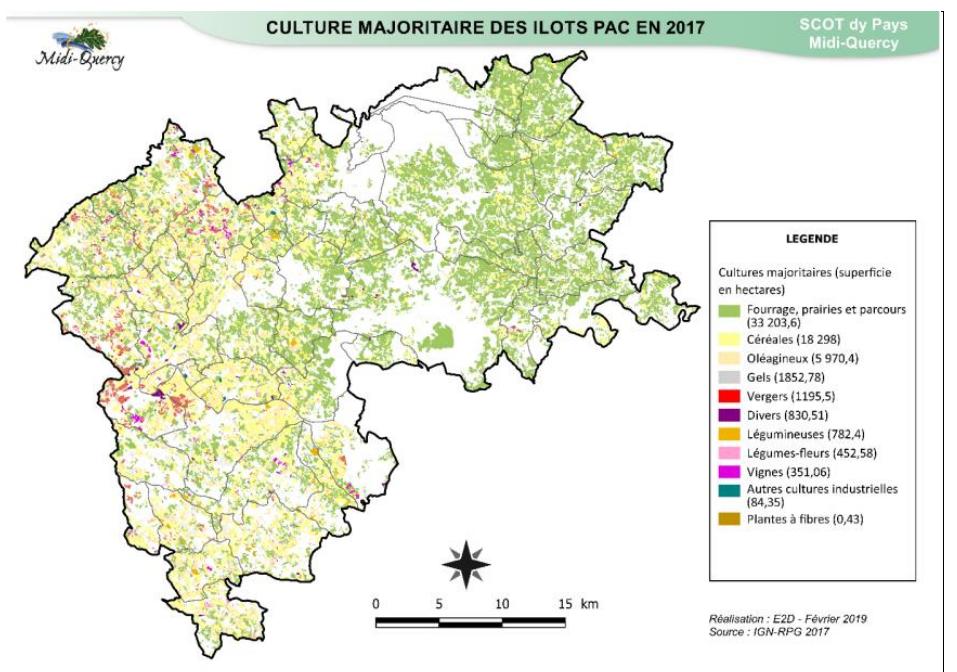
Le Projet Alimentaire, labellisé par le ministère de l'Agriculture et développé par le PETR Pays Midi Quercy et ses partenaires, agit en faveur de la dynamisation de la production locale (en vue de la conservation des terres agricoles) et de la relocation alimentaire (développement des circuits courts). L'artisanat est également un secteur important dans le tissu économique du territoire. Le tourisme dans le territoire est orienté vers la valorisation de sa composante rurale en proposant une offre touristique de pleine nature. Les territoires labélisés sont également un atout d'attractivité dans le territoire.

Les enjeux du territoire portent sur la préservation et la valorisation des activités agricoles et artisanales ainsi que sur la valorisation de l'offre touristique de proximité, de nature et de patrimoine.

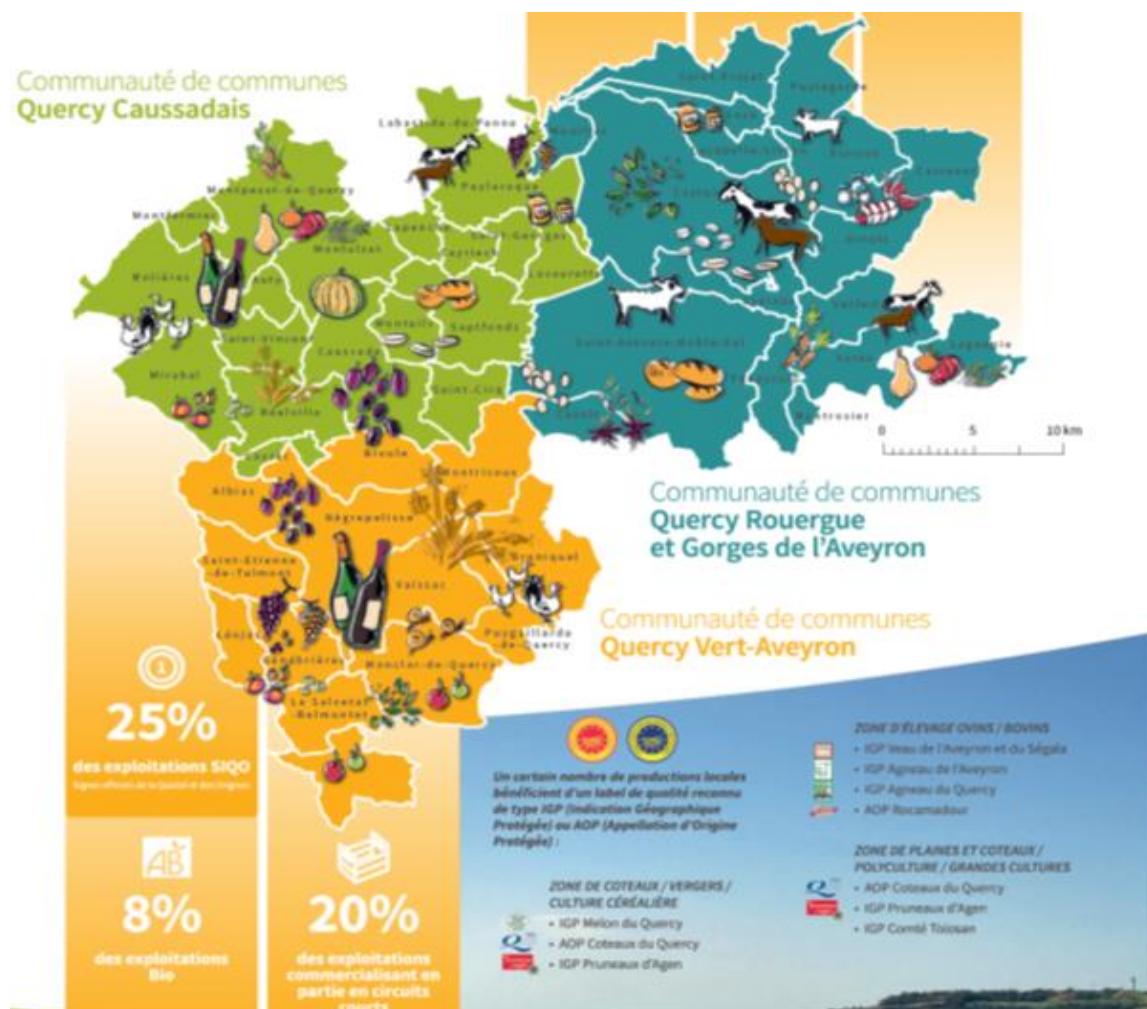
a. Agriculture

- Répartition de l'occupation des sols en Midi-Quercy, d'après la base de données Corine Land Cover 2012 :





Source: Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial, version provisoire - Février 2020



L'agriculture est une composante importante dans le territoire du Pays Midi Quercy, concentrant à lui-même plus de la moitié de la superficie du territoire et un quart des exploitants du département de Tarn-et-Garonne. L'agriculture dans le territoire est caractérisée par sa diversité. En effet, de nombreuses cultures sont produites ; allant de la présence de grandes cultures céralières au sud-ouest, des plaines et de l'élevage au centre, jusqu'à de l'arboriculture, de la viticulture et des prairies au nord-ouest. De plus, des productions de niches permettent au territoire de démarquer son offre agricole : safran, poule noire de Caussade, porc gascon.

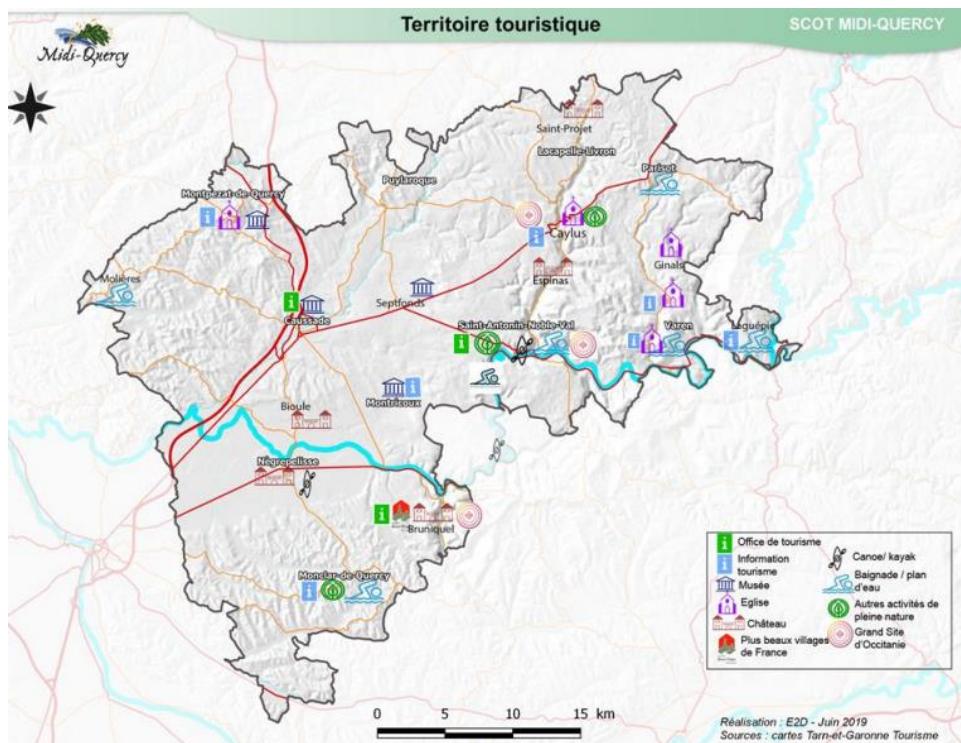
De manière générale, l'ensemble des surfaces dédiées à l'élevage connaissent des variations inégales dans le Pays. Le nombre d'exploitations d'élevage a diminué de 57% entre 2000 et 2016. Les terres dédiées à la polyculture et au polyélevage font également face à des variations de leur superficie. Elle connaît une baisse prononcée en Quercy Vert Aveyron de -38% entre 2000 et 2016 au profit de productions à haute valeur ajoutée (semences et vergers de vallée). Une baisse significative -26% se retrouve également en Quercy Caussadais s'inscrivant dans un contexte global du recul de l'élevage dans le département. La baisse est plus modérée en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron connaissant une baisse de -5%, le territoire portant un fort potentiel de développement des modèles de polyculture et de polyélevage. De plus, le territoire voit ces surfaces en herbes augmenter et ces cheptels diminuer. Ce déséquilibre risque d'entraîner des déprises agricoles en herbe, qui pourraient avoir comme conséquences une perte de la qualité paysagère ainsi que des risques d'incendies plus importants.

En ce qui concerne les cultures fruitières, l'arboriculture présente dans le territoire est porteuse de valeur ajoutée et contient des productions « indication géographique protégée » et « appellation d'origine protégée ». Les surfaces agricoles porteuses à 2/3 du label « appellation d'origine protégé » contribuent également à la richesse agricole, culturelle et touristique du Pays Midi Quercy. De plus, des coopératives sont présentes dans le territoire et permettent de consolider et de pérenniser la filière. Les cultures de semences font partie des cultures porteuses de valeur ajoutée et d'une identité territoriale. Certaines sont porteuses d'un héritage historique représentant la moitié des cultures semencières du territoire. Elles font cependant face à des mutations du marché entraînant une précarisation de la filière associée à une diminution du nombre de producteurs et ainsi des surfaces exploitées.

Le Pays Midi Quercy démontre la qualité de ses produits et de son agriculture. Près d'un quart des exploitations du territoire sont labellisées. Le territoire entreprend également une valorisation de la marchandisation de ses produits en circuits courts. Au total, 20% des exploitations agricoles commercialisent toutes ou une partie de leur production en circuit court : AMAP, marchés, restauration collective, vente directe.

Le secteur agricole représente 15% des emplois du territoire. La préservation de ces terres, de ces activités et de la diversité des cultures est un enjeu majeur pour le territoire. Le Projet Alimentaire de Territoire entrepris depuis 2017 dans le Pays Midi Quercy œuvre à répondre à ces enjeux de préservation et de relance des activités agricoles. L'agriculture est l'un des enjeux majeurs transversaux identifiés dans le PADD du projet de SCoT du Pays Midi-Quercy (PADD juin 2020).

b. Tourisme



Commune	Hôtels	Campings	Villages vacances
CC Quercy Vert Aveyron	5	7	0
Bioule	1	0	0
Bruniquel	1	1	0
Monclar-de-Quercy	1	1	0
Montricoux	0	2	0
Nègrepelisse	1	1	0
Puygaillard-de-Quercy	0	1	0
Vaïssac	1	1	0
CC Quercy Caussadais	4	6	0
Caussade	2	1	0
Cayriech	0	1	0
Molières	1	2	0
Montpezat-de-Quercy	0	1	0
Réalville	1	0	0
Septfonds	0	1	0
CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	1	9	1
Caylus	1	1	1
Laguédac	0	1	0
Parisot	0	1	0
Saint-Antonin-Noble-Val	0	4	0
Saint-Projet	0	1	0
Varen	0	1	0

Recensement des logements touristiques - INSEE

Par ses composantes rurales, le Pays Midi Quercy oriente son offre touristique vers un tourisme durable ou un écotourisme. Le tourisme durable se caractérise comme prenant en considération ses impacts sociaux et économiques tout en prenant compte des enjeux environnementaux. Cette offre

touristique se construit notamment autour des problématiques du développement durable et se détache d'un tourisme de masse. L'offre touristique du territoire présente de forts atouts orientés vers un patrimoine local historique et culturel fort et la présence de nombreuses offres sportives et de loisirs de natures de plus en plus plébiscités par les visiteurs et les locaux. En effet, 68% des visiteurs sont originaires d'Occitanie.

La destination touristique Midi Quercy Gorges de l'Aveyron – Tarn et Garonne regroupe 3 offices de tourisme intercommunaux qui mettent en œuvre la stratégie touristique commune du territoire dont deux sont classés Catégorie 1 et 2. Au total, chaque année 70 000 visiteurs se rendent dans l'une des trois offices de tourisme. Le territoire est reconnu par de nombreux labels, par notamment : deux Grands Sites Occitanie, un label national Vignoble et découverte, un Projet Alimentaire de Territoire, un Pôle de pleine nature. Depuis 2007, 1 150 000 d'euros sont investis dans le secteur touristique.

En ce qui concerne les hébergements touristiques, en 2019 a été recensées 1 861 000 nuitées dans le Pays Midi Quercy, soit 26% du département.

Les hébergements touristiques représentent 6 000 lits dans le territoire. Les campings représentent l'offre d'hébergement la plus présente au sein du Pays qui compte la moitié de l'offre du département. Quant aux logements, le tourisme a également un impact sur le type de résidence. En effet, 36% des nuitées recensées sont réalisées en résidence secondaire. Alors que le territoire concentre 20% de la population du département, 42% des résidences secondaires se trouvent dans le Pays Midi Quercy.

c. Artisanat

	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC du Quercy Caussadais	CC du Quercy Vert-Aveyron
Nombre établissements	420	539	661
Part des établissements créés en 2018 et toujours en activité	65%	62%	77%
Nombre d'habitants pour un établissement	19	38	35
Commune ayant le plus d'établissements	Saint Antonin	Caussade	Nègrepelisse
Nombre d'actifs	194	617	633
Nombre de salariés	163	569	585
Nombre d'apprentis	5	28	25
Age moyen	47 ans	47 ans	46 ans
Part des dirigeants de plus de 55 ans	31%	32%	26%

Géométier82

Le Pays Midi Quercy compte 1 431 établissements associés au secteur de l'artisanat. Le tissu économique de ces entreprises est principalement constitué de Très petites entreprises. En effet, 72% d'entre elles ne comptent aucun salarié, et seulement 36 entreprises comptent plus de 10 salariés. En revanche, l'artisanat permet de représenter dans le territoire pas moins de 3 500 emplois salariés et non-salariés. Le secteur du bâtiment étant le plus présent dans le territoire, celui-ci est également retrouvé dans l'économie artisanale. Il comptabilise à lui seul 43% des entreprises artisanales.

Ces entreprises maillent et sont une composante importante du territoire. Au moins une entreprise artisanale est installée dans chaque commune du Pays. En revanche, trois pôles rassemblent la moitié de ces entreprises, que sont :

- Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Albias (331 entreprises et 538 emplois) ;
- Caussade (162 entreprises, 340 emplois) ;
- Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus (191 entreprises, 206 emplois) ;

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux marchés locaux de plein vent : (13 marchés répartis hebdomadairement sur le territoire) • Produits locaux diversifiés et labellisés • Pays inscrit depuis 2017 dans un Projet alimentaire de territoire avec de nombreux partenaires • Signe de reconnaissance "Produits en Pays Midi Quercy" permet une communication importante, le développement de la vente en circuits courts et la mise en réseau des agriculteurs • Reconnaissance de la partie est du Pays comme étant Pôle pleine nature par le GIP Massif central • 2 Grands sites Occitanie et actions développées dans ce cadre • Offre touristique durable de pleine nature • Secteur du bâtiment enclin et volontaire à la participation aux projets de transition énergétique : OPAH précarité, PCAET, Guichet unique rénov'Occitanie • Secteur industriel diversifié et préservé • Tri sélectif généralisé sur l'ensemble du territoire • Présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance aux financements des appels à projets de l'animation du Pays quant à la concrétisation du Projet alimentaire territorial • Manque de structure de transformation de produits agricoles • Cessation d'activités agricoles dues aux départs à la retraite • Diminution du nombre d'exploitations agricoles depuis des décennies • Peu de nuitées touristiques sur le territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire, acteurs et dynamique locale propices au développement du principe d'économie solidaire • Développement des actions du Projet Alimentaire de Territoire, élargissement du partenariat - re labellisation en cours • Développement d'actions autour de l'Agroécologie • Présence de nombreuses structures de restauration collective cuisinant en régie et fort souhait de relocalisation de l'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance globale à la fragilisation du secteur primaire et secondaire, socles de l'emploi local • Dépendance aux pôles d'emplois des territoires voisins • Capacité insuffisante des acteurs agricoles à se fédérer autour des enjeux de transition écologique • Risque d'enrichissement lié au recul du nbr d'exploitants agricoles

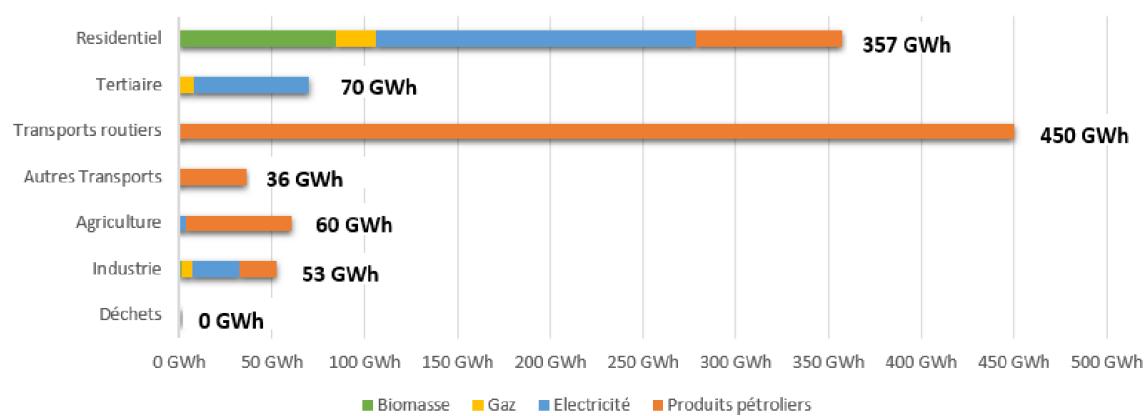
<ul style="list-style-type: none"> • Présences de pôle urbains de proximité constituant une potentielle clientèle pour les producteurs du Pays • Incrire le Pays dans une destination touristique singulière et durable • Mise en valeur des exploitations viticoles dans la structuration de la filière oenotouristique : Label vignobles et découvertes • Renforcement de la filière du bâtiment par les actions volontaristes d'inscription dans la transition écologique • Présence d'axes routiers et ferrés propices aux mobilités domicile-travail • Inscription du Pays dans le développement de projets d'économie circulaire • Présence de documents d'urbanisme permettant de préservation les espaces naturels, agricoles et forestiers et limitant la consommation de l'espace dont SCoT en cours d'élaboration • Transformer les visites des excursionnistes en des séjours avec nuitées 	<ul style="list-style-type: none"> • Productions agricoles locales dépendantes de la disponibilité en eau • Compétition territoriale dans le secteur touristique • Développement économique et urbain réalisé au détriment de la qualité environnementale et paysagère • Hausse de la fréquentation des sites protégés de pleine nature
--	---

4. Lutte contre le changement climatique

Le PMQ est engagé dans un processus de transition énergétique, des projets de développement d'infrastructures produisant de l'énergie renouvelable sont entrepris dans le territoire. Des résidents font cependant face à une précarité énergétique de leur logement associée à une dépendance aux énergies fossiles.

Les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique sont importants dans le PMQ. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir, principalement dans les secteurs agricole, résidentiel et des transports.

a. Consommation énergétique



Inventaire des consommations par secteur et source d'énergie

Le territoire présente une consommation énergétique globale de 1 025 GWh/an dont près de 80% est consommé dans les secteurs du résidentiel et des transports.

Le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie, avec 47% des consommations. Il est en quasi-totalité couvert par des produits pétroliers. De plus, ce constat s'explique par un autre phénomène.

La voiture individuelle est fortement appréciée par les usagers du territoire, 98% des personnes actives travaillant hors du territoire et se déplaçant dans le Midi Quercy transitent en voiture individuelle. Les transports en commun sont très peu utilisés par les usagers.

Quant au secteur résidentiel, il est le second secteur consommateur, avec 35% du bilan des consommations. Cela s'explique notamment par un parc de logement construit pour un peu plus d'1/3 (44%) avant 1975 (date de la réglementation thermique) et l'usage de l'électricité comme source d'énergie principalement utilisée.

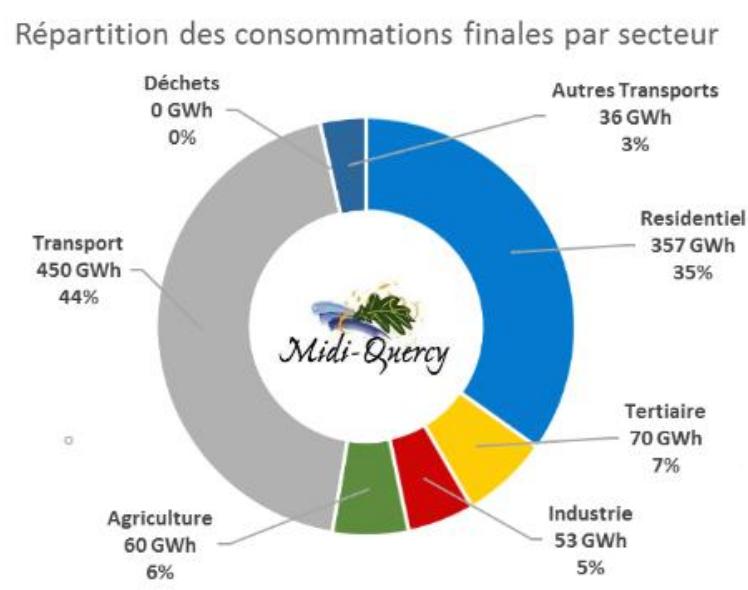
Le tertiaire, l'agriculture et l'industrie représentent respectivement 7,6 et 5% des consommations.

L'électricité constitue la 1ère source énergétique des logements du territoire (48%), les énergies fossiles représentent 28% des consommations, contre 24% pour le bois. Cette répartition de la consommation entre les usages souligne l'importance du chauffage. C'est donc sur ce dernier que

doivent se concentrer les efforts de réduction des consommations, au moyen d'opérations de rénovation des logements anciens en particulier.

Quant au secteur des transports, les produits pétroliers, facilement accessibles, sont les carburants les plus utilisés au détriment d'énergies plus vertueuses (le GPL, l'Hydrogène, l'électrique etc...).

b. Emission des gaz à effet de serre



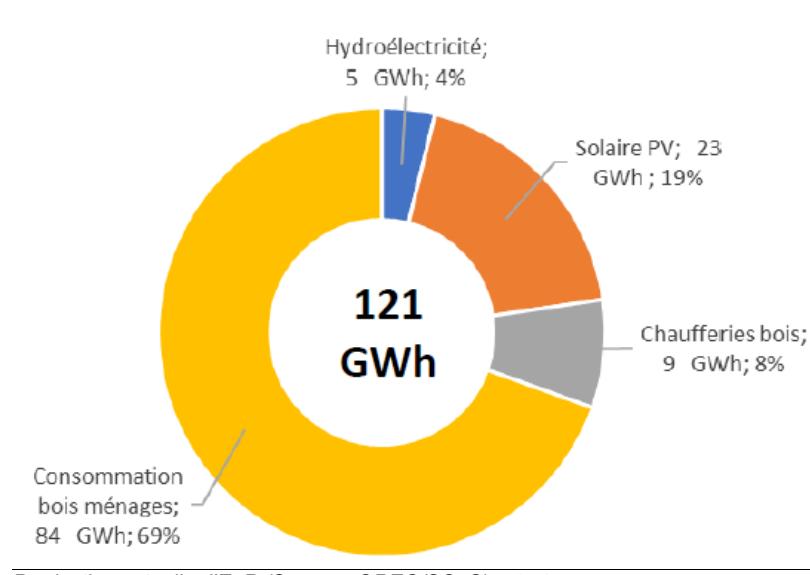
En ce qui concerne les émissions de Gaz à effet de serre dans le territoire, la consommation, les secteurs des transports et résidentiels sont les plus consommateurs d'énergies dans le territoire représentant 80% de la consommation énergétique totale.

Cependant, bien qu'il ne représente seulement que 6% des consommations, l'agriculture est le premier secteur le plus émetteur d'émission de gaz à effet de serre, suivi de très près par les transports.

A l'inverse, le secteur résidentiel représente une part moins importante des émissions totales comparé à sa consommation totale, car faiblement émettrices. Environ 61% des émissions sont d'origines énergétiques, c'est-à-dire qu'elles sont produites lors du processus de combustion d'un produit énergétique.

Les émissions restantes sont issues de l'échappement de gaz lors de, notamment, l'utilisation de fertilisants pour le secteur agricole. Les produits pétroliers représentent la grande majorité des émissions énergétiques du territoire. Au total, en associant le gaz, 88% des émissions énergétiques sont d'origines fossiles.

c. Production d'énergies renouvelables



Potentiel de production à long terme en 2050									
Energie solaire				Méthanisation					
 268 GWh Le potentiel de la filière solaire photovoltaïque s'élève à 242 GWh/an soit 92% des consommations énergétiques du territoire. Le potentiel de la filière solaire thermique s'élève à 26 GWh/an soit 68% de la demande en ECS du secteur résidentiel sur le territoire.				 114 GWh Le potentiel de production de biogaz s'élève à 114 GWh/an , ce qui représente près de 4% des consommations actuelles de la mobilité.					
Biomasse				Energie éolienne					
 110 GWh Le potentiel de production énergétique à partir du bois local est de 110 GWh/an en prenant en compte les contraintes environnementales. Cela correspond donc à une couverture de 40% des besoins de chaleur du secteur (chauffage + ECS) résidentiel.				 67 GWh Le potentiel de la filière éolienne s'élève à 67 GWh , ce qui correspond à l'installation d'environ 14 masts éoliens.					
Géothermie									
 Faible ou nul Le potentiel de géothermie s'élève à 8 GWh/an (e.g. La consommation du chauffage et de la climatisation du secteur tertiaire représente 237 GWh). Ce potentiel apparaît donc négligeable au regard des consommations. Cependant, il existe un potentiel de géothermie alluviale de l'ordre de 230 GWh qui serait à utiliser pour des nouveaux bâtiments.									

A propos de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, il produit chaque année 121 GWh. Elle permet de couvrir 11,8% des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production.

La production de chaleur renouvelable par le bois énergie représente 84 GWh/an. C'est essentiellement le chauffage domestique qui est à l'origine de cette consommation. On compte sur le territoire du Pays Midi Quercy 19 installations produisant de la chaleur issue de la biomasse, à hauteur de 9,4 GWh/an.

Le solaire photovoltaïque représente la seconde filière de production d'énergie renouvelable sur le territoire avec 23 GWh en 2015 et 30,45 GWh en 2017. La production est plus importante sur la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron avec 16,56 GWh, cela s'explique notamment par la présence d'un parc au sol de 9,80 MW. Quant aux autres communautés de communes, le nombre de GWh est quasiment le même : environ 7 GWh produits sur chacune d'entre elles. (6,71 GWh pour la CC QC et 7,18 GWh pour la CC QVA).

Le territoire compte 8 installations hydroélectriques permettant la production annuelle de 5 GWh/an.

Quant à l'éolien, aucune installation n'est présente sur le territoire du Midi Quercy actuellement.

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

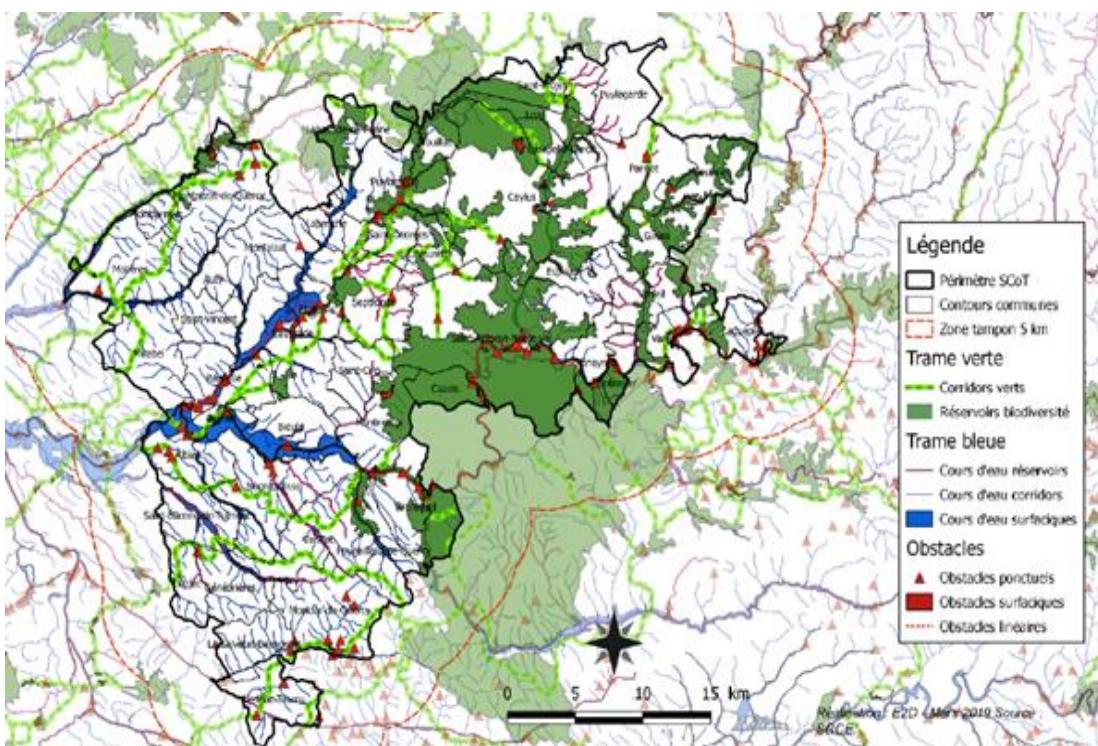
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence de ressources permettant le développement d'énergies renouvelables : solaire, forêt, biodéchets PCAET mutualisé à l'échelle du Pays Opérateur énergétique local : SCIC MQEC Infrastructures : ferrées, gazoduc, routières Développement des mobilités alternatives : expérimentation lignes de covoiturage, vélo-route 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance aux déplacements individuels motorisés Offre de transports collectifs insuffisants et ne répondant pas aux besoins de tous Précarité énergétique pour de nombreux logements Recours aux énergies fossiles pour les systèmes de chauffages
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des réseaux ferrés et gares Développement des mobilités durables Développement de documents d'orientations et de projets : SCoT, PAT Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment le photovoltaïque Exploitation de l'énergie biomasse pour le secteur résidentiel Labellisation Pays d'art et d'histoire intègre dans ses objectifs de sensibilisation et de médiation la lutte contre le changement climatique Le centre d'art La cuisine investit les questions d'éco-responsabilité Le CPIE actif concernant les questions de sensibilisations développement d'ateliers de rencontres agroécologiques visant à limiter les intrants, la consommation énergétique et permettant une adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité d'une partie de la population au changement climatique Étalement urbain important entraînant une artificialisation des sols, terres agricoles et prairies pression du développement du photovoltaïque sur les terres agricoles Augmentation du coût de l'énergie devenant un frein à l'attractivité du territoire Augmentation des prix du carburant et des distances domicile-travail Conséquences du dérèglement climatique : raréfaction des ressources naturelles, sécheresse, diminution de la ressource en eau agriculture fortement dépendante à la ressource en eau

5. Biodiversité et ressources naturelles

Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs, de la végétation et une biodiversité exceptionnelle dans certains secteurs, notamment à l'est du territoire.

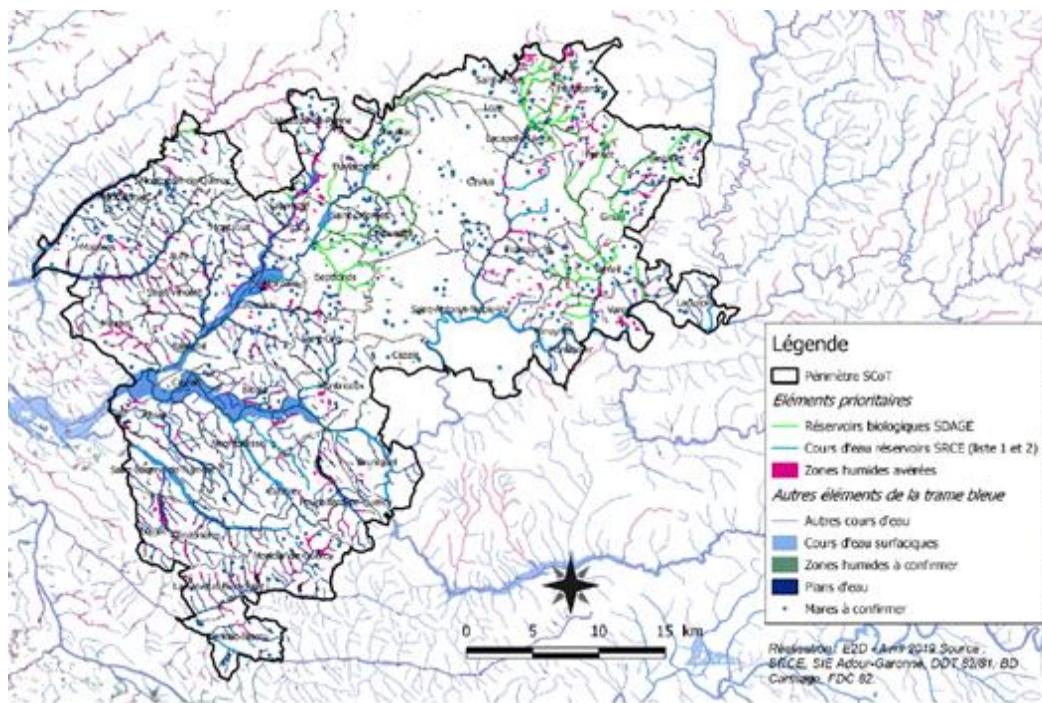
L'enjeu majeur du territoire dans le domaine de protection des ressources et de la biodiversité est la gestion de son réseau hydrographique et plus généralement de la ressource en eau, essentielle à la préservation des milieux, espèces et de la vie de la population (activités agricoles, récréatives, résidentielles et touristiques) ; la préservation des réservoirs écologiques, de continuités écologiques (et leur restauration quand il y a lieu), le maintien d'une diversité de milieux et de paysages.

Eléments du Schéma régional de Cohérence écologique sur le territoire du Pays Midi-Quercy



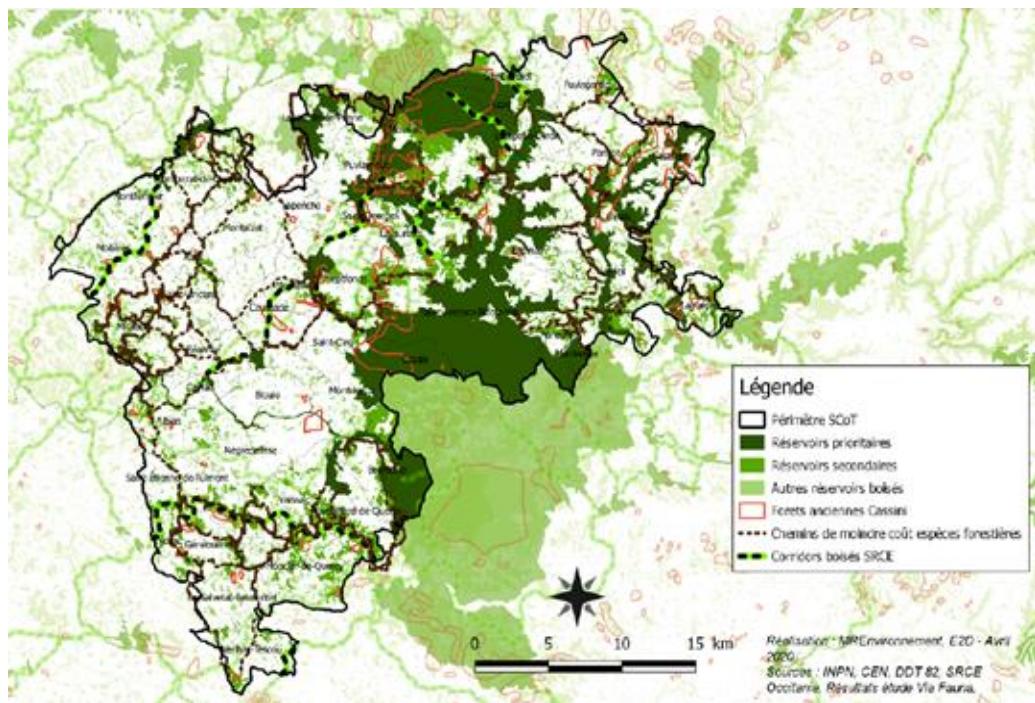
Source : SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Etat initial de l'Environnement, version provisoire - février 2020

Eléments constituant la trame bleue sur le territoire du Pays Midi-Quercy



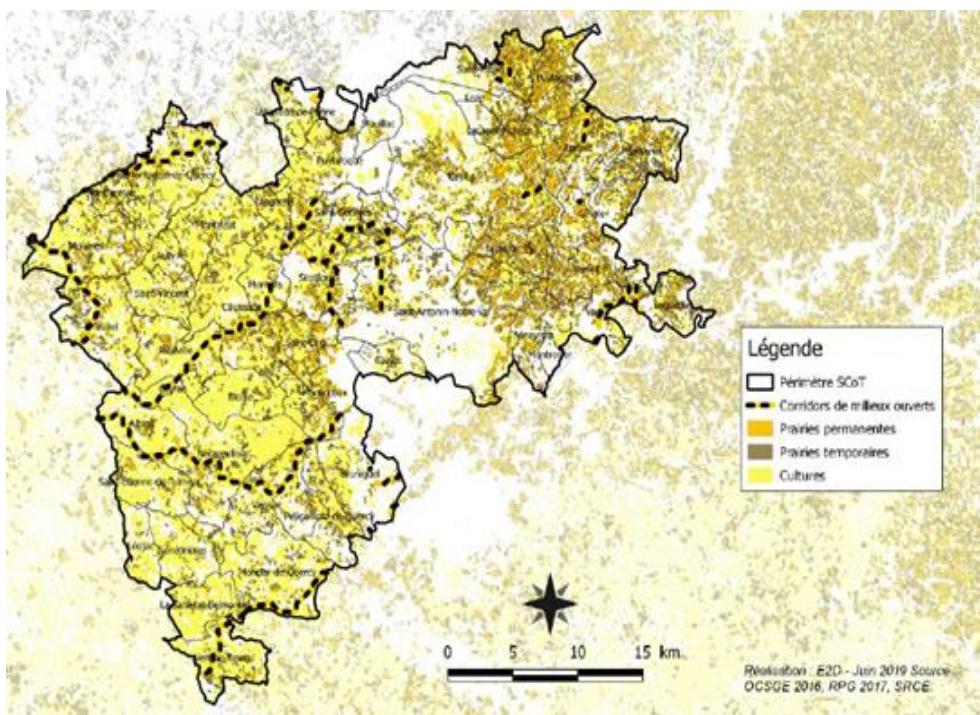
Source : SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Etat initial de l'Environnement, version provisoire - février 2020

Eléments constituant la trame verte boisée sur le territoire du Pays Midi-Quercy



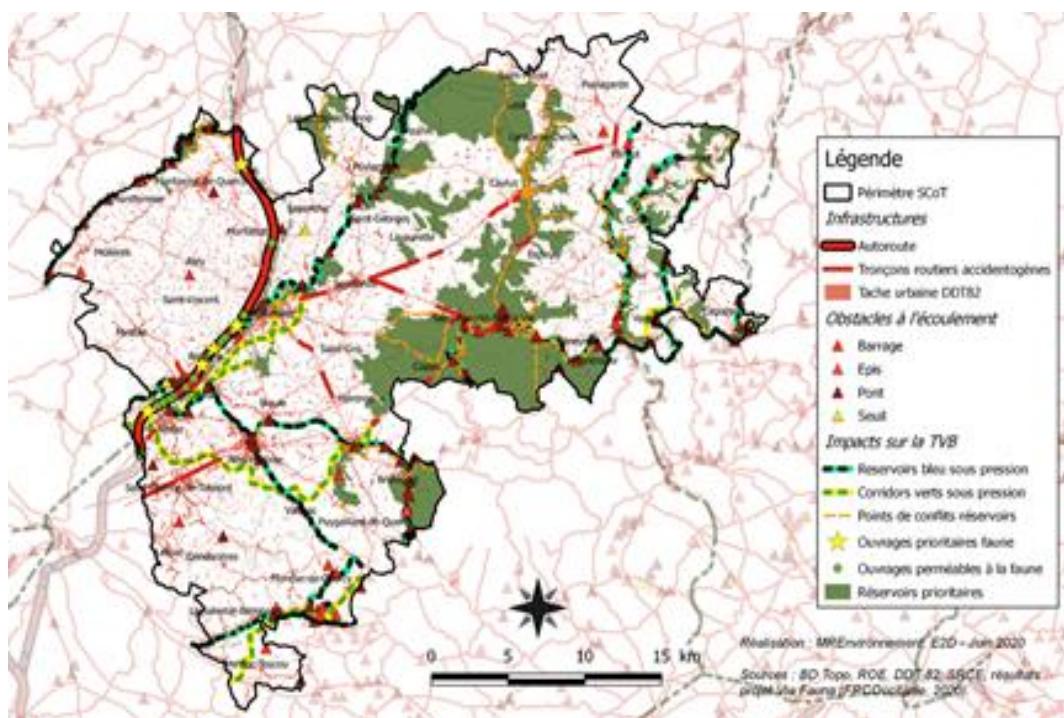
Source : MRE, données Etat initial de l'Environnement version provisoire, Comité de pilotage Via Fauna 25 juin 2020

Eléments constituant la trame verte des milieux ouverts sur le territoire du Pays Midi-Quercy



Source : SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Etat initial de l'Environnement, version provisoire - février 2020

Synthèse des principaux obstacles aux continuités écologiques sur le territoire du Pays Midi-Quercy



Source : MRE, données Etat initial de l'Environnement version provisoire, Comité de pilotage Via Fauna 25 juin 2020

Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs et de la végétation. Cette richesse s'explique notamment par la grande hétérogénéité de situations climatiques, géologiques et pédologiques du territoire (les différents sols et sous-sols) qui favorisent cette diversité de milieux naturels, de cultures et les boisements.

Le Pays Midi Quercy est la partie la plus boisée du département de Tarn-et-Garonne. Elle comptabilise un taux de boisement de 32% de surface inégalement répartie entre l'est et l'ouest du territoire, les boisements étant principalement concentrés à l'Est. Les déprises agricoles ont permis une forte progression de la surface des espaces boisés. Les espaces boisés sont essentiellement composés de boisements naturels de taillis de chênes pubescents, de châtaigniers et de peupliers. Une étude sur la biodiversité et la gestion forestière réalisée par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) entre 2012 et 2014 pour le Pays Midi-Quercy a permis de recenser plus de 675 espèces forestières ou à affinité forestière sur le territoire, dont 55 espèces de faune et 44 espèces végétales considérées comme « remarquables ». La cartographie de la richesse en espèces à affinité forestière par mailles montre que les zones de causses (Anglars, Caylus), les grandes vallées (Bonnette, Seye, Blaye...) et la zone d'influence de la forêt de Grésigne sont particulièrement riches. Le territoire compte également des secteurs de forêts anciennes, qui peuvent abriter des cortèges floristiques ou espèces spécifiques liées à la continuité de l'état boisé dans le temps (comme le Muguet ou le Sceau de Salomon). D'autres espèces à fort enjeux dont des rapaces forestiers (Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté...), des chauves-souris (Murin de Bechstein, le Petit rhinolophe...) ou des oiseaux (tel que le Pic mar) peuvent aussi y être rencontrées.

Le maillage parcellaire est caractérisé par le morcellement et la privatisation de la propriété foncière. Une charte forestière de territoire a été établie en 2011 afin de définir des enjeux et actions pouvant être menés au regard de la préservation de ces espaces sylvicoles et du développement d'une filière bois-énergie.

La richesse du patrimoine naturel du territoire se traduit également par la diversité de la flore et de la faune. Par exemple, sur ce territoire se trouvent à la fois des espèces à affinité méditerranéenne, des espèces à affinité atlantique et des espèces à affinité montagnarde.

L'eau est présente sur le territoire sous la forme de cours d'eau, de plans d'eau, de zones humides, de milieux karstiques... Le territoire est notamment traversé d'est en ouest par la rivière de l'Aveyron qui façonne le paysage, et par différentes vallées du Bassin versant de l'Aveyron. L'eau conditionne un grand nombre d'activités, d'usages et d'enjeux économiques et environnementaux : alimentation en eau potable, assainissement, agriculture, biodiversité, activités récréatives et touristiques, etc. Le territoire du Pays Midi-Quercy est particulièrement tributaire de cette ressource.

L'eau est une thématique majeure à prendre en compte, dans différents domaines : connaissance et protection des espaces, des milieux naturels, des continuités écologiques, diversité des usages, protection des zones de captages et approvisionnement en eau, traitement des eaux, mise en valeur de l'eau sous différentes formes, prévention du risque inondation... L'enjeu de l'irrigation et de l'accès à l'eau pour le secteur agricole est particulièrement fort sur les secteurs ouest du territoire, sur lequel repose la pérennité des cultures à haute valeur ajoutée.

Au niveau quantitatif, le bassin de l'Aveyron aval est classé par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 en déséquilibre important. 2 masses d'eau souterraines sont classées en zones à protéger pour le

futur (Calcaires des Causses du Quercy bassin versant de l'Aveyron et bassin versant du Lot). Plusieurs Plans de Gestion des Etiages ont été établis mais ils sont à ce jour peu opérationnels. De fortes tensions demeurent sur la ressource (notamment liées aux prélèvements d'eau). Des échanges sont en cours depuis plusieurs années à l'échelle des bassins du Tarn et de l'Aveyron pour répondre aux différents enjeux.

Au niveau qualitatif, la majorité des eaux superficielles présentent un état écologique moyen. L'état chimique est bon. Les pressions significatives s'exerçant sur les masses d'eau sont dues, selon les cas, aux pollutions diffuses (azote, pesticides), aux rejets de stations d'épuration, aux ruissellements des terres perméables, à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement, à des altérations hydromorphologiques. Plusieurs programmes de gestion des cours d'eau, établis par des Communautés de communes dans un cadre partenarial, visent la reconquête de leur état écologique. Pour pérenniser la ressource, le partage et la gestion de l'eau doivent être améliorés à l'échelle des grands bassins versants.

Depuis 2018, sur le territoire Aveyron aval (de la confluence du Viaur à celle avec le Tarn) une réflexion a été engagée entre les 6 établissements publics de coopération intercommunale pour élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion sur la rivière Aveyron aval et ses affluents, et mettre en place une gouvernance à l'échelle de ce bassin versant. Les études engagées pour réaliser ces objectifs se poursuivent, avant une phase de mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion, envisagée vers 2022 - 2023 (délai prévisionnel).

Le patrimoine naturel du territoire, dont la richesse constitue un fort atout territorial, fait l'objet d'inventaires, de protections et de mise en valeur. Le territoire comprend ainsi : 13 sites inscrits et classés au titre du patrimoine naturel - 5 sites Natura 2000 - 3 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) - 1 Réserve Naturelle Nationale d'intérêt géologique en bordure du territoire - 30 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et 6 ZNIEFF de type II - 10 Espaces Naturels Sensibles (ENS) - 20 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration, une trame verte et bleue a été définie (version provisoire à ce jour) afin de préserver et de mettre en valeur les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité. Cette trame est constituée de réservoirs de biodiversité (secteurs d'habitats favorables à un groupe d'espèces donné) et de corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs. La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques et humides du territoire : cours d'eau permanents ou non, espaces de mobilité des cours d'eau, plans d'eau, zones humides. La trame verte comprend l'ensemble des éléments boisés et des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire : bois / forêts, réseau bocager, prairies, landes...).

Cette trame prend en compte la trame verte et bleue déjà définie à l'échelle régionale dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que les espaces naturels remarquables définis par les lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Des obstacles et pressions au bon fonctionnement de la trame verte et bleue ont été identifiés et cartographiés. L'urbanisation et le développement des infrastructures (transports, ouvrages hydrauliques...) constituent les principaux obstacles aux déplacements des espèces. La pression d'urbanisation, forte dans l'ouest du territoire, constitue également une pression qui va s'accentuer dans les années à venir avec l'accroissement de la population. L'étalement urbain peut notamment entraîner des ruptures de continuités écologiques ou aggraver des points de blocages existants, notamment dans le cas d'urbanisation linéaire le long d'axes routiers.

Parmi les enjeux qui ont été identifiés à l'échelle régionale de la trame verte et bleue régionale dans ce territoire figurent notamment la conservation des réservoirs de biodiversité (milieux boisés de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux humides et des cours d'eau) ; le besoin de préserver des zones et des continuités latérales des cours d'eau (milieux humides et cours d'eau) ; la nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau ; le maintien de continuités écologiques au sein des Causses ; et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations. Le territoire a bénéficié de connaissances nouvelles sur le déplacement de la faune car il est un territoire pilote du projet Via Fauna porté par la Fédération des chasseurs Occitanie en concertation avec un ensemble de partenaires. Ce projet comporte aussi une phase opérationnelle, portée au niveau local par la Fédération des chasseurs 82. Une opération innovante est en cours en 2021 en Midi-Quercy pour rétablir une continuité écologique pour la faune sous l'autoroute A20, en Quercy Caussadais, cette opération est soutenue par France Relance.

Concernant les risques naturels, le risque inondation est présent sur l'ensemble du territoire (la plupart des communes concernées sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation - PPRI), le risque mouvements de terrain faible à moyen est présent à l'Ouest et à l'Est, le risque feu de forêt est identifié avec un aléa faible à moyen (aléa moyen sur les secteurs de Bruniquel, Cazals, Saint Antonin-Noble-Val, Loze et Mouillac). Le territoire est globalement peu exposé aux risques technologiques.

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des territoires et des paysages • Ressources naturelles préservées • Patrimoine naturel et biodiversité riche (faune, flore) dont l'intérêt est reconnu et plutôt bien préservé, notamment à l'Est • Présence d'éléments remarquables du patrimoine naturel et paysager (sites classés, sites inscrits, sites Natura 2000, espaces naturels remarquables, ZNIEFF...) • Nombreux boisements notamment à l'Est, dont présence de boisements anciens • Forte présence de la ressource en eau (dont nombreux cours d'eau), en bon état chimique • Plans Pluriannuels de Gestion élaborés ; 5 schémas directeurs • Présence de documents d'urbanisme permettant une connaissance et une protection du patrimoine naturel • Actions permettant la favorisation de la connaissance des espèces et de leur préservation • Actions réalisées depuis plusieurs années et en cours en faveur d'un tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibre environnemental fragile • Déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, pénurie ponctuelle en période de sécheresse, fortes tensions sur la ressource notamment liées aux prélèvements notamment liés à l'irrigation (84% des prélèvements en eau du territoire Pays Midi Quercy) • Pas de débits réservés sur les petites retenues et plus de 50% du bassin versant intercepté par les petits barrages • Zones de captages en eau fragiles • Vétusté des réseaux Assainissement Eau Potable et faible renouvellement des réseaux AEP (1% du réseau renouvelé /an) • Aucun schéma directeur d'assainissement élaboré sur le territoire du SCoT • Zonages de protection de la biodiversité concentrés à l'Est et pressions à l'Ouest exercées sur les masses d'eau : pollutions diffuses, rejets de stations d'épuration, ruissellement de terres perméables, dysfonctionnements de systèmes d'assainissement, altérations hydromorphologiques

<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un tissu associatif environnemental : CPIE, antenne du Conservatoire botanique national... Outils de prévention et de gestion des risques inondation (2 PPRI, PPRn) Inventaires naturalistes : inventaire départemental des zones humides (82), inventaire des mares par le CPIE Quercy Garonne et (antérieurement) par la Fédération des chasseurs, inventaire écologique en cours dans le secteur Plaine de l'Aveyron par le Conservatoire botanique national... Territoire d'expérimentation sur l'évolution des pratiques agricoles : AAP Carrasso 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles et pressions identifiées au bon fonctionnement de la trame verte et bleue Espace forestier morcelé et sous-exploité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> SCoT en cours d'élaboration à l'échelle du Pays incluant état initial de l'environnement, cartographie trame verte et bleue, objectifs et orientations pour la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité... Réflexion de 6 EPCI pour élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion sur la rivière Aveyron aval et ses affluents et mettre en place une gouvernance à l'échelle de ce Bassin versant Mise à jour des schémas directeurs (ex en CC QVA) Schémas d'aménagement sur les périmètres rapprochés et éloignés Schéma régional des carrières en cours d'élaboration Qualité paysagère et patrimoniale propice au développement de nouvelles activités Labellisation Pays d'art et d'histoire intègre dans ses objectifs la préservation des paysages et ressources naturelles Projet Via fauna (phase 1) : une connaissance nouvelle sur les déplacements de la faune sur le territoire par la Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie : Projet Via fauna (phase 2) : projet de mise en transparence écologique d'un ouvrage sous l'A20 afin de favoriser les déplacements de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> Aggravation du déséquilibre quantitatif de la ressource en eau et de la pression sur la ressource (dont eau potable) : risque de conflits d'usages, impacts sur les milieux Détérioration de la qualité de l'eau (état écologique), des continuités des cours d'eau (longitudinales, latérales), non-préservation insuffisante des berges, de la ripisylve, de zones humides (ou leur altération) Risque de pollutions important sur la ressource en eau par altération des zones karstiques ou par abandon de captage Non préservation de prairies, pelouse et milieux rupestres Morcellement de la trame verte et bleue, ruptures de continuités écologiques dans certains secteurs (ouest et sur les Causses) Disparition progressive de la trame bocagère (ex. coteaux Bas Quercy, plaines et terrasses Aveyron) ou son altération Evolution non maîtrisée des paysages, de l'architecture et formes urbaines Fermeture des paysages, enrichissement progressif d'espaces cultivés (ex. causses et pentes de Caylus, fond de vallées, pentes des Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère)



Gouvernance et participation

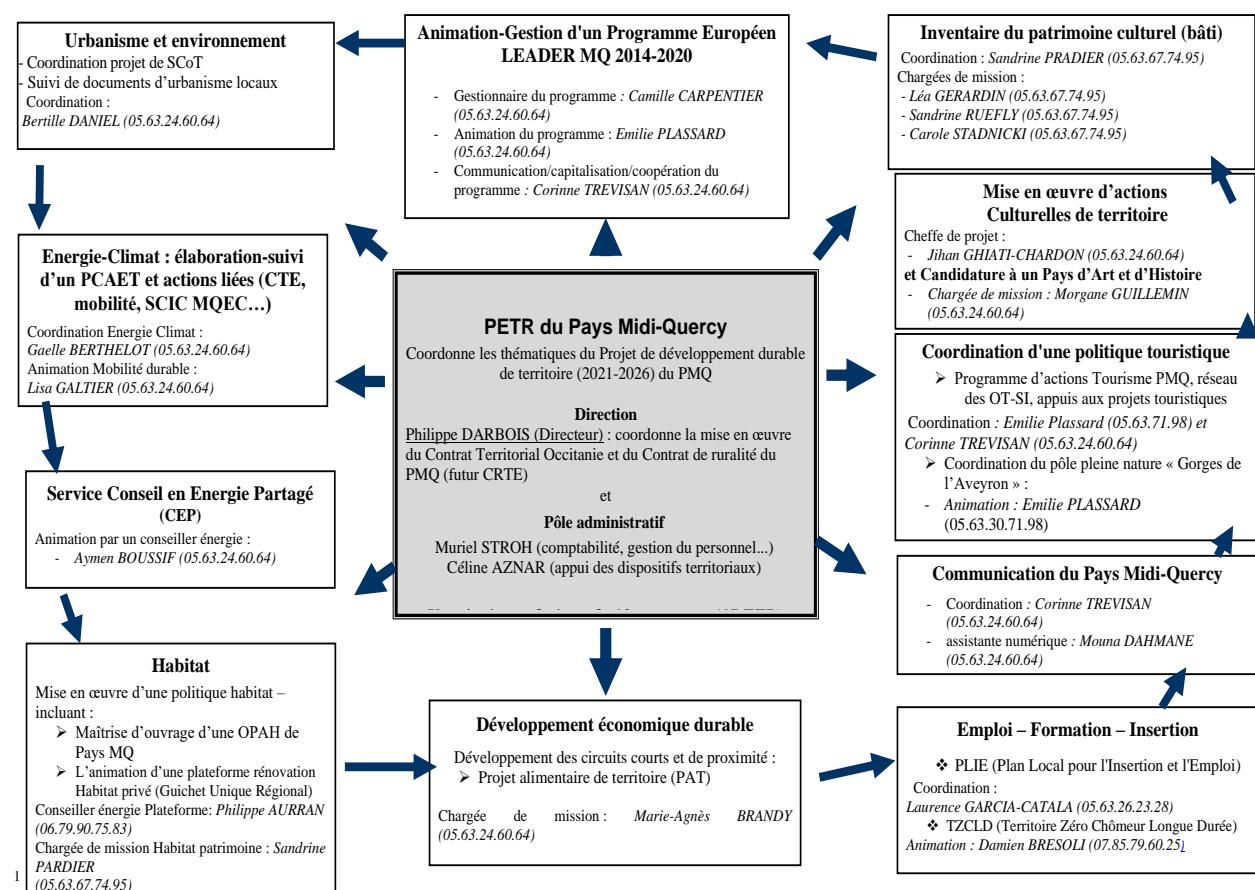
Le Pays s'est engagé depuis l'origine dans le pilotage et la mise en œuvre concertée de nombreux programmes dont l'efficacité est démontrée par les diverses évaluations réalisées. Les enjeux du territoire sont aujourd'hui de conforter la mutualisation/coopération entre les PETR/intercommunalités /communes dans un contexte financier tendu, mais aussi d'atteindre la maturité vis-à-vis de la concertation citoyenne en clarifiant ses attentes et en se dotant de moyens spécifiques.

La gouvernance du Pays Midi Quercy est composée de :

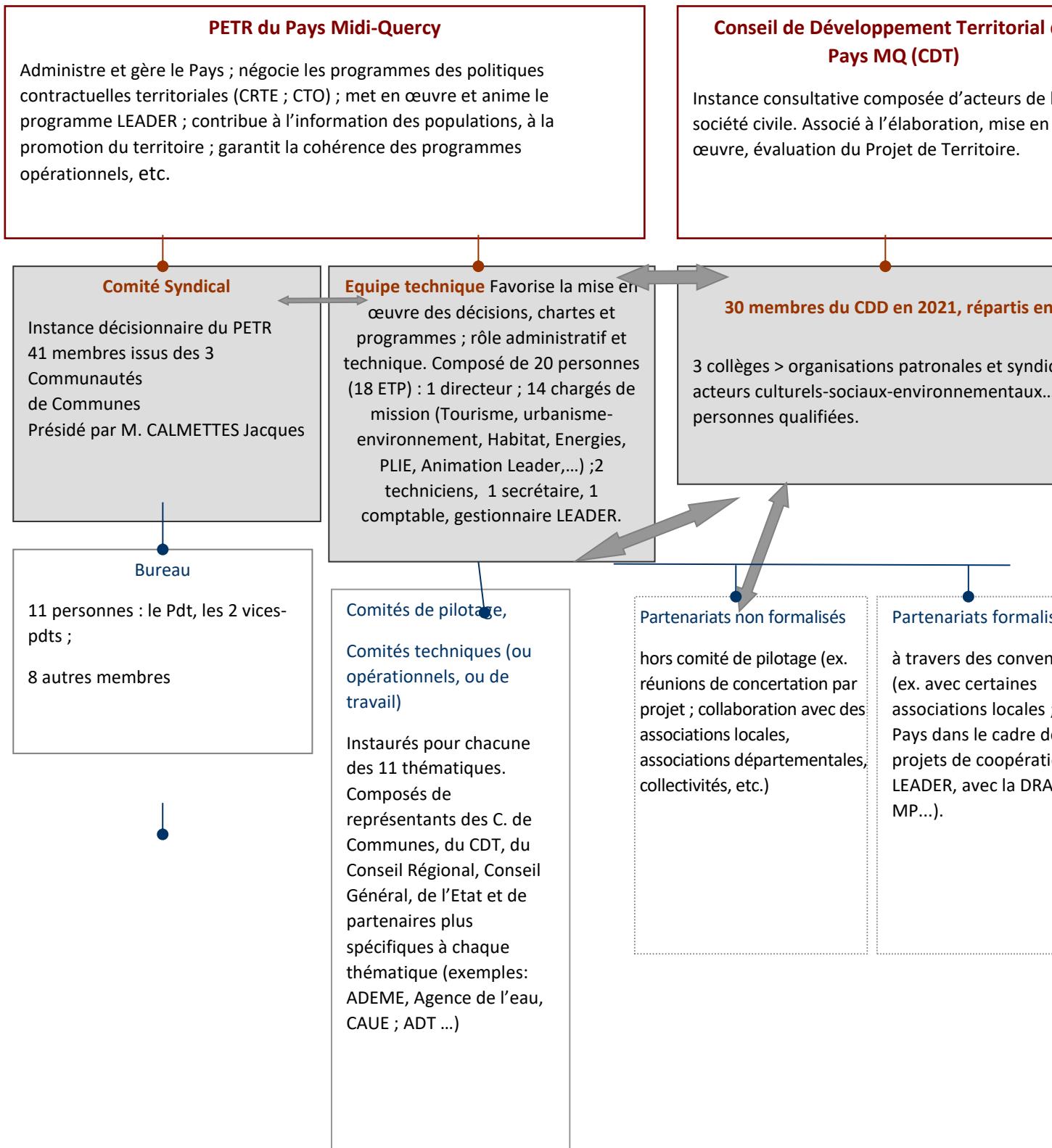
- Un président ainsi qu'un bureau composé de membres représentants les trois intercommunalités ;
- Un comité syndical représente l'organe délibérant des projets du Pays. Il compte 41 sièges répartis proportionnellement au poids démographique des intercommunalités. Il assure l'administration générale du Pays (vote du budget, approbation du Compte administratif...) ;
- L'ensemble des 49 maires des communes du Pays. Ils sont consultés lors de la création, modification, renouvellement du projet de territoire ainsi que lors d'un bilan annuel. Ils peuvent également être consultés à des étapes de clés de différents projets ;
- Une équipe technique structurante marquée par la pluridisciplinarité des actions et compétences techniques ;

Organigramme thématique du PETR du Pays Midi-Quercy – 09/2021

Le Pays Midi-Quercy, un acteur du développement durable (environnement-social-économie)



→ Les instances de pilotage et de consultation sont présentées dans le schéma suivant (gouvernance locale) :



La participation des citoyens dans les prises de décisions se caractérise par la présence du conseil de développement territorial. Il réunit des représentants de la société aux échelles économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques, associatives du territoire. Ce conseil de développement a été mis en place depuis la création du Pays Midi Quercy et est consulté sur les principaux projets du territoire. Il représente l'engagement du Pays dans une démarche de démocratie participative. Il vient d'être renouvelé en 2020/2021 intégrant ainsi une 30 aine de personnes, dont une 20 aine nouvellement venue .

Le Pays Midi-Quercy œuvre également à communiquer sur ses actions avec ses habitants à travers des sites internet existants, Mot de Liaison électronique, animation numérique, guides, réunions ouvertes à tous publics sur certains projets...

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, en cours d'élaboration, est conçu avec la participation d'un ensemble d'acteurs du territoire et dans le cadre d'une concertation. Les modalités de concertation qui associent, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT du Pays Midi-Quercy, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été définies par délibération en mai 2016. Cette délibération (qui prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation) est consultable par l'intermédiaire du site internet du Pays Midi-Quercy et au siège du PETR du Pays Midi-Quercy.

D'autres thématiques coordonnées ou animées par le PMQ font l'objet de nombreuses initiatives pour prendre en compte l'avis des habitants, des usagers durant l'élaboration des schémas, diagnostics thématiques...(ex : consultation directes de la population en cours sur la création de lignes de covoitage ; enquête sur les mode de consommation locale dans le cadre du PAT, élaboration du PCAET ...).

Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pays composé d'une équipe de techniciens pluridisciplinaires , mutualisée à l'échelle du MQ au service des EPCI, communes et acteurs du territoire. • Habitude de fonctionnement en mode projet et en partenariat (Comités de pilotage , comités techniques...) • Des actions d'information et de communication ouvertes à tous publics, par l'intermédiaire d'outils numériques (sites Internet du Pays Midi-Quercy, Mot de liaison mensuel, comptes Facebook, Instagrame, You tube), d'émissions hebdomadaires sur radio CFM, de guides thématiques ainsi que par des évènements ou des réunions ouverts à tous publics • Principe de participation appliqué par la présence du Conseil de développement territorial • Comité de programmation LEADER solide et reconnu associant des acteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Part d'autofinancement du Pays faible et fragile (30%) • Faibles moyens mis en place pour valoriser le principe de participation citoyenne, pour l'animer durablement et le développer
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle génération de contractualisations territoriales (CRTE/CTO ;LEDAER...) donnant plus d'espace à 	<ul style="list-style-type: none"> • Désintérêt des citoyens face à l'action publique locale

<p>L'expérimentation et l'innovation : territorialisation des politiques publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intérêt de certains acteurs sur la mise en place de démarches participatives avec le territoire ● Faire se rencontrer élus, citoyens et techniciens afin de les faire travailler ensemble autour des problématiques territoriales locales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Replis des intercommunalités sur elle-même par leur montée en compétences ● Nécessité de bien articuler les missions, compétences entre les EPCI et PETR pour éviter des redondances...
--	--

Mots clés liés aux 5 finalités du développement durable

1. Cohésion sociale et territoriale

*Mots clés déclinant la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » dans l'action territoriale:

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- Logement et politique foncière
- Accès égal à la justice
- Urbanisme et cadre de vie
- Accès égal au territoire et aux services urbains
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale
- Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)
- Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale
- Participation de tous aux décisions collectives
- Solidarité intercommunale - Coopération décentralisée

2. Besoin et épanouissement des habitants

*Mots clefs déclinant la finalité « Épanouissement de tous les êtres humains » dans l'action territoriale:

Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain

- Éducation et formation tout au long de la vie
- Lutte contre la pauvreté - Lutte contre toute forme d'exclusion
- Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...)
- Accès de chacun à une éducation de qualité.
- Parité et égalité professionnelle
- Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité
- Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics

- Gouvernance et démocratie participative
- Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité
- Participation des habitants et des usagers

3. Développement responsable

***Mots clefs déclinant la finalité « Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » dans l'action territoriale:**

- Coopération inter territoriale en matière de développement économique
- Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits
- Actions favorisant le recours à l'emploi local
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'économie industrielle
- Promotion de l'économie solidaire
- Diversification des producteurs et des activités
- Adoption de systèmes de management environnemental
- Réduction des déchets à la source - Recours aux écolabels et à la certification environnementale
- Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations
- Écoresponsabilité des services publics
- Développement d'une politique d'achats responsables
- Adéquation entre ressources humaines locales et activités
- Fiscalité - Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)
- Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises
- Protection des ressources naturelles
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

4. Lutte contre le changement climatique

***Mots clés déclinant la finalité « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » dans l'action territoriale:**

Plan climat énergie territorial: Maîtrise des consommations et de la demande en énergie - Promotion des énergies renouvelables

- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.
- Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction
- Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre

- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.) - Évaluation

5. Biodiversité et ressources naturelles

***Mots clefs déclinant la finalité « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources » dans l'action territoriale:**

- Protection de la diversité génétique
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées
- Gestion rationnelle des ressources naturelles
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité.

ANNEXE 2

Orientations du projet de territoire

POUR UN TERRITOIRE EQUITABLE

1. connaître, informer, s'approprier et promouvoir un territoire durable

Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion d'un territoire où il fait bon vivre en harmonie toute l'année. Conforter son positionnement de territoire s'inscrivant dans les objectifs du développement durable par la mise en œuvre de démarches et de méthodes spécifiques garantissant la cohérence des actions engagées vis-à-vis de ce positionnement.

Cet objectif visera notamment :

- Le développement des actions visant la connaissance du territoire en matière de ressources (patrimoine, culture, ressources naturelles, acteurs, savoir-faire, ...) et de besoins.
- La promotion du territoire pour le valoriser auprès de ses habitants et renforcer son attractivité durable auprès d'une population permanente.
- L'approfondissement d'une communication institutionnelle auprès de tous les élus du territoire, de tous les membres du conseil de développement, des acteurs du territoire pour mieux connaître, adhérer aux orientations stratégiques du territoire.
- La sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire au développement durable. Envisager l'élaboration d'une charte de développement durable de territoire à long terme (10 ou 20 ans) pour formaliser cet accompagnement et cet engagement collectif.
- La participation sous toutes ses formes, notamment par le soutien au conseil de développement territorial, l'animation d'outils collaboratifs (plateforme web ; enquêtes auprès des habitants, consultations, diagnostic participatif des besoins ...), la co-construction citoyenne (SCIC : société coopérative d'intérêt collectif) dans la mise en œuvre du projet de territoire globalement et des projets structurants induits.
- Passer d'une culture de la concertation institutionnelle à une culture de la participation citoyenne à la vie publique en mobilisant les moyens nécessaires pour y parvenir. Ceci afin de développer le sentiment d'appartenance et la citoyenneté, de conforter le lien social, l'échange de pratiques et de savoirs, sources de créativité et d'innovation.
- Promouvoir une synergie entre le monde associatif et celui des collectivités en formalisant des partenariats durables (charte, convention, appui technique ...) sur des thématiques cohérentes avec le Projet de territoire (transition écologique culture-patrimoine, vie sociale...).

2. Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation

Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres pour un développement soutenable et une mise en cohérence des politiques publiques. Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà) et la coopération, la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire.

Cet objectif visera notamment :

- L'Observation du territoire et de la qualité territoriale, l'évaluation de l'impact du projet de territoire pour ajuster la stratégie territoriale aux évolutions constatées.
- A privilégier l'évaluation collective et participative quand cela est possible et adaptée aux thématiques, projets analysés.
- A favoriser une cohérence et une articulation entre les politiques publiques dans les divers domaines qui impactent le développement durable du territoire par :
 - o La contractualisation territoriale avec les financeurs institutionnels (Etat-Europe,Région,Département) dans le cadre d'un Contrat Unique intégrateur de préférence. Dans ce cadre, étudier l'opportunité de formaliser une autre forme de contrat territorial appelé de réciprocité avec l'agglomération la plus proche, le Grand Montauban, sur certaines problématiques communes et complémentaires (exemples : mobilité, alimentation, culture,...).
 - o L'élaboration de documents d'urbanisme et de planification (SCOT Pays Midi-Quercy, PCAET ; Site Patrimoniale Remarquable, ...) intégrateurs des stratégies nationales et régionales (SRADDET) en cohérence avec le Projet de territoire Midi-Quercy.
 - o Favoriser le dialogue interterritorial avec nos territoires voisins, afin de s'inscrire notamment dans les orientations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).
 - Le renforcement de la capacité de tous les élus à communiquer sur les actions et les politiques à différentes échelles territoriales, notamment sur les compétences et l'articulation entre les communes, EPCI et PETR (valoriser les projets exemplaires réalisés sur le territoire).
- L'optimisation de l'ingénierie Pays en articulation et en complémentarité avec les EPCI (à préciser dans la convention territoriale) et les partenaires institutionnels.
- Le renforcement de la mutualisation entre les EPCI, entre les communes et leur EPCI, mais aussi entre le PETR et les EPCI afin de répondre au plus près aux besoins de la population

à moindre coût et, plus généralement, d'optimiser les politiques publiques à différentes échelles.

POUR UN TERRITOIRE VIALE

3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, valorisant les richesses propres du territoire.

Cet objectif visera notamment :

- Le développement d'une activité agricole intégrée dans un « projet Alimentaire de territoire », associant tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, consommateurs, collectivités, artisans, associations, universités...) pour :
 - Rapprocher l'offre et la demande locale (charte produits MQ ; circuits gourmands, magasins de producteurs...).
 - Accompagner la structuration de la production maraîchère et tendre vers une autosuffisance et une forme de sécurisation alimentaire.
 - Favoriser l'installation agricole par une politique publique de réserve foncière et d'accompagnement au logement des candidats.
 - Articuler la planification urbaine aux enjeux agricoles (préserver le foncier agricole, résilience alimentaire ...).
 - Accompagner le monde agricole dans ses mutations principalement pour s'adapter au dérèglement climatique et renforcer la prise en compte de l'environnement (sensibilisation à l'agroécologie, mutation vers des cultures moins consommatoires d'eau...).
- Le positionnement du territoire sur l'accompagnement à la diversification et à la qualification de l'offre en Tourisme durable (« slow-tourisme », écotourisme, pleine nature, culture et patrimoine) pour conforter la singularité du territoire en la matière. La volonté d'aller vers une labellisation territoriale cohérente avec ce positionnement stratégique sur le tourisme durable, plus respectueux de la fragilité des écosystèmes et du mode de vie des habitants.
- La volonté du territoire d'accompagner la mutation vers une économie productive diversifiée, inclusive et soutenable : soutenir la relocalisation d'activités de proximité et respectueuse des ressources naturelles du territoire, répondant notamment aux besoins vitaux des habitants (logement, alimentation, déplacement...).

- Le soutien à la mise en coopération des acteurs économiques du territoire en favorisant les démarches collectives et transversales (ex : label Vignobles et découvertes), des lieux d'échanges (ex : tiers lieux ; centre de télétravail...).
- Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire permettant notamment d'expérimenter de nouvelles activités,
de nouveaux services essentiels pour la population (ex : démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ; l'économie circulaire favorisant la valorisation économique des ressources du territoire) et le développement social du territoire.

4. Accompagner la Transition écologique du Territoire

La transition écologique est transversale et doit être prise en compte dans l'ensemble du Projet de Territoire. Toutefois, le choix de maintenir une orientation spécifique sur cet enjeu majeur se justifie pour éviter de le diluer dans l'ensemble du projet et finalement de ne plus en percevoir sa concrétisation.

Il s'agira donc, à travers cette orientation, de :

S'inscrire pleinement dans la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé. Mettre en œuvre les orientations et les objectifs collectivement fixés dans le PCAET du PMQ (Plan Climat Air Energie territorial).

Cet objectif visera notamment :

- A améliorer l'efficacité énergétique du territoire en s'appuyant fortement sur l'exemplarité des collectivités locales, la participation et la sensibilisation des habitants.
- La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment :
 - o Promouvoir la sobriété en conseillant les propriétaires (publics et privés) au plus près (Conseil en énergie partagé pour les collectivités ; plateforme -guichet unique pour les privés)
 - o Contribuer à la rénovation énergétique massive des logements, notamment des plus démunis, pour lutter contre la précarité énergétique qui touche trop de foyers sur le territoire.
- A développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire afin de renforcer significativement l'autonomie énergétique du territoire. La production d'énergies renouvelables est conçue au travers d'une stratégie énergétique visant à mobiliser

l'ensemble des acteurs et à valoriser les ressources financières locales pour maximiser les retombées sur le territoire (ex : développement d'un opérateur local d'EnR, la SCIC MQEC)

- A diminuer les Gaz à Effet de Serre et les pollutions liés aux transports en proposant des modes de transport alternatifs, plus solidaires et inclusifs. (ex : lignes de covoiturage ; mobilité active ; transports collectifs liés à des points multimodaux près des gares ; Transport à la demande à revisiter ; schéma directeur cyclable...)
- A s'adapter au changement climatique en accompagnant en amont les secteurs d'activités et les catégories de population qui seront les plus touchés (habitat, agriculture, population âgée et en situation de précarité, de marginalisation, d'exclusion ...) : la préservation de la ressource en eau sera un enjeu transversal particulièrement prégnant et nécessitant une large concertation avec tous les acteurs concernés.
- A prendre en compte l'impact du changement climatique sur l'évolution de la biodiversité et de la santé.

POUR UN TERRITOIRE VIVABLE

5. Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable

Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants et de proximité, concentrée sur les centre-bourgs et les villages. Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics.

Cet objectif visera notamment :

- Le renforcement de la centralité des bourgs par une approche globale de leur fonctionnalité (urbanisme, habitat, aménagement, équipements, nouveaux services...) ; une réflexion sur les différents pôles du territoire et sur leur rôle.
- Maintenir les commerces et les services de proximité dans les centres bourgs en privilégiant les mutualisations ou les coopérations entre acteurs pour notamment répondre aux nouveaux services et valoriser le patrimoine existant (quand cela est possible).
- La réduction de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols en cohérence avec la typologie des bourgs et des communes ainsi que les enjeux de chaque secteur géographique.
- Une réflexion sur les équipements structurants du territoire ; la création ou la modernisation d'équipements, sociaux, culturels et sportifs à vocation intercommunale, répondant à des besoins de la population bien identifiés, privilégiant une consommation économique de l'espace et une valorisation du patrimoine existant.

- A accompagner le vieillissement de la

Population en adaptant les services essentiels proposés sur tout le territoire (logement, mobilité, santé).

La question du maintien à domicile des personnes âgées, d'une offre de logements et de services adaptés (habitat partagé ou collectif...) à ce public va devenir centrale dans les années à venir.

- A disposer d'un parc de logements diversifié, de qualité et permettant un parcours résidentiel sur le territoire (ex : OPAH à poursuivre ; développer le parc social dans les bourgs-centres ; requalification de l'espace public...).
- A investir dans une offre de mobilité plus durable et favorisant le maillage du territoire (pistes cyclables, intermodalité vélo/train ; véhicules électriques.)
- A appréhender la mutation de notre société par la transition numérique. Favoriser le déploiement des technologies de l'Information et la communication et surtout leurs usages. Pour d'une part résorber la fracture numérique du territoire qui se creuse de plus en plus et favoriser la généralisation du télétravail et le développement de tiers lieux, espaces numériques partagés dans les bourgs-centres et les villages.

6. Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Le choix d'un positionnement de la stratégie de développement du territoire axé sur l'éducation artistique et culturel et la valorisation de la ressource patrimoniale au sens large s'appuie sur la dynamique culturelle existante et à développer. Il implique d'une part d'accompagner, de soutenir et de mettre en réseau les acteurs culturels et d'autre part que la ressource patrimoniale soit connue, préservée et valorisée pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy. La labellisation PAH (Pays d'Art et d'Histoire) en cours d'obtention, et les conventionnements formalisés en faveur de l'éducation artistique et culturelle, vont fortement accélérer et conforter ce positionnement stratégique pour le territoire.

Cet objectif visera notamment :

- La valorisation du patrimoine culturel (matériel et immatériel), vecteur de connaissance, d'appropriation et d'implication des habitants et de cohésion sociale. Une programmation annuelle du PAH (Pays d'Art et d'Histoire) s'appuyant sur les grandes thématiques constitutives des patrimoines du territoire de ses enjeux (aménagement et urbanisme, environnement, changement climatique ...) et fortement ciblée sur le public jeune.
- Participer à l'éducation artistique et culturelle (les connaissances, les rencontres, la pratique) des habitants du territoire, notamment des jeunes par la mise en œuvre de projets collectifs, partenariaux et transversaux.

- Investir le champ culturel sous toutes ses facettes (espaces culturels de proximité ; vie associative, ...), afin de conditionner une dynamique culturelle sur toute l'année, vecteur de lien social et d'ouverture vers les autres.
- S'appuyer sur un réseau d'équipements culturels existants (centre d'art la cuisine, Abbaye de Beaulieu, centre d'interprétation La Mounière, ...) ou en projets (centre d'interprétation grotte de Bruniquel ; Musée de St-Antonin-NV ; Pôle environnement à Caylus...) pour conforter cette dynamique culturelle pour les habitants et pour l'attractivité durable du territoire.
- Mieux connaître, préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire (biodiversité, eau...), les espaces naturels, sylvicoles, la qualité et la diversité des paysages. Favoriser un usage économe de l'espace (réduction de la consommation foncière...) en s'inscrivant dans les politiques nationales et régionales œuvrant dans ce sens, et en développant des opérations adaptées à la situation et aux enjeux territoriaux (exemples: préservation de la Trame Verte et Bleue, de la qualité des points de vue; continuité écologique de l'Aveyron prenant en compte les problématiques patrimoniales et énergétiques....).

Prendre en compte l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire. Favoriser les actions collectives de sensibilisation et de préservation de la biodiversité (ex : les sentinelles des saisons ; atlas de la biodiversité).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ANNEXE 3

Modèle vierge de fiche action relative au CRTE

Fiche action/projet XX

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi...

	<p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p> <p>Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	

ANNEXE 4

Programme détaillé des ateliers de concertation relatif au CRTE

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le PETR avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires de Tarn et Garonne (DDT82), a souhaité organiser une concertation le 23/11/2021 à Génébrières, afin de permettre aux acteurs du territoire et aux partenaires d'échanger, de débattre sur de nouvelles pistes d'actions ou priorités à engager, ou encore d'initier une réflexion sur des pistes d'amélioration intégrant au maximum une prise en compte de la transition écologique.

Ce sont près de 80 participants (élus, membres du Conseil de Développement, partenaires institutionnels et sociaux économiques) qui ont assisté à la réunion de concertation dédiée à ce CRTE.

Une matinée riche répartie en deux temps, une première partie consacrée à la présentation du contexte/objectifs du CRTE et un résumé des grandes lignes du projet de territoire, puis une seconde partie, consacrée à des ateliers thématiques. Le PETR a souhaité aborder 9 thématiques réparties en deux temps d'échange, comme suit :

1^{ère} session :

ATELIER : Transition numérique

Comment décliner opérationnellement le SDUN 82 en Midi Quercy ?

(Accompagner les collectivités du territoire dans une transition numérique pour améliorer le service public (animation via le syndicat T&G numérique), l'usage du numérique et les emplois liés)

ATELIER : Logement et dépendance

Notion de vieillissement de la population, adaptation des infrastructures (maisons partagées, adaptation au handicap), réhabilitation de l'ancien

ATELIER : Rénovation énergétique des bâtiments et développement des énergies renouvelables

Déclinaison du schéma départemental ENR en Midi Quercy, quels rôles/moyens pour atteindre les objectifs du PCAET ? Comment accompagner les projets de plus grande envergure, passer à une vitesse supérieure, quelle structuration, moyens ou coopérations possibles pour répondre aux objectifs du PCAET ? (Projets de réseaux de chaleur, autoconsommation collective etc...).

ATELIER : Patrimoine et culture : Ecoresponsabilité des projets culturels et artistiques

Encourager les artistes et producteurs de spectacle vivant, les gestionnaires de sites et les organisateurs à mettre en œuvre des pratiques éco-responsables lors de projets et d'évènements culturels et festifs.

Encourager les pratiques éco-responsables (ex : respects du matériau, utilisation de matériaux bio sourcés, gestion et maîtrise des consommations, de l'énergie, ressourceries etc...).

ATELIER : Alimentation durable, résilience et santé

Accompagner la restauration collective au développement d'un approvisionnement local (projets de cantines) Réflexion sur la mutualisation, le regroupement des marchandises

Accompagner l'installation et la transmission des exploitations agricoles via un travail sur le foncier et préfiguration d'un espace test

2^{nde} session :

ATELIER : Economie circulaire (valorisation des déchets)

Par quel biais peut-on faciliter la gestion des déchets dans les filières du BTP, de l'agriculture et des biodéchets ? Quelle stratégie à mener pour la valorisation des déchets à la source, ceux de la filière du BTP, agricoles etc...

ATELIER : Tourisme durable

Affirmer le positionnement stratégique sur le tourisme durable en Midi Quercy en s'appuyant du partenariat local.

Comment engager des actions structurantes de tourisme durable tout en fédérant les acteurs du tourisme. Comment s'appuyer des projets des communes ou EPCI pour faire monter en puissance le tourisme durable.

ATELIER : Mobilités alternatives

Comment structurer une offre globale sur le PMQ (plateforme multimodale, schéma de mobilités douces ou d'aires de covoiturage).

Montrer la pertinence de travailler à une échelle globale ; promouvoir, encourager les mobilités partagées et solidaires.

ATELIER : Adaptation au changement climatique et biodiversité

Accompagner les collectivités dans la requalification de leur espace (cours d'école, place, espaces verts etc...) amélioration du site, préservation de la biodiversité et de la faune etc...

Adaptation au changement climatique : *Désartificialisation, renaturation des sites bitumés au sein des communes du PMQ.*

Biodiversité :

« Inventaire/Atlas de la biodiversité » comment valoriser ce travail de connaissance ?

Le PETR souhaite valoriser ce travail de concertation dès la rédaction de la convention cadre. C'est pourquoi le PETR intégrera lorsqu'il est possible, les pistes d'actions évoquées. Néanmoins, ces dernières feront l'objet d'une discussion en comité techniques et de pilotage afin de prioriser puis valider les projets retenus.

ANNEXE 5
Annexe financière : projets financés par l'Etat en 2021

Maitrise d'ouvrage	Nature de l'opération	Assiette éligible HT	Montant DSIL et DETR attribué par l'ETAT	Taux	Année
Laguépie	Création d'un pôle de services publics et privés (guichet France Services; boulangerie, logements) dans le centre du village de Laguépie. (1ère tranche de 1 163 857€ d'investissement total)	583 222,00 €	230 000,00 €	20,00%	2021
Laguépie	Travaux d'aménagement des infrastructures sportives et de loisirs du site Puech Haut (tranche 1)	36 255,51 €	10 877,00 €	30,00%	2021
Auty	Aménagement global du coeur de village d'Auty	368 103,00 €	107 536,00 €	29,00%	2021
Molières	Aménagement d'un Centre de santé à Molières (1ere tranche 1 207 847€ d'investissement total)	624 872,00 €	218 705,00 €	18,00%	2021
Monpezat de Quercy	Création d'un pole de santé	467 503,00 €	163 626,00 €	35,00%	2021
Lavaurette	Réalisation de deux logements dans l'ancienne école	174 476,40 €	52 343,00 €	30,00%	2021
Parisot	Sécurisation et réaménagement de la rue de la Mairie et rue du Savoir	458 006,73 €	137 402,00 €	30,00%	2021
Puylaroque	Sécurisation de la traversée du village	181 008,00 €	54 302,00 €	30,00%	2021
Réalville	Sécurisation et aménagement de la rue Vizarels	490 655,00 €	147 196,00 €	30,00%	2021
Verlhac-Tescou	Réaménagement du rez de chaussée du bâtiment abritant la mairie	268 080,10 €	93 828,00 €	35,00%	2021
Varen	Rénovation énergétique des bâtiments de l'école publique	304 500,00 €	97 500,00 €	32,00%	2021
Verlhac-Tescou	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment de la mairie et de la cantine	112 192,00 €	80 827,00 €	72,00%	2021
Parisot	Réhabilitation thermique de la salle des fêtes	166 400,00 €	83 200,00 €	50,00%	2021
Feneysrols	Réhabilitation thermique de la salle des fêtes de feneysrols	128 720,00 €	64 142,00 €	50,00%	2021
Monteils	Cheminement piétonnier le long de la RD 75(route du Traversié)	172 023,00 €	31 797,00 €	18,00%	2021
Montricoux	Extension et réhabilitation de l'école maternelle (DETR)	285 010,15 €	119 704,00 €	42,00%	2021
Montricoux	Installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur dans le groupe scolaire (DSIL)	174 760,00 €	52 428,00 €	30,00%	2021
St Etienne de Tulmont	Rénovation énergétique de l'école maternelle – changement de toutes les menuiseries	88 358,00 €	53 014,00 €	60,00%	2021
Montalzat	renovation energétique d'un logement (presbytère de St Julien)	57 234,40 €	20 032,00 €	35,00%	2021
Nègrepelisse	Réhabilitation du bâtiment des sanitaires de l'école élémentaires	41 500,00 €	17 430,00 €	42,00%	2021
Nègrepelisse	Construction d'un préau à l'école élémentaire "les platanes"	30 044,10 €	10 515,00 €	35,00%	2021
Loze	sécurisation du site du lavoir	53 000,00 €	13 250,00 €	25,00%	2021
Léojac	Restructuration de l'école	367 572,00 €	154 380,00 €	42,00%	2021
Monclar de Quercy	Réalisation d'une nouvelle entrée principale de l'école St Joseph et aménagements de l'espace public	147 000,00 €	44 100,00 €	30,00%	2021
Communauté de communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Aménagement d'un tiers lieu sur CAYLUS tranche 1	1 217 500,00 €	304 375,00 €	25,00%	2021
St Projet	Réhabilitation de la salle socioculturelle Saillagol	113 623,00 €	17 179,00 €	15,12%	2021
CC Quercy Caussadais	Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée JL Etienne (tranche 1)	380 630,00 €	130 266,00 €	34,00%	2021
Association Jardins des GA (Feneysrols)	Développement de l'activité commerciale via l'éco-auto-construction d'une halle de commercialisation	38 143,00 €	15 000,00 €	39,00%	2021
PETR PMQ	Frais liés à l'ingénierie Territoriale 2021	102 350,00 €	50 000,00 €	48,85%	2021
Montant total de l'investissement et des aides attribuées par l'Etat en 2021		5 621 808,39 €	2 050 458,00 €		

Maitrise d'ouvrage	Nature de l'opération	Assiette éligible HT	Crédits France Relance attribués	Taux	Année
Fédération départementale des chasseurs (82)	VIA FAUNA – Aménagements écologiques d'un ouvrage non dédié à la faune	174 064,12 €	140 000 €	80,43%	2021
ADEAR, Barquette & Cie, Biodiversité Réenchantée, CC QC,CIVAM,CPIE Quercy Garonne,FDCUMA,Hist Recyclables, La Cuisine, Paysan des couleurs, Petit Verfeillais, PETR PMQ, CC QRGA	Programme du PAT- mesure 13 - financé dans le cadre de France Relance	479 408,37 €	293 365 €	61,19%	2021
Montant total de l'investissement et des aides attribuées par l'Etat en 2021		479 408,37 €	433 365 €		
Maitrise d'ouvrage	Nature de l'opération	Assiette éligible HT	Montant FNADT attribué	Taux	Année
Communauté de communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Equipement du centre d'interprétation de la grotte du Bosc et aménagement d'une aire de jeux	219 182 €	119 590,00 €	54.56%	2021
Montant total de l'investissement et des aides attribuées par l'Etat en 2021		219 182 €	119 590,00 €		
TOTAL GENERAL		6 320 398,76 €	2 603 413,00 €		

ANNEXE 6 : Listing indicatif des opérations prévues par les communes/EPCI sur le mandat sous réserve de complétude par le maître d'ouvrage et de validation par le copil.

Axe du CRTE	N°	Mesures du Ct Ruralité	Intitulé	Maitrise d'ouvrage	Coût HT	Année
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Création d'une cantine scolaire et multigénérationnelle favorisant l'approvisionnement local	REALVILLE	1 000 000 €	2023-2024
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Création d'un pôle de services publics/privés (guichet France services; boulangerie, logements) :Réhabilitation d'un ensemble immobilier du centre bourg	LAGUEPIE	163 856 €	2021-2022
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Réhabilitation phonique de la cantine	MONTRICOUX	ND	2024-2026
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Agrandissement de la Maison de santé MSP (tranche 1 : acquisition terrain)	MONTRICOUX	25 000€	2022
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Créer un guichet France Services de proximité en lien avec la Poste	VAREN	ND	2023
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Requalification et modernisation du pôle sportif	ALBIAS	157 300 €	2022
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Réhabilitation ou construction d'un groupe scolaire et périscolaire pour faire face à l'évolution démographique	ST ETIENNE DE TULMONT	ND	FIN DE MANDAT
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Rénovation globale de la Mairie	BIOULE	600 000€	2024
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Création d'un centre de santé pluri-professionnels	MOLIERES	1 207 846,66 €	études 2021, travaux 2022
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Centre de loisirs au cœur du village	CAYLUS	500 000 €	2022
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Amélioration/aménagements d'une école rurale attractive	CAYLUS	750 000 €	2022-2023
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Extension du pôle de santé pour élargir l'offre médicale proposée à la population	CAYLUS	600 000 €	2023
Cohésion territoriale	1	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Aménagement d'une maison pluri professionnelle de santé	ST ANTONIN NOBLE VAL	1 812 000,00 €	2021-2023
Cohésion territoriale	1	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation globale et thermique de la mairie	ALBIAS	715 000,00 €	2022
Cohésion territoriale	1 et 2	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Regroupement de services de la CCQC / REHABILITATION DE L'ANCIEN LYCEE JEAN-LOUIS ETIENNE A CAUSSADE	CC QC	2 à 3,5 millions d'€	étude 2021-2022 / travaux 2024-2025
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Opération cœur de village: aménagement et embellissement des espaces publics	AUTY	368 103,00 €	2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la chapelle au château de Bioule	BIOULE	300 000,00 €	2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Réhabilitation Maison de Novel en logement communal	BIOULE	130 000,00 €	2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la place du hameau de Saint Maffre	BRUNIQUEL	ND	courant 2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Enfouissement des réseaux des rues de la Fraternité et rue Saint Roch	BRUNIQUEL	185 000,00 €	fin 2021
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Rénovation et aménagement des rues Saintes Valérie et du Coustou	BRUNIQUEL	ND	étude 2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Réhabilitation de l'ancienne station de conditionnement(friche) en pôle de services publics et privés à définir	MIRABEL	ND	2nde partie du mandat
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Création d'un lotissement communal à haute qualité environnementale	GENEBRIERES	928 852,75 €	2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Achat et réhabilitation d'un immeuble avec commerces de proximité	MONTRICOUX	154 000,00 €	2024
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Réhabilitation des espaces publics : Rue principale du village, places et rue adjacentes	MONTRICOUX	ND	2025-2026
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Création d'un logement locatif communal à Espanel	MOLIERES	ND	études 2023 travaux 2024
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Schéma d'aménagement du bourg : Elaboration d'un plan de référence communal (tranche 1)	NEGREPELISSE	étude : 39 000,00 €	démarrage 2021 livrable 2022

Axe du CRTE	N°	Mesures du Ct Ruralité	Intitulé	Maitrise d'ouvrage	Coût HT	Année
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Rénovation de bâtiments communaux en salle communale et locaux pour artisans locaux.	VERFEIL	150 000 €	2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement espaces publics de l'entrée ouest du village, Avenue du 2 mai 1944, RD 20.	MONPEZAT DE QUERCY	139 653 €	études 2021 travaux 2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Réhabilitation d'une ancienne maison du bourg en logement communal (2 appartements)	VERLHAC TESCOU	390 000 €	2022-2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école	REALVILLE	100 000 €	2022-2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	aménagements des entrées sud et nord de la ville et la traversée (DR 820).	REALVILLE	ND	2023 à 2026
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement d'un écoquartier à Saint Cernin	CAUSSADE	8 064 € : étude environnementale 15 168 € : investigations	2023
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Maison partagée pour personnes âgées	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la place des Moines	ST ANTONIN NOBLE VAL	700 000 €	2021-2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la place Mazerac	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement qualitatif de la rue droite: rue commerçante majeure du centre ville.	ST ANTONIN NOBLE VAL	400 000 €	2022
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la rue de la Tauge, de la rue des Cèdres dans le village	ST ETIENNE DE TULMONT	ND	2024-2025
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Aménagement de la rue St Angel et de la place de la mairie	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Centre social et culturel	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Renforcer l'attractivité du centre bourg de Caylus et ses périphéries (At urbain, rénovations de ruelles, cheminement piétons,...)	CAYLUS	2 000 000 €	2022-2026
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Revalorisation des jardins terrasses dans le cadre de la réhabilitation des espaces naturels du bourg et de la politique de logement	CAYLUS	250 000 €	2022-2027
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Espace public sécurisé et jardin partagé autour de l'école	MOLIERES	ND	étude 2023 travaux 2025
Cohésion territoriale	2	Revitalisation des bourgs	Curetage dans une ruelle pour créer une liaison nouvelle et un nouvel espace public	MONPEZAT DE Q,	100 000 €	2022
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Construction de la maison de la nature	ALBIAS	264 000 €	2022
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Création d'une salle réunion pour les associations	GENEBRIERES	ND	2022-2023
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Maison associative de la nature	NEGREPELISSE	300 000 €	2022
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Equipements sportifs et ludiques (multisports, aire ludique....)	VERFEIL	50 000 €	2022-2023
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Restauration de l'orgue Puget et programme d'animation en lien avec le PAH	ST ANTONIN NOBLE VAL	273 000 €	2022-2023
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Création d'une halle en bois pour événements sportifs et festifs	LAVAURETTE	145 000 €	2023
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Aménagement d'une salle de blocs (escalade)	ST ANTONIN NOBLE VAL	660 000 €	indéterminée
Cohésion territoriale	6	Cohésion sociale	Travaux de restauration de la maison Muratet/Futur Musée de St-Antonin-NV (labelisé Musée de France)	ST ANTONIN NOBLE VAL	300 000 €	2021-2022
Relance économique	3 et 6	Attractivité du territoire	Centre culturel au Doyenné de Varen	VAREN	ND	Pendant le mandat
Cohésion territoriale		Cohésion sociale				
Cohésion territoriale	2 et 4	Revitalisation des bourgs	Réaménagement de la traversée du village de Lexos et création d'une plateforme multimodale à la gare de Lexos	VAREN	ND	2022-2026
transition écologique		Mobilités locales et l'accessibilité au territoire				
Cohésion territoriale	2 et 4	Revitalisation des bourgs	Rénovation du site central « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la Place Léon de Maleville	CAUSSADE	6 000 000 €	2022-2024
transition écologique		Mobilités locales et l'accessibilité au territoire				

Axe du CRTE	N°	Mesures du Ct Ruralité	Intitulé	Maitrise d'ouvrage	Coût HT	Année
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménagement d'un chemin piétonnier pour relier un lotissement au centre-ville.	MOLIERES	ND	étude 2023 travaux 2025
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Les mobilités douces: schéma global des déplacements doux / puis tranches d'investissemets	CAUSSADE	25 000€ : étude	Etape 1 –diagnostic de l'existant - 2021 Etapes 2 et 3 - production schéma global des déplacements et programmation - 2022
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Mobilité douce : Aménagement d'un parking en périphérie du village et création d'un cheminement doux	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménagement d'un accès piéton et cyclable à la zone de fontales	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Création d'un cheminement piétonnier rue des mercadies	BIOULE	200 000 €	2023
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Travaux d'aménagement de la voirie chemin des Gardios (dont cheminement doux)	NEGREPELISSE	432 817 €	oct.-21
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Travaux de réfection de la voirie rue des mimosas et alentours (dont cheminement doux)	NEGREPELISSE	113 103 €	2021
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménagements de liaisons douces reliant le centre ville aux lotissements extérieurs	REALVILLE	ND	2024-2026
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménager le chemin qui permet l'accès au seul commerce du village: la quinquette de CAZALS	CAZALS	ND	2022-2023
Transition écologique	4	Mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Aménagement de cheminements en mode doux et pistes cyclables	ST ETIENNE DE TULMONT	ND	2022-2023
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Amélioration thermique du cinéma-théâtre	CAUSSADE	4 560 € (étude de faisabilité technique) 65 330 € mise en	2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marcel Pagnol et l'annexe (logement d'urgence)	CAUSSADE	140 000 € : maîtrise d'oeuvre 432 676 € :	2023
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique d'un bâtiment des services techniques municipaux	CAUSSADE	ND	2022-2023
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Isolation thermique des logements et acquisitions nouvelles	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Remplacement des systèmes de chauffage de la mairie, du presbytère et de l'école maternelle	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Installation de micro centrales hydroélectriques	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation basse consommation de l'éclairage du stade de rugby	ST ANTONIN NOBLE VAL	73 900 €	2021
Transition écologique	5	Accès aux services publics et marchands et aux soins	Rénovation thermique de la cantine	ALBIAS	305 000 €	indéterminé
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique des bâtiments de l'école élémentaire	ALBIAS	410 000 €	2021 ?
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique de l'école de Bruniquel	BRUNIQUEL	95 000 €	courant 2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique de la salle des fêtes	CASTANET	50 000 €	2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation thermique et phonique de la mairie	MONTRICOUX	ND	2023-2024
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation thermique de la salle des fêtes	MONTRICOUX	ND	2024
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation d'un logement communal dans l'ancien presbytère de la paroisse de St Laurent de Moynet	MONTRICOUX	65 310 €	2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation de 6 logements communaux	MOLIERES	ND	étude 2022 travaux 2024

Axe du CRTE	N°	Mesures du Ct Ruralité	Intitulé	Maitrise d'ouvrage	Coût HT	Année
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique de la salle des mariages (isolation + chauffage)	MOLIERES	ND	étude 2023 travaux 2025
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	rénovation énergétique de la salle des fêtes (climatisation)	MONTALZAT	45 250 €	étude 2021 travaux 2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique de la mairie	MONTALZAT	72 354,12 €	étude 2021 travaux 2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation basse consommation de l'éclairage du stade de Lauzel	NEGREPELISSE	45 840,00 €	2021
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	SAINT VINCENT D'AUTEJAC	ND	2021-2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique des logements et bâtiments communaux	VERFEIL	70 000 €	2022
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de 4 logements communaux	VERLHAC TESCOU	ND	2023
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique Salle des fêtes-Mairie	LAVAURETTE	335 000 €	2024-2025
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Création d'un réseau de chaleur bois reliant 4 bâtiments communaux	VERLHAC TESCOU	ND	2023-2024
Transition écologique	5	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique des ateliers municipaux	ALBIAS	110 000 €	2021
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Aménagement d'une aire Camping-Car Park	LAGUEPIE	56 715,60 €	2022
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Aménagement D'une aire de camping car et d'un camping dédié aux groupes et aux saisonniers	ST ANTONIN NOBLE VAL	ND	indéterminée
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Renforcement de l'attractivité du territoire : créer un positionnement de "village étape"	CAYLUS	1 500 000 €	2023-2026
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Création d'un gite rural	BIOULE	130 000 €	2022
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Poursuite de la rénovation des châteaux de Bruniquel	BRUNIQUEL	1 000 000 €	étude en 2022
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Pôle d'activités de Pleine Nature Gorges de l'Aveyron à Laquépie	LAGUEPIE	45 916 €	2021-2022
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Développer le tourisme durable sur la base de loisirs	MOLIERES	ND	étude 2022 travaux 2025
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Réhabilitation du pont romain	MOLIERES	ND	étude 2022 travaux 2023
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Aménagement point de vue haut de la ville	MOLIERES	ND	étude 2023 travaux 2024
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Création d'une aire pour camping-car	VERFEIL	ND	2023
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Réhabilitation du camping municipale	NEGREPELISSE	140 285 €	2021
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte rural communal	VERLHAC TESCOU	ND	indéterminée
Relance économique	3	Attractivité du territoire	création d'une zone d'activités économique d'intérêt communautaire et régional à Réalville, avec terminal embranché SNCF	CC QC	2 500 000€	étude 2021-2022 / travaux 2023-2024
Relance économique	3	Attractivité du territoire	Parcours d'interprétation historique	MOLIERES	ND	étude 2023 travaux 2024